

**L'Alternative
budgétaire
pour le
gouvernement
fédéral en
2005 :
*Le temps
est venu***



Tous droits réservés © 2005

Toute reproduction ou transmission de ce document est interdite, sous quelque forme et par tout moyen que ce soit, y compris électroniquement ou mécaniquement, incluant la photocopie ou tout procédé de mise en mémoire et de récupération de l'information, sans mention de la source.

ISBN 0-88627-426-5

Ouvrage imprimé et relié au Canada



CCPA
CANADIAN CENTRE
for POLICY ALTERNATIVES
CENTRE CANADIEN
de POLITIQUES ALTERNATIVES

410-75 rue Albert, Ottawa ON K1P 5E7
tél: 613-563-1341 téléc: 613-233-1458
ccpa@policyalternatives.ca
<http://www.policyalternatives.ca>

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	1
INTRODUCTION	4
CONDITIONS MACROÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES	13
QUESTIONS FINANCIÈRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES	22
L'INFRASTRUCTURE	30
PEUPLES AUTOCHTONES	32
AGRICULTURE	37
ÉDUCATION ET GARDE DES JEUNES ENFANTS	40
VILLES ET COMMUNAUTÉS	43
CULTURE	47
HANDICAPS	52
EMPLOI, ASSURANCE-EMPLOI ET SALAIRE VITAL	54
ENVIRONNEMENT	59
MAINTIEN DE LA SANTÉ HUMAINE PAR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	66
SOINS DE SANTÉ	69
LOGEMENT	75
POLITIQUE INTERNATIONALE	80
ÉDUCATION POSTSECONDAIRE	88
LA PAUVRETÉ	93
RETRAITE ET PRESTATIONS POUR AÎNÉS	98
DÉVELOPPEMENT SECTORIEL	102
ÉQUITÉ FISCALE	111

PRÉFACE

La première Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral a été publiée il y a dix ans, alors que le budget de 1995 de Paul Martin imposait une compression des dépenses sans précédent. Nous avons indiqué comment le gouvernement fédéral aurait pu s'abstenir de procéder à ces graves coupes et affecter des fonds suffisants aux soins de santé, à l'éducation et à l'aide sociale dans le cadre d'une budgétisation responsable.

Dix années plus tard, on ressent encore les effets de ce budget de 1995 comme on sent ceux des budgets subséquents. Malgré une forte croissance économique, l'inégalité a augmenté considérablement au Canada. En raison des massives réductions d'impôt accordées aux riches et de la compression des programmes sociaux, plus de quatre millions de Canadiens et de Canadiennes, y compris un million d'enfants, vivent encore dans la pauvreté. Alors qu'un nombre record de personnes font appel aux banques d'alimentation, la richesse et les revenus des personnes les plus riches ont monté en flèche.

Les budgets ne sont pas que des documents financiers. Ils sont le résultat de choix. Ils sont l'indication la plus claire des vraies priorités du gouvernement – dépouillée des belles paroles des promesses électorales et des vagues engagements des discours du Trône.

Malheureusement, les budgets du gouvernement sont préparés en secret, présentés dans une vaste trousse de communications et truffés de détails techniques qui obscurcissent les mesures et leurs effets. Outre le fait que les Canadiens et Canadiennes ordinaires n'ont pas un mot à dire sur leur préparation, les documents budgétaires n'aident guère le public à les comprendre.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral (ABGF) repose sur le principe que les budgets ont trait aux personnes avant tout. L'ABGF est une initiative d'éducation populaire en économie et un moyen de permettre aux Canadiens et Canadiennes de s'entendre sur ce à quoi le budget fédéral ressemblerait s'il favorisait vraiment l'intérêt du public.

Des personnes représentant un vaste éventail d'organisations de la société civile — groupes syndicaux, écologistes, confessionnels, féministes, communautaires, anti-pauvreté, culturels, autochtones, de défense de l'enfant et de coopération au développement international, cercles de réflexion et groupes d'enseignantes et d'enseignants, d'agriculteurs et d'agricultrices, d'universitaires et de personnes ayant un handicap — s'unissent pour établir un document budgétaire faisant passer les gens avant tout.

Depuis une décennie, nous avons prouvé que les gouvernements peuvent faire mieux que de répéter sans cesse qu'il n'y a pas d'autre option possible et de sabrer dans les programmes sociaux et que la population canadienne mérite et peut exiger mieux. Depuis dix ans, nous prouvons qu'il est possible de prendre les mesures progressistes qui s'imposent sans déséquilibrer le budget ni compromettre l'atteinte de l'objectif du gouvernement de réduire le ratio de la dette au PIB.

L'ABGF vise non seulement à prouver ce que peut accomplir un gouvernement vraiment engagé à mettre en œuvre un programme social et économique progressiste, mais aussi à procéder à une éducation économique en démystifiant la budgétisation, habilitant et alimentant la mobilisation populaire et aidant à l'établisse-

ment d'un consensus au sujet des décisions et des orientations en matière de politiques.

L'éducation populaire économique est indispensable à l'obligation de rendre des comptes au public. L'ABGF a non seulement accru les connaissances du public au sujet des choix budgétaires mais aussi attiré l'attention sur la pratique annuelle du gouvernement fédéral consistant à sous-estimer l'excédent de façon flagrante afin de réduire les attentes du public.

Nous avons présenté une analyse judicieuse de la mesure dans laquelle le gouvernement a manqué à sa promesse électorale de consacrer 50% de l'excédent budgétaire à un réinvestissement dans les programmes sociaux pendant qu'il procédait plutôt à une massive réduction d'impôt qui a profité presque uniquement aux Canadiens et Canadiennes les plus riches.

Cela nous a permis d'acquérir beaucoup de crédibilité en tant que prévisionnistes de la situation budgétaire fédérale : nos prévisions sont beaucoup plus exactes que celles du gouvernement lui-même et de la plupart des prévisionnistes privés et des banques.

La crédibilité de l'ABGF en dit long au sujet de ce que peut accomplir un groupe dévoué de bénévoles collaborant loin des tours d'ivoire des mondes du gouvernement et des entreprises. Nous tenons à reconnaître la très utile aide financière apportée par le Congrès du travail du Canada, les Travailleurs canadiens de l'automobile, le Syndicat canadien de la fonction publique, le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, l'Alliance de la fonction publique du Canada, le Syndicat des communications, de l'énergie et du papier et la Conférence des évêques catholiques du Canada.

Mais la richesse de ce document tient aux généreuses contributions bénévoles des nombreuses personnes qui ont participé au projet, notamment en rédigeant des chapitres du do-

cument, en présentant des commentaires critiques et constructifs sur les différentes propositions et en prenant part à des discussions dans le cadre des réunions du comité directeur.

Ces collaborateurs comprennent les suivants : John Anderson (Conseil canadien de développement social), Lynell Anderson (Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance), le personnel de l'Assemblée des Premières Nations, April D'Aubin (Conseil des Canadiens avec déficiences), Pedro Barata (Campagne 2000), Sandra Bender (Organisation nationale anti-pauvreté), Maryann Bird (Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance), Sheila Block (Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario), Phillipa Borgal (Conférence canadienne des arts), Ian Boyko (Fédération canadienne des étudiantes et étudiants), Paul Leduc Browne, Charles Campbell (Métallurgistes unis d'Amérique), Chris Cavanagh, Jim Clifford, Alfred Gay (Association nationale des centres d'amitié), Joe Gunn (Conférence des évêques catholiques du Canada et KAIROS), Teresa Healy (Syndicat canadien de la fonction publique), Andrew Jackson (Congrès du travail du Canada), Dale Marshall (David Suzuki Foundation), Lise Martin (Institut canadien de recherche sur les femmes), Hugh Mackenzie (Hugh Mackenzie Associates), Alex Munter (Université d'Ottawa), Keith Newman (Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, Nancy Peckford (Alliance canadienne féministe pour l'action internationale), Darrin Qualman (Syndicat national des cultivateurs), David Robinson (Association canadienne des professeures et professeurs d'université), Laurel Rothman (Campagne 2000), Pierre Sadik (Coalition du budget vert), Paul Shaker (Centre for Community Study), Michael Shapcott (National Housing and Homelessness Network), Margaret Singleton (Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine),

Jim Stanford (Travailleurs canadiens de l'automobile), Steven Staples (Polaris Institute), Andrew David Terris (ARTS NOVA Cultural Research and Consulting), Monica Townson (Monica Townson Associates) et Cindy Wiggins (Congrès du travail du Canada).

Richard Shillington et Mathieu Dufour ont apporté leurs conseils et leurs analyses à l'ABGF pendant toute sa préparation, et Trish Hennessy a, comme toujours, donné d'incalculables conseils en communications.

Le personnel dévoué, les bénévoles et les associés de recherche du Centre canadien de politiques alternatives ont, comme toujours, mené le projet à terme avec enthousiasme, générosité et bonne humeur : Melanie Allison, Larry Brown, Bruce Campbell, Anskia DeJong, Ed

Finn, Kerri-Anne Finn, Marc Lee, John Loxley, Hugh Mackenzie, Christine Nesrallah, Heatherjane Robertson, Ellen Russell, Toby Sanger (coordinateur de l'ABGF en 2005), Erika Shaker, Jane Stinson, Diane Touchette, Monica Townson, et Armine Yalnizyan.

Grâce notamment au travail de l'équipe de l'ABGF, le gouvernement fédéral vient (enfin) de commencer à présenter des prévisions plus exactes de son propre excédent – et de commencer à réinvestir dans les soins de santé et certains programmes sociaux. Il est temps de lui montrer comment il peut tenir d'autres de ses promesses et répondre aux véritables besoins de la population canadienne.

INTRODUCTION

LE TEMPS EST VENU

Il y a dix ans que Paul Martin a commencé à procéder aux compressions des dépenses qui ont cimenté sa réputation de ministre des Finances qui a défait le déficit.

Les Canadiens et les Canadiennes ont fait de grands sacrifices pour lutter contre le déficit et la dette : le gouvernement fédéral a réduit non seulement les programmes fédéraux mais aussi, et de beaucoup, les transferts aux provinces destinés à soutenir les services de garde d'enfants, l'éducation et l'aide sociale. Cela a entraîné la compression des programmes sociaux par les provinces et le transfert de coûts aux municipalités.

Une fois que le budget a été équilibré, les Libéraux ont promis de consacrer la moitié de l'excédent à l'allègement de la dette publique et à des réductions d'impôt et l'autre moitié au rétablissement de dépenses de programmes qui avaient été comprimées. Or, un examen attentif par l'équipe de l'ABGF a révélé que le partage était plutôt 90/10 que 50/50, le remboursement de la dette raflant la part du lion de l'excédent. (Une analyse plus récente porte à croire que le partage est maintenant plus proche de 75/25.) Quoi qu'en disent les partisans du gouvernement, les programmes sociaux n'ont pas été inondés de fonds nouveaux rendant leur financement suffisant. C'est surtout au remboursement de la dette qu'a servi l'excédent.

La répartition déséquilibrée de l'excédent budgétaire s'est produite sur fond de dégrèvements d'impôt comptant pour 100 millions de dollars dont on a bénéficié principalement les personnes les plus riches, qui ne sont pas celles

qui portaient pas le fardeau des compressions initiales des dépenses.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral soutient depuis longtemps que la sous-estimation de l'excédent dans les prévisions était censée étouffer le débat sur l'utilisation des excédents budgétaires. En se cachant derrière des méthodes comptables rigides, le gouvernement fédéral pouvait réussir à canaliser 61 milliards de dollars dans le remboursement de la dette (pourvu qu'il lui soit possible de ne reconnaître l'excédent qu'une fois l'année financière terminée) sans devoir justifier à la population canadienne sa préférence du remboursement de la dette plutôt que de la réduction de l'impôt ou de l'accroissement des dépenses de programmes. Après tout, les gens ne peuvent pas débattre de l'utilisation de fonds dont ils ignorent l'existence. Le subterfuge de prévision de l'ampleur des excédents fédéraux masquait donc l'intention de donner la priorité au remboursement de la dette.

Depuis des années, l'ABGF soutient que le gouvernement a des excédents budgétaires prévisibles, malgré le pessimisme manifesté chaque année par le gouvernement au sujet de la prévision de l'excédent (*Voir le chapitre macroéconomique pour consulter une comparaison entre les prévisions de l'excédent établies par le gouvernement et celles de l'ABGF*). Cette année, le débat public sur l'utilisation de l'excédent commence à s'intensifier et la volonté politique de rétablir le réalisme dans les prévisions fédérales se manifeste de plus en plus. Dernièrement, l'économiste Tim O'Neill a été chargé de tenter de cerner les problèmes nettement systémiques des prévisions fédérales.

La crédibilité associée à sept années consécutives d'excédents budgétaires « inattendus » a non seulement incité le public à exiger des prévisions plus fiables mais aussi modifié le paysage politique. Pour la première fois depuis que l'ABGF a commencé à être préparée, nous avons un gouvernement minoritaire libéral, qui subit des pressions considérables. Puisque les réductions d'impôt et les annonces de dépenses supplémentaires risquent de leur rapporter des votes, les Libéraux ont des raisons impérieuses d'utiliser les futurs excédents budgétaires de manière stratégique.

Puisqu'il est maintenant reconnu que le gouvernement fédéral a des excédents budgétaires, il est particulièrement important de se demander ce que nous allons en faire, et les réponses indiquent des priorités très différentes. Devons-nous réduire les impôts? Accroître les dépenses de programmes? Rembourser la dette? Procéder à une combinaison de ces mesures? Pendant que les différents camps politiques présentent leurs arguments, le gouvernement semble se contenter, comme l'a indiqué l'Institut C.D. Howe, de « laisser le débat commencer ».

REMBOURSEMENT DE LA DETTE

L'ABGF s'oppose à tout nouveau remboursement de la dette à l'aide de l'excédent, pour plusieurs raisons. Depuis 1997-1998, plus de 60 milliards de dollars de dette fédérale ont été remboursés. Le Canada est en voie d'atteindre son objectif de ramener le ratio de la dette au PIB à 25% même sans rembourser davantage (la croissance économique l'y mènera à elle seule). Nous ne sommes pas obligés de rembourser notre dette pour nous comparer favorablement à d'autres pays. Le Canada a déjà un passif net plus bas que ceux de tous les autres membres du G-7. L'argument selon lequel il faut rembourser la dette afin de réduire les frais de ser-

vice de la dette est faible puisqu'il y a des placements que le gouvernement pourrait faire qui rapporteraient un taux de rendement supérieur au service de la dette.

On tente souvent de justifier le remboursement de la dette en invoquant le vieillissement de la population du Canada. Nous ne sommes pas persuadés que le vieillissement de la population canadienne posera un grave problème budgétaire (particulièrement puisque d'énormes sommes d'épargne-retraite cesseront d'être à l'abri de l'impôt à mesure que les personnes retraitées y accéderont), et nous conseillons au gouvernement d'investir dans l'infrastructure (soins de santé, logement, etc.) et la formation des fournisseurs des soins dont la population vieillissante aura besoin.

En dernier lieu, les Canadiens et les Canadiennes ne devraient pas croire que le remboursement de la dette aide à être équitable envers les générations futures. Les dépenses de remboursement de la dette réduisent notre capacité d'investir dans l'infrastructure sociale et matérielle que nous léguons à nos enfants.

RÉDUCTION DE L'IMPÔT

Les particuliers à revenu élevé et les entreprises ont été généreusement récompensés des sacrifices qu'ils ont fait dans le cadre de la lutte contre le déficit car 100 milliards de dollars de dégrèvements d'impôt leur ont été accordés en 2000. Près de la moitié des avantages de ces dégrèvements ont été tirés par les 10% les plus riches des familles canadiennes – celles dont le revenu dépasse 100 000 \$.

L'ABGF rejette l'argument selon lequel les réductions d'impôt non ciblées (comme la hausse de l'exemption personnelle de base, la réduction du taux d'imposition des tranches de revenu les plus basses ou la hausse des seuils des tranches), qui s'appliquent à tous les contribu-

bles, aident de façon valable les Canadiens et les Canadiennes à faible revenu. D'autre part, les réductions d'impôt non ciblées restreignent grandement la capacité du gouvernement d'appuyer les programmes de soutien du revenu du genre qui apporte une aide valable aux personnes à faible revenu.

L'impôt sur les sociétés du Canada est comparable à celui des États-Unis et, selon une étude réalisée par KPMG sur la compétitivité internationale, il coûte moins de faire affaire au Canada que dans 110 autres pays industriels – environ 9% de moins qu'aux États-Unis¹ (dans une grande mesure parce que les frais de main-d'œuvre sont plus bas lorsque les employeurs ne sont pas obligés d'acheter de l'assurance-maladie privée).

Les entreprises peuvent utiliser l'argent qu'elles économisent en impôt comme bon leur semble – rien ne les oblige à investir cet argent dans la R-D, les nouvelles technologies ou l'accroissement de la production au Canada – et il s'ensuit que rien ne garantit que les dégrèvements d'impôt des sociétés stimuleront la productivité ou accroîtront l'emploi. Un document du CCPA qui n'a pas encore paru démontre que les réductions d'impôt accordées aux entreprises depuis 2001 n'ont eu absolument aucun effet d'augmentation de l'investissement ou de stimulation de la productivité.

AUGMENTATION DES DÉPENSES

Les Canadiens et les Canadiennes ont vu pratiquer de profondes coupures dans leurs budgets vers le milieu des années 1990. Du début des années 1960 à 1990, les dépenses de programmes avaient été d'environ 16,5% du PIB en moyenne. Quand le budget a commencé à être excédentaire en 1997-1998, les dépenses de programmes ne comptaient plus que pour 12,1% du PIB. En 2000-2001, elles ont atteint un creux de 11%. Bien qu'elles aient augmenté légère-

ment depuis, atteignant 11,6% du PIB au cours de l'année financière la plus récente, les dépenses de programmes sont encore très faibles par rapport aux niveaux passés. *En fait, pour dépenser l'équivalent de 12,1% du PIB, niveau où nous nous trouvions quand le budget a été équilibré pour la première fois, il aurait fallu que nous dépensions 5,7 milliards de dollars de plus pendant l'année financière la plus récente.*

Grâce à plus d'une décennie de compressions budgétaires fédérales sans précédent, le Canada avait, au début du nouveau millénaire, une distribution des revenus de plus en plus inégale et le plein éventail de problèmes sociaux qui accompagnent l'augmentation de la polarisation sociale.

On voit partout les effets d'une décennie de compressions des dépenses : dans notre système de santé défaillant, nos services publics diminués et notre infrastructure qui tombe en ruines. On les voit à l'augmentation du nombre des sans-abri, du niveau d'inégalité, de la pauvreté des enfants et de la dette étudiante.

On les voit aussi au fait que le Canada perd du terrain dans le classement international au développement humain et social. Depuis un an, le Canada s'est fait vivement reprocher par les organisations internationales son piètre rendement environnemental, sa mosaïque de programmes de services de garde d'enfants ayant une insuffisance de financement chronique et la diminution de son rôle en matière de développement international et de maintien de la paix.

Il est temps de faire face aux conséquences de plus d'une décennie de négligence. Les chapitres de l'ABGF de 2005 indiquent un éventail de programmes sociaux et de domaines ayant trait à l'infrastructure auxquels nous devons voir en priorité. Ne pas s'occuper de ces domaines déjà négligés et utiliser plutôt les excédents pour rembourser la dette publique ou réduire les impôts irait à l'encontre des valeurs de la popu-

lation canadienne telles que révélées par les sondages.

Il est aussi temps que le Parti libéral tienne ses promesses. Il a fait, pendant la campagne électorale, bon nombre de promesses ayant trait aux dépenses (p. ex., un programme national de services de garde d'enfants et une nouvelle entente sur les villes et les collectivités). Il n'a nullement promis de réduire l'impôt et n'a accueilli que très timidement la perspective d'un remboursement de la dette. *Le gouvernement fédéral doit se servir de tout excédent budgétaire futur pour tenir ces promesses avant même d'envisager une nouvelle réduction d'impôt ou un nouveau remboursement de dette.*

Il est temps que le gouvernement fédéral fasse des efforts et affecte des fonds pour rebâtir la société canadienne. Les récents accords sur la santé et la péréquation conclus avec les provinces sont d'importants premiers pas. Cependant, il faut en faire encore beaucoup plus.

Le Canada a une situation enviable puisqu'il a eu une forte croissance économique depuis une décennie. Par rapport aux autres pays membres du G-7, le Canada a eu la plus forte amélioration de situation budgétaire (depuis 1992), la diminution la plus marquée du fardeau de la dette, le ratio de la dette au PIB le plus bas et l'unique excédent budgétaire l'année dernière (après six autres excédents consécutifs, et un autre étant imminent). Il est indéniable que le gouvernement fédéral a amplement la capacité de tenir ses promesses électorales. Comme nous le démontrerons dans le chapitre sur les conditions macroéconomique, le gouvernement fédéral aura un excédent budgétaire d'environ 45 milliards de dollars au cours des trois prochaines années.

REBÂTIR LA FÉDÉRATION

Bien que le gouvernement fédéral ait rétabli l'aide au financement des soins de santé qu'il

accorde aux provinces en l'accroissant de près de 10 milliards de dollars en trois ans, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux demeure le cousin pauvre du Transfert canadien en matière de santé. Il faudrait une augmentation de plus de 3,2 milliards de dollars uniquement pour rétablir le financement du Transfert canadien en matière de programmes sociaux à son niveau de 1998. L'ABGF indique comment les fonds supplémentaires devraient être affectés dans le cadre de transferts dédiés aux titres des services de garde d'enfants, de l'aide sociale et de l'éducation postsecondaire.

Comme il est soutenu dans bien des chapitres du présent document, il ne suffit pas de donner plus d'argent aux provinces. Il faut lier les transferts fédéraux pour la santé, les programmes sociaux, l'éducation et les services de garde d'enfants au respect de normes et de droits nationaux. À défaut de cela, il ne sera guère plus nécessaire de rendre des comptes à la population canadienne, et elle n'aura guère plus de pays.

Les provinces ont reçu une forte injection de fonds fédéraux aux fins des soins de santé, mais elles ne sont pas tenues de rendre des comptes sur l'utilisation de ces fonds. Comme il est indiqué dans le chapitre sur la *santé*, il faut établir de fortes normes nationales, freiner la privatisation, procéder à une planification à plus long terme en fonction des besoins en soins de santé et mettre l'accent sur la prévention de la maladie pour laisser des soins de santé appropriés à la prochaine génération.

Les gouvernements locaux du Canada ont payé encore plus que les provinces le prix du transfert des responsabilités, comme l'indique le chapitre sur les *questions financières fédérales-provinciales*. Cela a donné lieu à un déficit d'infrastructure grandissant car les municipalités canadiennes en expansion assument des responsabilités supplémentaires mais n'ont pas les fonds nécessaires pour bien s'en acquitter. L'affectation aux municipalités de deux cents par litre

de taxe sur l'essence est une très faible partie de la nouvelle donne nécessaire.

Le gouvernement fédéral doit aider à relever les défis des villes et des collectivités canadiennes d'une manière beaucoup plus importante et prospective, comme l'indique le chapitre sur les *communautés*. L'ABGF a prévu l'*Office canadien de financement de l'infrastructure* pour assurer à peu de frais les fonds dont les gouvernements locaux, les hôpitaux et les établissements d'enseignement postsecondaire ont besoin pour rebâtir leur infrastructure.

EN FINIR AVEC LA PAUVRETÉ

Un thème qui ressort de tous les chapitres de ce document est le besoin de réduire la pauvreté et de renverser la croissance de l'inégalité des revenus.

Plus de quatre millions de Canadiens et Canadiennes vivent encore dans la pauvreté, ce qui est une honte nationale après les années de croissance économique et de prospérité nationale que nous venons de vivre. Quinze ans après l'adoption par tous les partis à la Chambre des communes d'une résolution visant à mettre fin à la pauvreté des enfants avant l'an 2000, près du sixième des enfants – soit un million d'enfants – vivent encore dans la pauvreté. À 15%, le Canada a l'un des taux de pauvreté des enfants les plus élevés des pays industrialisés. La pauvreté est beaucoup plus courante chez les personnes âgées seules, les personnes handicapées, les membres de minorités visibles, les Autochtones et les femmes que dans le reste de la population.

Aucune mesure ne peut à elle seule réduire considérablement ou éliminer la pauvreté au Canada. Cependant, c'est possible grâce à un engagement et à un ensemble de politiques conjuguées. Nous indiquerons ci-dessous les principales mesures nécessaires pour éliminer la pau-

vreté au Canada qui sont traitées dans les différents chapitres de l'ABGF. Nous avons les moyens et les ressources nécessaires pour y arriver : il est temps que le gouvernement fédéral agisse.

Après des décennies de promesses, il semble qu'un système canadien de services de garde d'enfants à financement public va finir par voir le jour, dans une grande mesure grâce à l'exemple donné par le gouvernement du Québec. Il faut affecter au moins 6 milliards de dollars au cours des trois prochaines si nous voulons établir ce programme dans le très bref délai de dix ans. Comme l'indique le chapitre sur *l'éducation et la garde des jeunes enfants*, nous devons insister pour que les services soient fournis par le secteur public et sans but lucratif et adopter une loi fédérale sur les services de garde d'enfants qui comprendrait des normes nationales et de fortes mesures de reddition de comptes.

Les services de garde d'enfants ne servent pas qu'à prendre soin des enfants. S'ils sont de qualité, ces services posent les bases sociales et éducatives dont tous les enfants ont besoin pour que le Canada ait une société et une économie saines et dynamiques dans le futur. L'établissement d'un système public universel permettrait aux parents – et particulièrement aux femmes – de réintégrer la population active s'ils le désirent, quel que soit leur revenu. C'est un parfait exemple d'investissement social qui rapporte des avantages valant deux fois son coût et qui réduit la pauvreté et favorise l'inclusion sociale et l'égalité.

Le chapitre sur *l'équité fiscale* décrit les mesures que l'ABGF prévoit pour accroître l'équité grâce au système fiscal, y compris la majoration de la Prestation fiscale canadienne pour enfants et le crédit pour TPS. Ces mesures présenteront d'importants avantages pour les Canadiens et les Canadiennes à revenu faible ou moyen, et particulièrement les femmes et les enfants.

Le système fiscal actuel impose les revenus non gagnés, comme les gains en capital, à un taux considérablement plus bas que celui qui s'applique à la rémunération. Le chapitre indique comment l'ABGF fera augmenter l'équité et l'efficacité globales du système fiscal en réduisant les échappatoires et en traitant plus équitablement les revenus des différentes sources, sans que n'augmentent globalement les impôts.

Le système fiscal ne peut contribuer que dans une certaine mesure à l'augmentation de l'équité et à la réduction de la pauvreté. Les principales causes de la pauvreté au Canada sont l'insuffisance des emplois comportant un salaire acceptable, le fait que le Régime d'assurance-emploi ne répond pas aux besoins et le fait que les programmes sociaux sont en miettes.

Les travailleurs et les travailleuses à revenu faible ou moyen n'ont essentiellement pas vu augmenter la valeur réelle de leurs salaires depuis deux décennies, alors que ceux qui ont des revenus élevés ont bénéficié de considérables augmentations salariales. La pauvreté demeurera répandue au Canada si les gens n'arrivent pas à toucher un salaire minimum décent. L'ABGF rétablira le salaire minimum fédéral et le fixera à 10 \$ par heure – niveau où il comportera encore un pouvoir d'achat inférieur au salaire minimum de 1976. Le programme global de l'ABGF stimulera l'économie et aidera à créer des centaines de milliers d'emplois, réduisant ainsi la dépendance à l'égard de l'aide sociale et la pauvreté.

Le Régime d'assurance-emploi a été si gravement amputé depuis une décennie qu'il n'assure une couverture qu'à environ 40% des sans-emploi alors qu'il accumule un énorme excédent chaque année. Le chapitre sur *l'emploi, l'assurance-emploi et le salaire vital* décrit la façon dont l'ABGF assurera des prestations grandement accrues sans majorer le taux de cotisation.

Il importe tout autant de hausser le financement des programmes d'aide sociale en vertu du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, de voir à ce que des services de garde d'enfants soient fournis à un prix abordable et d'assurer un bon approvisionnement en logements à prix abordable.

Quand, vers le milieu des années 1990, le gouvernement fédéral s'est dérobé à son obligation de mettre à disposition des logements à prix abordable, la plupart des provinces ont réduit leurs propres programmes. Cela a donné lieu à la grave pénurie de logements à prix abordable qui sévit actuellement au Canada, dont témoigne très clairement le nombre croissant des sans-abri et le recours aux banques d'alimentation. Un approvisionnement acceptable en bons logements à prix abordable est la pierre angulaire de la santé des communautés et des familles. C'est un autre investissement social critique qui réduit la pauvreté, renforce les communautés et favorise l'économie. Il est temps que le gouvernement fédéral prenne un engagement sérieux à cet égard. Le chapitre de l'ABGF qui porte sur le *logement* montre comment le gouvernement fédéral peut accroître considérablement l'approvisionnement en logements à prix abordable et réduire ainsi le nombre des sans-abri.

Le logement pose un problème particulièrement grave aux communautés des premières nations et aux communautés autochtones. Les Autochtones du Canada ont un taux de pauvreté de trois fois la moyenne canadienne et leur situation est encore pire des points de vue de presque toutes les autres conditions sociales et de santé. Le chapitre sur les *Autochtones* indique les investissements considérables dans le logement et l'éducation qu'il y a lieu d'effectuer pour permettre aux Autochtones de faire fond sur leur incroyable richesse de possibilités. Le gouvernement fédéral a promis d'agir pour améliorer les « honteuses » conditions qui exis-

tent dans les réserves. Il est temps que le gouvernement fédéral agisse dans l'intérêt de tous les Autochtones, qu'ils habitent ou non des réserves.

Les personnes handicapées sont deux fois plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les autres Canadiens et Canadiennes, ce qui contribue à leurs troubles de santé. Le chapitre de l'ABGF qui porte sur les *handicaps* engage à prendre des mesures fiscales pour réduire la pauvreté des personnes ayant un handicap et à créer à la fois un Plan national des soutiens pour les personnes handicapées et une stratégie globale destinée à aider les personnes qui ont un handicap à trouver un emploi.

La sécurité du revenu de retraite se classe au deuxième rang des priorités de la population canadienne en matière de politiques publiques, après les soins de santé. Le gouvernement fédéral a contribué à la création d'un fossé entre les Canadiens et Canadiennes qui vivront leur retraite dans la richesse et ceux qui la passeront dans la pauvreté en accroissant son aide fiscale aux régimes de retraite privés, par l'entremise des REER et des RPA, alors qu'il assurait un financement insuffisant aux pensions publiques. Le programme des REER est très régressif, et les personnes déjà riches en bénéficient beaucoup plus que les autres. En fait, la croissance des REER a contribué beaucoup plus à l'augmentation de l'inégalité de la richesse que tout autre facteur depuis deux décennies. Comme l'indique le chapitre sur *la retraite et les prestations pour aînés*, l'ABGF haussera les prestations de Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti et du Régime de pensions du Canada et réduira les avantages fiscaux relatifs aux REER et aux RPA dont bénéficient les personnes ayant des revenus supérieurs à 80 000 \$.

Bien que l'emploi ait globalement augmenté depuis un an, deux secteurs ont éliminé un grand nombre d'emplois : le secteur manufacturier et l'agriculture.

Notre secteur manufacturier est appelé à relever deux défis internationaux pour empêcher des emplois de passer du Canada à des pays aux bas salaires. Le chapitre sur la *politique de développement sectoriel* indique des politiques destinées à maintenir au Canada les emplois manufacturiers et autres, y compris une aide ciblée destinée à stimuler les investissements valables, des politiques commerciales plus dynamiques et l'expansion du rôle du gouvernement dans la promotion de l'investissement de capitaux, du perfectionnement technologique et de l'innovation.

L'agriculture canadienne est en grave difficulté, notamment à cause des deux années de sécheresse qu'elle vient de vivre et de la crise de l'EBS. Cependant, ses problèmes fondamentaux plus graves comprennent les méthodes agricoles non durables employées par les grandes agro-entreprises qui ne laissent que des revenus de misère aux agriculteurs et agricultrices. Le chapitre sur l'*agriculture* indique les mesures initiales à prendre pour favoriser la transition vers une agriculture plus durable, voir à ce que les agriculteurs et agricultrices reçoivent leur juste part des prix de leurs produits et réduire la dépendance à l'égard des agro-entreprises et des gouvernements.

L'instruction et la capacité d'innovation de la population sont des facteurs critiques de notre avenir économique. La réduction des transferts fédéraux au titre de l'éducation qui a eu lieu depuis une décennie a fait augmenter les frais de scolarité, rendant le prix des études postsecondaires inabordable pour un grand nombre de personnes et obligeant d'autres personnes à s'endetter massivement. Les régimes d'épargne-études donnant droit à une aide fiscale et les crédits d'impôt pour études sont très régressifs, profitant principalement aux personnes dont les revenus sont déjà élevés. Comme il est indiqué dans le chapitre sur l'*éducation postsecondaire*, l'ABGF remplacera la mosaïque

actuelle de programmes ciblés ouvrant droit à une aide fiscale par un système national de subventions fondées sur les besoins afin de mettre les études postsecondaires à la portée des personnes qui n'auraient pas autrement les moyens d'en faire. L'ABGF assurera en outre une forte augmentation des transferts aux provinces au titre de l'éducation postsecondaire. Cette mesure, jumelée à l'adoption d'une loi, permettra de réduire considérablement les frais de scolarité, ce qui sera utile à tous les étudiants et les étudiantes.

La croissance économique ne vaut rien sans un environnement sain et durable. Malgré l'augmentation de ses dépenses, le gouvernement fédéral ne progresse guère dans l'amélioration de l'environnement, la réduction de la pollution et le respect des engagements que le Canada a pris en vertu du Protocole de Kyoto et qui entrent en vigueur cette année. On peut en accomplir beaucoup plus sans accroître le financement global. Il y a lieu d'adopter des règlements plus rigoureux et de réorienter les stimulants économiques de manière à cesser de subventionner des industries polluantes et l'utilisation de combustibles fossiles. Le chapitre de l'ABGF qui porte sur *l'environnement* décrit les mesures que l'ABGF prendra, y compris l'instauration d'une taxe sur la pollution et d'une taxe sur les substances toxiques, l'élimination des subventions aux pollueurs, le lancement d'une ambitieuse Stratégie sur les énergies vertes, la mise en œuvre d'un Programme de transition équitable et le financement de nouveaux parcs et zones de protection marines.

Bien que le taux de pauvreté soit beaucoup trop élevé au Canada, le désastre causé par le récent tsunami a donné lieu à une reconnaissance accrue de la misère qui existe dans le monde entier. L'ABGF fera fond sur la grande générosité dont les Canadiens et les Canadiennes ont fait preuve pour aider les victimes du tsunami afin d'accroître l'aide au développement

de 12% à 15% par année en vue d'atteindre l'objectif de la porter à 0,7% du revenu national de notre pays. L'augmentation sera financée par le freinage des dépenses militaires. Il convient que tout pays compatissant accroisse ainsi son aide, et nous accroîtrons la sécurité mondiale en réduisant la pauvreté et sauvant des vies.

Cette année, l'ABGF préconise la création d'un service de l'évaluation des effets sexospécifiques au sein du ministère des Finances. Il y a dix ans, pendant la quatrième Conférence mondiale de l'ONU sur les femmes tenue à Beijing, le gouvernement fédéral s'est engagé à évaluer les effets différents des politiques publiques sur les hommes et les femmes. Une récente étude réalisée à la demande de l'Alliance canadienne féministe pour l'action internationale (AFAI) permet de conclure que le Canada n'a pas mis en place les mécanismes ni affecté les ressources financières nécessaires pour honorer son engagement. Le service proposé de l'évaluation des effets sexospécifiques analysera les politiques fédérales fiscales et budgétaires du double point de vue des hommes et des femmes. Ce sera un important progrès en vue de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques publiques d'une manière qui permettrait que se matérialisent à la fois la Plate-forme d'action de Beijing et les Objectifs de développement du millénaire afin d'accroître la sécurité économique et sociale des femmes (ce qui aura un effet profond et durable sur le bien-être des enfants et des communautés).

L'ABGF EN 2005 : LE TEMPS EST VENU

L'alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral en 2005 nous donne l'occasion de faire le point sur les défis que le Canada doit relever – relations fédérales-provinciales houleuses, résultats des incessantes compressions des pro-

grammes sociaux et du transfert de responsabilités du palier fédéral au palier provincial et ensuite au palier municipal sans que les fonds correspondants ne soient transférés, dégradation de l'infrastructure et augmentation de l'inégalité entre les individus, les communautés et les provinces – et de commencer à les relever. Ce ne sera pas facile, et cela nécessitera l'adoption d'une stratégie valable et polyvalente à long terme et l'affectation de fonds suffisant à sa mise en œuvre. Comme les sept excédents budgétaires consécutifs (le huitième s'en vient) l'ont prouvé, et comme le ministère de Finances a dû le reconnaître, *nous avons les fonds nécessaires*. Et le besoin est grand.

La distribution des revenus continue de favoriser démesurément les personnes dont les revenus sont élevés. De 1989 à 2001, les revenus des 20% des Canadiens et Canadiennes les plus riches ont augmenté de plus de 16% alors que ceux des 40% les moins riches ont *diminué* d'environ 5%.

Cette année, l'ABGF met l'accent sur le besoin critique – et immédiat – d'un réinvestissement suffisant dans les programmes

sociaux, à la faveur de la santé budgétaire du Canada et des beaux discours tenus par les hommes et femmes politiques pendant la campagne électorale de 2004.

Nous arrivons à un carrefour de notre développement national. Les décisions qui s'imposent auront des répercussions profondes tant à long terme que dans l'immédiat. Puisque la majorité des Canadiens et Canadiennes ont du mal à joindre les deux bouts et à survivre à la compression des programmes dont ils dépendent – services de garde d'enfants, éducation et formation, soins de santé, logements et protection de l'environnement – les prétextes invoqués pour retarder un réinvestissement majeur en dépit de l'excédent budgétaire appréciable paraissent de plus en plus ronflants, mesquins et désastreusement myopes.

NOTES

- ¹ Édition de 2004 de *Choix concurrentiels : Guide à l'intention des PFG sur les coûts des entreprises à l'échelle internationale* (rapport d'étude de KPMG).

CONDITIONS MACROÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES

LE NOUVEL EXCÉDENT BUDGÉTAIRE FÉDÉRAL EN FORME DE U

Pendant sept années consécutives, le gouvernement libéral a sous-estimé l'excédent budgétaire prévu, pour ensuite annoncer des excédents « inattendus » après la fin de l'année financière. Par contraste, l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral n'a pas cessé de présenter des prévisions budgétaires beaucoup plus exactes.

L'ABGF soutient depuis longtemps que la sous-estimation des excédents est destinée à empêcher le débat public. Les Canadiens et les Canadiennes ne peuvent discuter de ce qu'ils veulent faire de l'excédent que s'ils sont conscients de son existence. En fait, la propension du gou-

vernement à annoncer de gros excédents « imprévus » est un moyen détourné de donner la priorité au remboursement de la dette puisque le gouvernement libéral emploie l'excédent qu'il reste à la fin de l'année financière pour réduire la dette.

Ce manège politique a miné la confiance du public à l'égard des prévisions budgétaires du gouvernement. La dynamique des excédents imprévus a donc mis le gouvernement dans l'embarras, et il subit de plus en plus de pressions en vue de l'établissement de prévisions budgétaires plus exactes.

La prévision de l'excédent budgétaire subit de nouvelles influences depuis que les Libéraux forment un gouvernement minoritaire. Pour pouvoir former un gouvernement majoritaire

TABLEAU 1: SOLDES PRÉVUS ET RÉELS DU BUDGET FÉDÉRAL DE 1999-2000 À 2003-2004¹
(milliards de dollars)

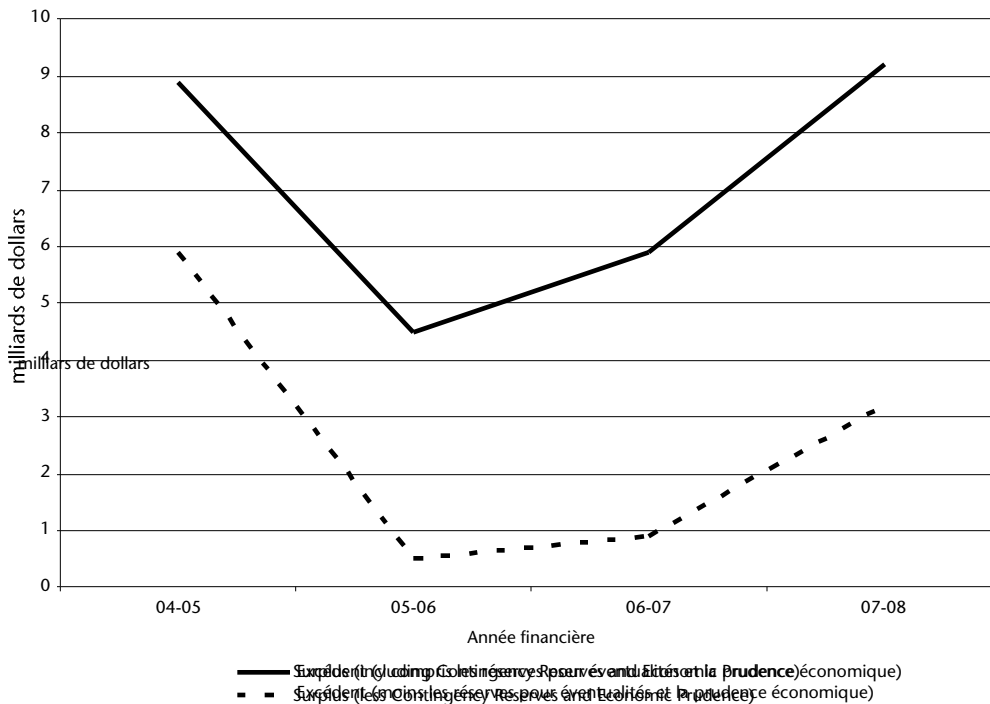
	Objectif budgétaire Officiel ²	Prévision de l'ABGF ³	Réel
1999-2000	3,0	16,0	12,7
2000-2001	3,0	15,5	18,1
2001-2002	1,5	8,5	8,9
2002-2003	3,0	6,7	7,0
2003-2004	1,9	8,3	9,1
Total	12,4	55,0	55,8

1. Avant 2002-2003, les prévisions n'étaient pas fondées sur une comptabilité d'exercice intégrale. En octobre 2003, le gouvernement a publié des tableaux de référence financiers qui expriment les données antérieures dans l'optique d'une comptabilité d'exercice intégrale. Toutefois, nous avons maintenu sous leur forme précédente les données sur les années antérieures à 2002-2003 afin de comparer les prévisions du gouvernement à celles de l'ABGF pour ces années. Les données sur l'année 2002-2003 et les années ultérieures sont exprimées selon la comptabilité d'exercice intégrale.

2. Égale le solde du budget à des fins de planification, sauf la réserve de sécurité, de chaque budget fédéral annuel.

3. Prévision des excédents fédéraux selon le statu quo indiqués respectivement dans *Mesures vitales, Alternative budgétaire de pour le gouvernement fédéral 1999* (février 1999), *Pour faire le point : une mise à jour économique alternative* (octobre 2000), *Une mise à jour économique et fiscale* (décembre 2001) et *l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2003* (février 2003); et *Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2004* (mars 2004).

FIGURE 1 : L'EXCÉDENT BUDGÉTAIRE FÉDÉRAL EN FORME DE U



Source: *Economic and Fiscal Update* (Finance Canada), 2004, p. 77

aux prochaines élections, les Libéraux seront sans doute tentés d'engager de nouvelles dépenses ou de réduire de nouveau les impôts. Cela les incitera à reconnaître les excédents budgétaires avant la fin de l'année financière pour prouver la capacité budgétaire du gouvernement de prendre pareilles mesures.

Dans ce contexte exceptionnel, la prévision de l'excédent que comprend la *Mise à jour économique et financière* de l'automne 2004 diffère quelque peu des prévisions antérieures. Plutôt que de continuer à sous-estimer énormément l'excédent prévu,¹ le gouvernement prévoit pour cette année un excédent plus plausible de 8,9 milliards de dollars (y compris 3 milliards de dollars de réserve pour éventualités).

Toutefois, l'excédent prévu diminue radicalement au cours des années subséquentes. Le gouvernement prétend qu'il lui restera, une fois qu'il aura créé des réserves pour éventualités et pour la prudence économique, moins d'un milliard de dollars pour chacune des deux prochaines années financières. Après 2007-2008, l'ex-

excédent prévu commence de nouveau à augmenter de façon très marquée.

Nous employons le terme « excédent budgétaire fédéral en forme de U » pour décrire cette façon de dire qu'il y aura un excédent au cours de l'année financière courante, que l'excédent diminuera précipitamment ensuite et qu'il se présentera de nouveau plus tard (*voir la figure 1*).

EXAMEN CRITIQUE DE L'EXCÉDENT BUDGÉTAIRE FÉDÉRAL EN FORME DE U ÉTABLI PAR L'ABGF

Cette projection d'excédent budgétaire en forme de U donne au gouvernement une marge de manœuvre financière supplémentaire pour l'année 2004-2005, ce qui est un avantage considérable pour un gouvernement minoritaire prévoyant une chaude lutte aux prochaines élections fédérales.

De plus, l'excédent budgétaire fédéral en forme de U protège le gouvernement d'un certain embarras. Puisque c'est habituellement à l'excédent de l'année courante que l'on prête le plus d'attention, cela permet au gouvernement libéral de laisser entendre qu'il a réglé son problème de crédibilité de prévision.

La nouvelle prévision en forme de U a d'importantes répercussions sur le débat au sujet des politiques publiques. Elle signifie que les Canadiens et les Canadiennes ont une capacité restreinte de discuter de priorités budgétaires pluriannuelles. Par exemple, les programmes sociaux comprimés pendant les années 1990, années de réduction du déficit, ne peuvent pas être rétablies par un apport de fonds supplémentaires seulement pour l'année financière courante. Les programmes sociaux doivent avoir un financement stable et soutenu au cours des années financières suivantes – ce qui est impossible si les excédents budgétaires prévus disparaissent et réapparaissent.

Cela permet au gouvernement de prétendre que toute demande pluriannuelle issue du débat public nécessitera la compression des programmes existants au cours des prochaines années.

Le gouvernement tente nettement de soutenir que les compressions des dépenses sont nécessaires pour que le gouvernement puisse effectuer de nouvelles dépenses. C'est précisément à cette fin que le gouvernement a créé le Comité sur l'examen des dépenses. Une faible quantité de réaffectation des dépenses publiques pourrait être considérée comme un rajustement budgétaire plutôt bénin. Or, le Comité sur l'examen des dépenses est chargé d'amputer les programmes existants de 12 milliards de dollars de 2003-2004 à 2009-2010. Pour réaliser des économies de cette envergure dans ce délai, il faut procéder à des compressions budgétaires appréciables de façon suivie.

Toutefois, les Canadiens et les Canadiennes ne désirent nullement de nouveaux tours de

compressions des dépenses, à plus forte raison que les dépenses amputées pendant la réduction du déficit n'ont pas été rétablies. Il ne faut pas permettre que les nouvelles dépenses de programmes et d'infrastructure qui s'imposent servent à légitimer d'autres compressions des dépenses sous le voile de la « réaffectation »,

LES PRÉVISIONS DE L'EXCÉDENT BUDGÉTAIRE FÉDÉRAL EN FORME DE U ÉTABLIES PAR LE GOUVERNEMENT LIBÉRAL SONT-ELLES CRÉDIBLES?

Pour qu'il y ait un véritable débat public sur l'état des finances fédérales, il faut que la population canadienne dispose de prévisions budgétaires fiables pour les prochaines années financières. Afin d'encourager un examen critique des prévisions du gouvernement, l'ABGF présente un budget du statu quo qui aidera le lecteur ou la lectrice à déterminer si la prévision de l'excédent budgétaire en forme de U est plausible.

Le budget du statu quo n'est pas présenté en tant que prévision des excédents fédéraux futurs par l'ABGF. Il indique les sommes pouvant être dépensées, à l'exclusion des économies pouvant être réalisées par la réaffectation de dépenses ou des modifications des activités d'imposition et de dépense du gouvernement. Toute modification du budget fédéral de 2005 et des années subséquentes influencera les excédents projetés dans le budget du statu quo.

Le budget du statu quo répond à la question suivante : est-il probable que l'excédent budgétaire du gouvernement se présente en forme de U? Autrement dit, de quel excédent le gouvernement est-il susceptible de disposer *sans devoir compresser les programmes existants*?

Aux fins de ce budget du statu quo, nous acceptons les prévisions des dépenses présentées dans la *Mise à jour financière et économique*. Celles-ci témoignent déjà de l'effet des annonces de cette année sur les dépenses de santé et

TABLEAU 2: INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES

	2003	2004	2005	2006	2007
	réel		prévu		
Croissance nom. du PIB	5.2%	6.0%	5.4%	5.2%	5.0%
Croissance réelle du PIB	2.0%	2.7%	2.8%	3.3%	3.0%
Inflation du PIB	3.2%	3.3%	2.6%	1.9%	2.0%

Sources : Rapport sur la politique monétaire de janvier 2005 de la Banque du Canada et prévisions de Marchés mondiaux CIBC du 17 janvier 2005

**TABLEAU 3: BUDGET DU STATU QUO
(milliards de dollars)**

	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08
	réel	prévu		projection	
Budget					
Recettes	186.2	197.6	206.6	216.3	227.2
Dépenses de programmes	141.4	153.7	159.3	167.0	174.1
Service de la dette	35.8	34.7	34.7	34.7	34.7
ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	9.1	9.2	12.6	14.6	18.3
Déficit accumulé*	501.5	501.5	501.5	501.5	501.5
	15.3%	15.3%	15.2%	15.1%	15.1%
Recettes/PIB	11.6%	11.9%	11.7%	11.7%	11.6%
Dépenses de programmes/PIB	2.9%	2.7%	2.6%	2.4%	2.3%
Service de la dette/PIB	41.1%	38.9%	36.9%	35.1%	33.4%

*Voir la note 3

de péréquation mais ne comprennent pas l'effet des économies futures réalisées par la réaffectation de dépenses. Nous avons majoré les prévisions des dépenses de programmes en fonction des récentes annonces de dépenses à des titres tels que les secours aux sinistrés du tsunami et les ententes sur les ressources extracôtières conclues avec la Nouvelle-Écosse ainsi que Terre-Neuve et le Labrador.

Les hypothèses macroéconomiques sur lesquelles reposent les prévisions du budget du statu quo sont présentées au tableau 3. Nous supposons que la croissance du PIB réel sera telle que prévue dans le *Rapport sur la politique monétaire* de la Banque du Canada et que le taux

d'inflation du PIB sera tel que prévu par Marchés mondiaux CIBC pour la période de 2004 à 2006. Nous supposons que la croissance du PIB réel sera de 3% à long terme et que le taux d'inflation du PIB réel à long terme sera de 2%.

Une grande partie des prévisions de l'excédent en forme de U est liée aux recettes. Les prévisions que comprend la *Mise à jour économique et financière* présentent des recettes qui diminuent précipitamment en tant que pourcentage du PIB après 2004-2005. Bien que le ratio réel des recettes au PIB ait été de 15,3% en 2003-2004, le gouvernement prévoit que le ratio tombera à 14,6% en 2005-2006.

Le gouvernement fédéral a toujours sous-estimé ses recettes pour produire ses excédents budgétaires imprévus. Compte tenu des forts bénéfices des entreprises et des recettes tirées de la vente des actions dans Petro-Canada, nous ne voyons aucune raison de croire la pessimiste prévision de recettes de 194 milliards de dollars (15% du PIB) pour 2004-2005 que présente la *Mise à jour économique et financière*. Nous sommes d'avis que 197,6 milliards de dollars (15,3% du PIB) serait une prévision des recettes plus réaliste mais quand même prudente.

Au cours des années subséquentes, l'ABGF ne peut voir aucune raison, sauf une nouvelle vague de réductions d'impôt, pour laquelle les recettes publiques tomberaient à 14,6% du PIB. Nous rajustons le ratio des recettes publiques au PIB à la baisse pour qu'il atteigne peu à peu 15,1% en 2006-2007 mais nous croyons que cela correspond à une évaluation prudente des recettes futures.

L'ABGF accepte l'estimation établie par le gouvernement des frais actuels de service de la dette (34,7 milliards de dollars). Cependant, le gouvernement prévoit que ces frais augmenteront considérablement au cours des prochaines années financières. Même si les taux d'intérêt augmentaient, cela ne justifierait pas les frais de service de la dette élevés qui sont prévus pour les prochaines années financières dans la *Mise à jour économique et financière*.² En l'absence de remboursement futur de la dette (*voir la note de fin de chapitre 3*), l'ABGF adopte l'hypothèse prudente selon laquelle les frais de service de la dette demeureront de 34,7 milliards. Toutefois, même s'il n'y a pas de nouveau remboursement de la dette, il se peut fort bien que les frais de service de la dette continuent de diminuer.

Selon ces hypothèses, nous prévoyons que l'excédent budgétaire sera de 9,2 milliards de dollars pour l'année financière courante et de 12,1 milliards, 14,2 milliards et 17,8 milliards pour les trois années financières suivantes.³ Ces

montants ont été établis selon la pratique de l'ABGF consistant à ne pas tenir compte des réserves pour éventualités et prudence économique.

Ces prévisions indiquent le montant total des fonds disponibles pour financer toute combinaison de remboursement de dette, de réduction d'impôt et de dépenses. Selon nos hypothèses, nous ne trouvons aucune justification aux prévisions en forme de U établies par le gouvernement fédéral. Le gouvernement a amplement la possibilité de financer de nouvelles mesures à l'aide de ses excédents de l'avenir prévisible sans mettre en oeuvre des compressions des dépenses.

L'ALTERNATIVE BUDGÉTAIRE POUR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

L'ABGF préconise l'utilisation des prochains excédents budgétaires pour accroître les dépenses de programmes dans des domaines qui ont été négligés depuis les compressions du milieu des années 1990. Dans cette section, nous présentons la façon dont l'ABGF entend compenser l'insuffisance du financement des programmes sociaux, réinvestir dans l'infrastructure et équilibrer le budget fédéral.

L'ABGF utilise les hypothèses macroéconomiques indiquées dans le contexte du budget du statu quo ci-dessus. Les prévisions des recettes de l'ABGF sont identiques à celles du budget du statu quo. Et, bien qu'elle mette en oeuvre un programme d'équité fiscale, l'ABGF n'influence nullement les recettes fiscales globales.

Les prévisions des dépenses de programmes de l'ABGF comprennent trois postes budgétaires. Le premier est le poste de référence, auquel est présentée notre prévision des dépenses publiques probables avant la mise en oeuvre des mesures prévues par l'ABGF. Le second est le poste des augmentations des dépenses de programmes proposées par l'ABGF. Le troisième poste, appelé « amortissement de l'OCFI », est

**TABEAU 4: L'ALTERNATIVE BUDGÉTAIRE POUR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
(milliards de dollars)**

	2003-04 réel	2004-05 prévu	2005-06	2006-07 projection	2007-08
Budget					
Recettes	186.2	197.6	206.6	216.3	227.2
Dépenses de programmes					
référence	141.4	153.7	157.7	165.3	172.4
nouvelles initiatives de l'ABGF		9.2	13.8	15.7	19.0
amortissement de l'OCFI		0.0	0.125	0.250	0.375
Total des dépenses de programmes		162.9	171.6	181.2	191.8
Service de la dette	35.8	34.7	34.9	35.2	35.4
EXCÉDENT BUDGÉTAIRE	9.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit accumulé	501.5	501.5	506.5	511.5	516.5
Recettes/PIB	15.3%	15.3%	15.2%	15.1%	15.1%
Dépenses de programmes/PIB	11.6%	12.6%	12.6%	12.7%	12.8%
Service de la dette/PIB	2.9%	2.7%	2.6%	2.5%	2.4%
Ratio de la dette au PIB	41.1%	38.9%	37.3%	35.8%	34.4%

celui qui correspond aux activités de l'organisme de financement de l'infrastructure préconisé dans l'ABGF (*voir ci-dessous*).⁴

Pour l'année financière courante, nous acceptons en tant que montant de référence la prévision présentée dans la *Mise à jour économique et financière* du gouvernement (en supposant que, huit mois après le début de son année financière, le gouvernement devrait connaître raisonnablement bien les dépenses qu'il entend effectuer).

Cependant, pour les années ultérieures, l'ABGF n'accepte pas les prévisions des dépenses présentées dans la *Mise à jour économique et financière*. Le gouvernement libéral est réputé pour la déformation de sa position budgétaire par la surestimation de ses dépenses.⁵ Pour tenir compte de sa propension à gonfler les recettes prévues, nous avons rajusté les prévisions des dépenses que comprend la *Mise à jour économique et financière* en les réduisant de 1% dans notre montant de référence des dépenses de programmes.

L'amortissement de l'OCFI témoigne de l'effet de nouveaux emprunts de 55 milliards de dollars par année qu'effectuerait l'Office canadien de financement de l'infrastructure proposé par l'ABGF. Selon les règles de la comptabilité d'exercice, la dépense associée à un bien durable tel qu'un bien d'infrastructure doit être amortie sur sa durée économique (nous supposons qu'il s'agit de 40 ans). Les activités de l'OCFI haussent donc légèrement les dépenses de programmes, du montant des dépenses d'infrastructure amorties sur une période de 40 ans.

Les frais de service de la dette que comprend l'ABGF sont légèrement plus élevés que ceux que comprend le budget du statu quo. Cela témoigne des frais de service de la dette sur les emprunts de l'OCFI. Nous tenons pour acquis que la dette de l'OCFI est contractée au taux applicable aux obligations de 10 ans du gouvernement du Canada, qui est de 4,5%.

L'ABGF arrive à consacrer l'excédent aux programmes sociaux et à procéder à d'importants

investissements dans l'infrastructure sans négliger d'équilibrer le budget pour les trois années de la période de prévision. De plus, les activités de l'OCFI n'accroissent la dette fédérale que légèrement et le fardeau de la dette fédérale (ratio de la dette au PIB) diminue pendant toutes les années des prévisions de l'ABGF.

RÉPERCUSSIONS MACROÉCONOMIQUES DE L'ABGF

Comme le gouvernement fédéral, l'ABGF ne tient pas compte des effets économiques indirects de ses politiques. L'ABGF a recouru à Informetrica (entreprise privée qui se spécialise dans la modélisation de la réaction de l'économie à des initiatives budgétaires et autres) pour évaluer les mesures prévues par l'ABGF. Vous pouvez obtenir un résumé des conclusions de cette firme.

Nous nous attendons que les dépenses et les mesures fiscales que nous proposons aient des effets économiques très positifs. Par rapport à la situation dans laquelle le gouvernement continue d'accumuler de gros excédents budgétaires et de les affecter au remboursement de la dette, le programme de l'ABGF stimule la croissance économique, crée des emplois et accroît le revenu des ménages grâce à l'effet multiplicateur de l'augmentation de la stimulation budgétaire. Nous prévoyons que cela n'aura qu'un très faible effet sur l'inflation. Les avantages seront particulièrement importants dans le cas des ménages à faible revenu.

Le programme de dépenses et de politiques fiscales de l'ABGF est destiné à produire un budget équilibré puisque les dépenses de l'ABGF correspondent aux excédents budgétaires prévus. Toutefois, les effets indirects de notre programme peuvent fort bien produire un petit excédent budgétaire. Par exemple, la création d'emplois accroîtra les recettes fiscales et réduira les dépenses sociales.

Ces mesures auront des effets très positifs sur les gouvernements des autres paliers. Le renforcement de la croissance économique et l'augmentation de l'emploi aideront les provinces, les territoires et les municipalités à équilibrer leurs budgets. Compte tenu de l'incidence de la compression des dépenses fédérales sur les autres ressorts (*voir le chapitre sur les questions financières fédérales-provinciales*), cet effet d'entraînement sur les gouvernements des autres paliers est une conséquence louable des politiques de l'ABGF.

RÉPARTITION DE L'EXCÉDENT DE 2004-2005

L'ABGF finance ses dépenses pluriannuelles relatives aux programmes sociaux à l'aide des excédents budgétaires futurs. Toutefois, plusieurs priorités seront financées à l'aide de l'excédent budgétaire de l'année courante. À la différence des pratiques antérieures du gouvernement libéral, qui utilisait tout l'excédent budgétaire pour rembourser la dette, l'ABGF financera les priorités suivantes grâce à l'excédent budgétaire de l'année courante.

L'ABGF renouvellera le financement du Fonds canadien pour l'Afrique (qui doit expirer l'année prochaine) en y injectant 2 milliards de dollars échelonnés sur trois années. Ces fonds serviront à lutter contre la pandémie du VIH/SIDA, à secourir les sinistrés, à maintenir la paix dans des pays tels que le Rwanda et le Congo, à favoriser le développement à long terme et à prendre d'autres initiatives d'élimination de la pauvreté cadrant avec l'engagement du Canada à l'égard des Objectifs de développement du millénaire.

L'ABGF versera 500 millions de dollars à l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI). Selon l'Organisation mondiale de la santé, environ 10,5 millions d'enfants de moins de 5 ans sont morts en 2002, quelque 1,4 million d'entre eux de maladies que la vac-

ination permet de prévenir. Bien que la plupart des enfants des pays où les revenus sont élevés aient accès aux vaccins dont ils ont besoin, près de 27 millions d'enfants – principalement dans des pays où les revenus sont bas – ont été privés d'immunisation pendant leur première année. La GAVI estime qu'il coûtera environ 10 milliards de dollars pour vacciner 90% des enfants du globe d'ici 2015. Jusqu'à présent, le Canada n'a apporté que 30 millions de dollars aux activités de la GAVI.

En attendant une réforme du Régime d'a.-e. (voir la section sur l'emploi), l'ABGF créera un *Fonds de formation et d'aide à l'adaptation* auquel seront portés 1,5 milliards de dollars afin de donner aux travailleurs et travailleuses mis à pied en permanence et privés de prestations d'a.-e. des services d'orientation et d'aide à l'adaptation, y compris le paiement de leurs frais de recyclage. Les conditions d'admissibilité seront moins rigoureuses que celles de l'a.-e. de telle sorte que toute personne qui a payé des cotisations à l'a.-e. y sera admissible. Les travailleurs et les travailleuses âgés auront droit à 78 semaines de prestations. Ces mesures représentent le début du remboursement des fonds d'a.-e. auparavant assimilés aux recettes générales.

L'ABGF affecte 500 millions de dollars à la création d'un *Fonds de dotation du nouveau de la démocratie* pour soutenir les initiatives de rétablissement et d'accroissement de la démocratie au Canada. Ce Fonds appuiera les initiatives de budgétisation participative à tous les paliers de gouvernement et les initiatives destinées à instaurer des mécanismes tels que la représentation proportionnelle dans le système parlementaire canadien. Il aidera en outre à accroître le financement de base des organisations de la société civile pour leur permettre de participer plus efficacement à l'établissement des politiques publiques.

En dernier lieu, certaines propositions que comprend l'ABGF sont telles qu'il est préféra-

ble d'assurer un financement initial à leur réalisation. La Banque de développement sectoriel (voir le chapitre sur la *Politique de développement sectoriel*) sera capitalisée sur-le-champ, et nous financerons la consultation sectorielle à l'aide de l'excédent de l'année courante. Cela nous permettra de libérer des fonds qui pourront servir à répondre à d'autres priorités de dépense sociale au cours des années financières futures.

NOTES

- ¹ Par exemple, le gouvernement prévoyait un excédent de 2,3 milliards de dollars (sans compter la réserve pour éventualités) dans la *Mise à jour économique et financière* de 2003. L'excédent réel de fin d'année a été de 9,1 milliards de dollars.
- ² Pour bien comprendre que pareille augmentation des frais de service de la dette indiqués dans la *Mise à jour économique et financière* n'est pas plausible, songez à ce qui suit. Si le gouvernement paie actuellement 34,7 milliards de dollars de frais de service sur une dette publique de 505,5 milliards, le taux d'intérêt sur la dette fédérale est de 6,9%. Le taux d'intérêt actuel sur une obligation de 10 ans du gouvernement du Canada est de 4,5%. Il faudrait que les taux d'intérêt augmentent de façon extrêmement marquée pour que les frais de services de la dette augmentent.
- ³ Puisque le budget du statu quo est censé stimuler le débat public au sujet de ce qu'il faut faire de l'excédent, nous ne désirons pas juger d'avance si les excédents seront affectés au remboursement de la dette, à des réductions d'impôt ou à un accroissement des dépenses. C'est pour cela que nous mettons les excédents prévus en évidence sur une ligne intitulée « équilibre budgétaire » dans le tableau 3. Puisque tous les fonds excédentaires doivent être affectés d'une façon ou d'une autre, les postes budgétaires correspondants seraient ajustés à mesure que des décisions sont prises au sujet de leur utilisation jusqu'à ce que le solde budgétaire soit ramené à zéro.
- ⁴ D'ordinaire, cette dépense serait présentée comme un élément des dépenses de programmes courantes. Nous l'avons présentée séparément afin de permettre au lecteur ou à la lectrice de voir l'effet qu'ont sur le budget les activités relatives à l'infrastructure que prévoit l'ABGF.
- ⁵ Par exemple, en 2002-2003, le gouvernement a dépensé plus de 5 milliards de dollars de moins qu'il avait prévu dans le budget fédéral de 2003.

TABLEAU 5: INITIATIVES EN MATIÈRE DE DÉPENSES DE L'ABGF DE 2005
Changements apportés aux dépenses actuelles proposées pour ces initiatives en millions de dollars

		2005/06	2006/7	2007/8
Aboriginal	Increase in health funding	184	206	230
	Increased housing and improved living conditions	1,074	1,017	1,017
	Improve Aboriginal education	303	325	652
Agriculture	Set aside land program	450	450	450
	Support for agricultural coops	110		
	Transitional loan program	250	250	250
Childcare	Build a pan-Canadian child care program	1,000	2,000	3,000
Communities	Department of Community Development	15	20	20
	Social Infrastructure Pilot	10	10	10
	Canadian Infrastructure Financing Authority	125	250	375
	Fuel tax revenues to municipal infrastructure	1,250	1,875	2,500
Culture	Renew <i>Tomorrow Starts Today</i> program		200	200
	Increase funding for CBC	250	250	250
Disabilities	Increased funding for Opportunities Fund	30	30	30
Education	Increased Funding for SSHRC	100	150	230
	National System of Needs-based Grants*	1,365	1,390	1,416
	Increase to Post-Secondary Education Transfer	1,200	1,400	1,700
Environment	National Wildlife Areas	30	30	141
	Just Transition Fund	100	100	100
Housing	Affordable Housing Initiative	1,357	1,357	1,357
	Residential Rehabilitation Assistance Program	72	72	200
	Sustainable Communities Program (Homelessness)	65	65	200
International	Increased Development Assistance	135	289	473
	Hold the line on defence spending	(125)	(335)	(540)
Poverty	Increased funding for Social Assistance and Services Transfer	1,000	1,000	1,500
Retirement	Increase GIS by 10%	550	550	550
	Increase OAS by 5%	1,000	1,000	1,000
Sector Development Policy	Increase funding for Technology Partnerships Canada	500	500	500
Total Additional Spending		\$ 12,400	\$ 14,450	\$ 17,811

* The above amount only represents the increased spending for this program from the elimination of tax assistance for education. The total funding for this program would be:

\$ 2,140 \$ 2,280 \$ 2,330

** Additional spending under the Employment Insurance program will be entirely funded out of EI premium revenues so that that EI premiums and benefits will balance each year.

QUESTIONS FINANCIÈRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

GRANDES LIGNES

Quatre questions étroitement liées à celle du déséquilibre budgétaire ont dominé le débat post-électoral au sujet des priorités budgétaires du gouvernement fédéral : le financement national des soins de santé, le transfert nouvellement-établi en matière de programmes sociaux, la péréquation entre les provinces et le soi-disant nouveau pacte pour les villes.

Le financement des soins de santé est un thème courant des disputes fédérales-provinciales depuis que le gouvernement fédéral a cessé d'honorer son engagement à assumer la moitié du coût des soins de santé vers la fin des années 1970 et le début des années 1980. Cependant, ce financement a été bien mis en évidence par la compression très marquée de la part fédérale imposée dans le budget de 1995 dans le cadre de la consolidation des transferts fédéraux sous le vocable du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux.

La part du transfert qui sert aux programmes sociaux est une question clé depuis que les transferts aux titres de l'aide sociale, de l'éducation postsecondaire et des services de garde d'enfants ont été incorporés à celui des soins de santé dans le budget de 1995.

La péréquation a été dans l'ombre pendant de nombreuses d'années, au cours lesquelles le gouvernement fédéral a périodiquement procédé à une révision unilatérale de la formule de manière à réduire ses coûts. Des facteurs supplémentaires se sont conjugués cette année pour mettre la question beaucoup plus en évidence. L'élimination par l'Alberta de sa propre dette publique pendant que les autres provinces sont aux prises avec de graves difficultés financières

a fait ressortir les déséquilibres budgétaires que la péréquation était censée régler. De plus, le fait que Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse veulent résilier leurs accords spéciaux sur les revenus des ressources naturelles au moment précis où les prix du pétrole atteignent des niveaux record a attiré l'attention sur le traitement des revenus des ressources dans le cadre de la péréquation.

Les difficultés financières qu'éprouvent les villes les plus grandes du Canada ont été mises en évidence par la crise bien reconnue de la qualité de notre infrastructure urbaine. L'écart entre une base de revenus restreinte et les responsabilités croissantes a élargi depuis que les gouvernements des paliers fédéral et provincial ont commencé à refiler leurs responsabilités aux administrations municipales.

Bon nombre d'autres questions ont influencé le déséquilibre budgétaire. La compression des programmes fédéraux a eu un effet d'entraînement. En réduisant les prestations d'assurance-emploi et en éliminant le Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement fédéral s'est dégagé du fardeau du chômage et de la pauvreté. Le fait que le gouvernement fédéral se soit retiré, à toutes fins pratiques, du domaine de la politique du logement vers le milieu des années 1990 a incité les provinces à en faire autant, et il s'ensuit que nous avons vécu près de dix années d'inactivité en matière de logement.

En outre, la décision prise par le gouvernement fédéral pendant les années 1990 de transformer les programmes dans des domaines tels que les services de garde d'enfants, l'éducation postsecondaire et la pauvreté des enfants de programmes institutionnels en une forme d'assis-

tance individuelle financée à l'aide du système fiscal a réduit les fonds affectés aux programmes publics correspondants au palier provincial et compromis la capacité des provinces d'établir des politiques dans ces domaines. Par exemple, la prestation de subventions aux services de garde d'enfants par l'entremise du régime fiscal empêche les gouvernements provinciaux de cibler l'aide fédérale sur les familles à faible revenu ou de ne verser des subventions qu'à des établissements qui répondent à des normes reconnues.

Le retrait radical du gouvernement fédéral du financement de programmes relevant de la compétence des provinces qui s'est produit pendant les années 1990 a affecté les relations fédérales-provinciales de deux façons. Premièrement, il a réduit le flux de fonds du gouvernement fédéral aux provinces au cours de ce qui revenait à un transfert de pressions budgétaires fédérales. Deuxièmement, il a compromis la crédibilité du gouvernement fédéral pour ce qui est d'insister afin que les normes nationales soient respectées dans le cadre des programmes du ressort provincial qu'il appuyait.

Il ne s'agit pas d'effets à court terme. La réduction des flux de fonds du gouvernement fédéral aux provinces, qui a initialement été présentée par les hommes et femmes politiques comme étant nécessaire pour répondre aux pressions budgétaires fédérales, n'a pas été renversée lorsque les conditions budgétaires se sont améliorées. Le gouvernement fédéral a plutôt réagi à la fin de ses difficultés budgétaires en accordant des réductions d'impôt réduisant sa propre capacité budgétaire. Sur le plan politique, il n'est pas facile de majorer les impôts pour rétablir la capacité budgétaire. Qui plus est, il ne sera pas facile de renverser la transformation de milliards de dollars en dépenses fiscales liées à l'impôt sur le revenu des particuliers dans des domaines du ressort provincial.

Le défi d'établir des normes nationales est encore plus difficile. À mesure que diminuait la part fédérale des dépenses dans les domaines du ressort provincial, l'influence politique du gouvernement fédéral a diminué aussi. La possibilité d'établir des normes nationales tient donc à celle d'accroître le financement fédéral. D'autres volets de la question, bien qu'ils soient moins évidents, posent des obstacles tout aussi importants à l'établissement de normes nationales. Les compressions fédérales des années 1990 ont non seulement réduit les ressources provinciales mais aussi indiqué aux provinces qu'elles ne pouvaient pas compter sur le gouvernement fédéral pour ce qui est de participer à des programmes à frais partagés.

Les compressions des années 1990 ont en outre donné lieu à des changements dans la façon de mettre les programmes en œuvre qui rendront inévitablement plus difficile d'établir des normes de remplacement. En matière de politique sociale, par exemple, l'abolition du Régime d'assistance publique du Canada a permis aux provinces de s'orienter dans différentes directions, principalement selon l'idéologie du gouvernement provincial au pouvoir. Les disparités entre les normes sont beaucoup plus grandes qu'elles ne l'étaient il y a dix ans. L'établissement de politiques sociales est tellement passé aux mains des provinces qu'il faudrait un très fort exercice de volonté politique fédérale pour renverser la tendance.

En matière d'assurance-emploi, l'influence sur les politiques régissant le marché du travail que le gouvernement fédéral avait acquise au cours de l'expansion du Régime pendant les années 1970 et 1980 est disparue dans une grande mesure à la conclusion des accords de cession bilatéraux qui ont accompagné la compression de l'a.-e.

La difficulté que le gouvernement fédéral éprouve à recommencer à fournir des logements à prix abordable illustre les problèmes qui se

FIGURE 1: TRANSFERTS FÉDÉRAUX AUX GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET LOCAUX DE 1961 À 2003

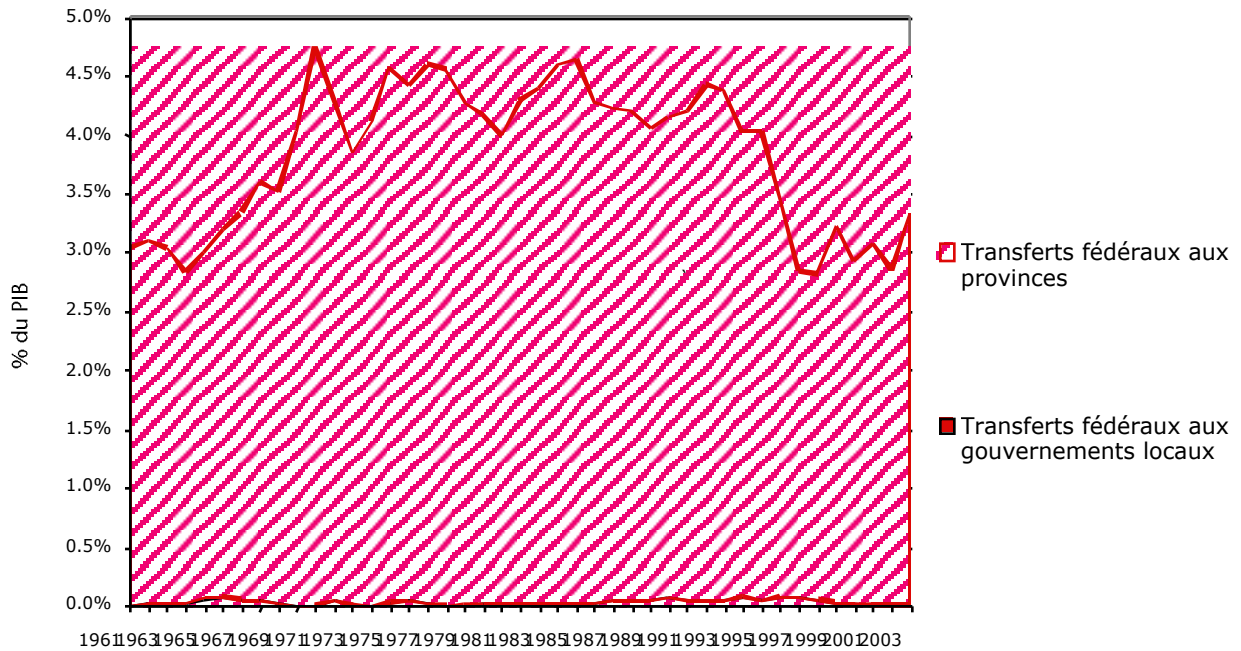
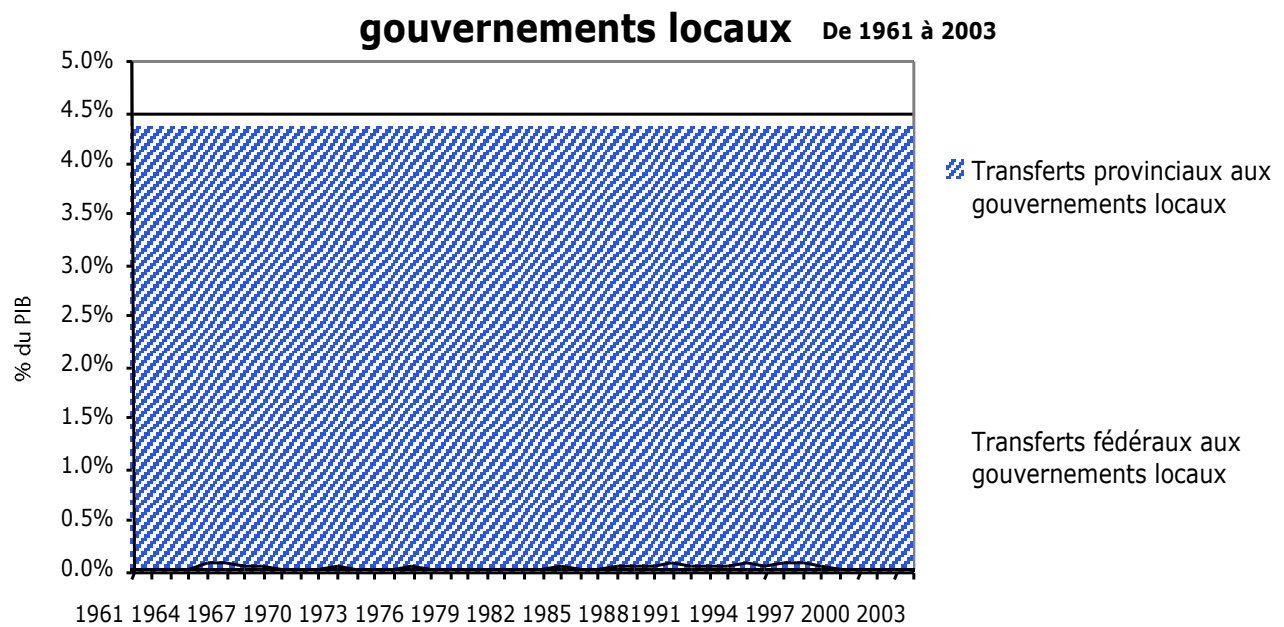


FIGURE 2: REVENUS DES TRANSFERTS AUX GOUVERNEMENTS LOCAUX DE 1961 À 2003



posent lorsqu'on détruit l'infrastructure des politiques et des programmes.

La réponse politique des provinces aux difficultés budgétaires fédérales a accru la difficulté de rétablir la situation d'avant les compressions.

Les gouvernements provinciaux ont en général répondu à la compression du financement fédéral et au transfert des responsabilités budgétaires fédérales aux provinces en réduisant leurs propres transferts de fonds et en refilant des res-

ponsabilités aux gouvernements locaux et à d'autres organismes bénéficiant de paiements de transfert.

Le graphique 1 indique les transferts fédéraux aux provinces en tant que pourcentage du PIB de 1961 à 2003. Il illustre bien l'expansion du fédéralisme budgétaire qui s'est produite pendant les années 1960 et l'effondrement du soutien fédéral accordé aux provinces au cours de la deuxième moitié des années 1990.

Les gouvernements provinciaux ont suivi l'exemple du gouvernement fédéral en refilant, en fait, les compressions des transferts aux gouvernements locaux.

Le graphique 2 indique les transferts provinciaux aux gouvernements locaux en tant que pourcentage du PIB de 1961 à 2003. La courbe de diminution des transferts aux gouvernements locaux correspond presque à celle de la diminution des transferts fédéraux aux provinces.

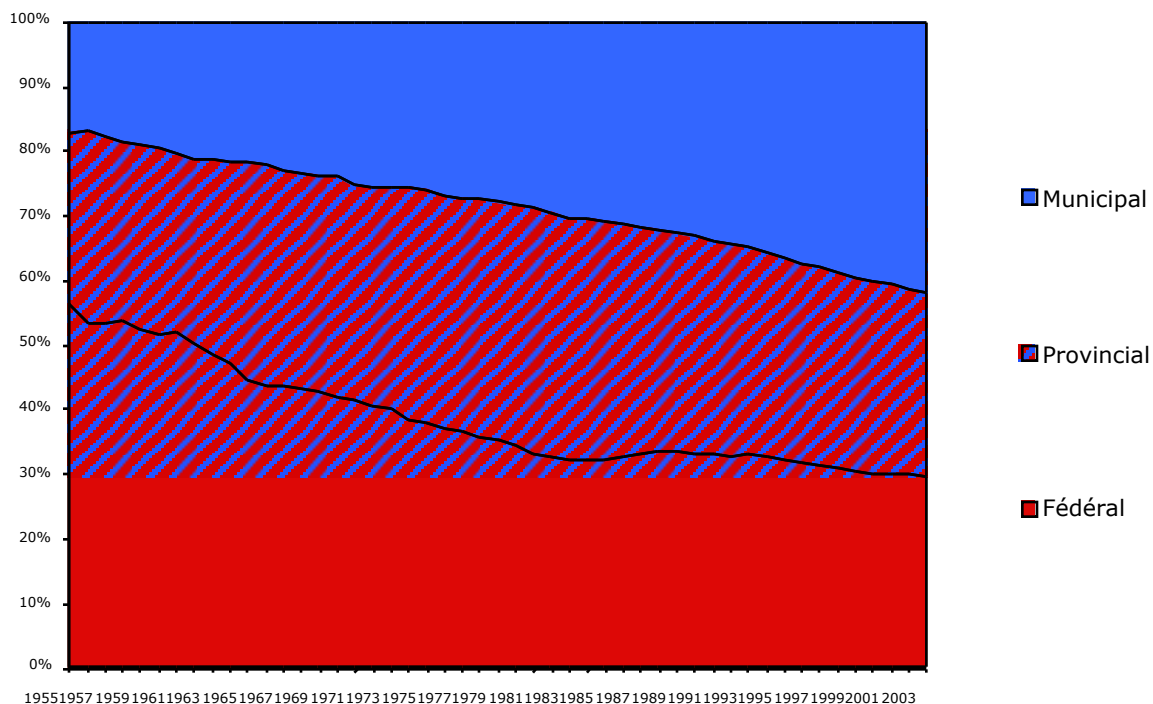
Pendant que les réductions de transferts se déroulaient, les responsabilités des gouvernements locaux à l'égard des programmes augmentaient rapidement. Par exemple, de 1955 à 2003, la responsabilité à l'égard du capital public est passée dans une très grande mesure du gouvernement fédéral aux gouvernements locaux.

Le graphique 3 illustre le changement.

L'effet net est que bien que nous continuions de discuter des déséquilibres budgétaires comme si les gouvernements locaux et les organismes provinciaux de paiements de transfert n'existaient pas, le fait est qu'à bien des égards le véritable déséquilibre budgétaire n'est plus entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux mais bien entre le gouvernement fédéral et les gouvernements locaux et autres organismes bénéficiant de transferts.

Le fait qu'il n'y ait pas de relations constitutionnellement reconnues entre le gouvernement fédéral et les gouvernements et autres organis-

FIGURE 3: PARTS DU STOCK DE CAPITAL NET DE 1955 À 2003



mes locaux complique le règlement des problèmes. L'absence de relation officielle a particulièrement rendu impossible que le gouvernement fédéral réponde de façon appropriée au fait que les pressions budgétaires accrues s'exercent de différentes façons et découlent de différentes causes variant selon les municipalités de différents types.

MODERNISER LES ACCORDS FISCAUX DU CANADA

Les accords fiscaux du Canada ne sont plus appropriés aux conditions politiques et économiques. Et bien que les questions de déséquilibre budgétaire puissent passer pour des problèmes fédéraux-provinciaux, la réalité est beaucoup plus complexe. Le fait est que la majeure partie de l'infrastructure du Canada et la prestation de la plupart des services publics du Canada relèvent d'organismes – municipalités et organismes provinciaux bénéficiant de paiements de transfert – qui n'ont accès qu'à des revenus restreints alors que les sources de revenu les plus importantes appartiennent au palier de gouver-

nement dont les responsabilités directes diminuent le plus rapidement.

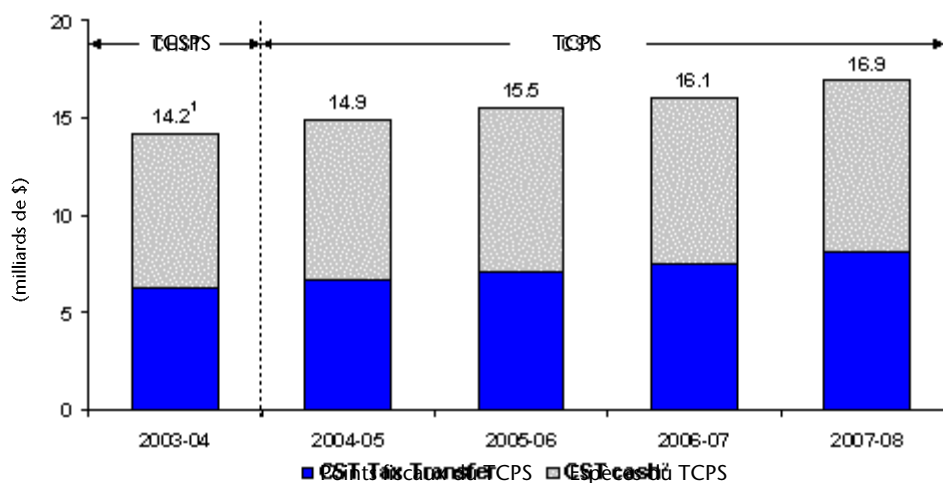
C'est là la base de l'affirmation de l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral selon laquelle, compte tenu du contexte des services publics dans l'ensemble du Canada, ce qui existe au palier fédéral, c'est non pas un excédent mais bien l'illustration même d'un décalage entre les ressources budgétaires et les responsabilités de prestation de services.

Il y a lieu de prendre des mesures audacieuses pour régler ce problème fondamental.

RÉPARER LE TRANSFERT EN MATIÈRE DE PROGRAMMES SOCIAUX

En avril 2004, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) est né des cendres du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. Le TCPS est le cousin pauvre du Transfert canadien en matière de santé, qui a créé pour donner suite à une recommandation de la Commission Romanow. Le TCPS fait passer aux provinces environ 15 milliards de dollars en espèces et en points d'impôt et il est censé servir à soutenir l'éducation

FIGURE 4: TRANSFERT CANADIEN EN MATIÈRE DE PROGRAMMES SOCIAUX
CADRE LÉGISLATIF



Source : Ministère des Finances, 2004

postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, y compris le développement de la petite enfance ainsi que l'éducation et la garde des jeunes enfants. Pourtant, cet énorme transfert ne s'assortit d'aucune condition, son utilisation n'est nullement contrôlée et son évidente insuffisance aux fins auxquelles il est destiné ne fait l'objet d'aucun débat. L'amélioration du TCPS est un facteur clé de l'activité en matière de pauvreté et de services de garde d'enfants et dans de nombreux autres domaines clés des politiques sociales tels que la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain.

Les fonds affectés au TCPS sont considérablement plus faibles que ceux qui étaient affectés à ses prédécesseurs, soit le RAPC et le FPÉ. Pendant la période de 1995 à 1998, le gouvernement fédéral a réduit le TCSPS d'environ 7 milliards de dollars. De cette somme, quelque 2,8 milliards de dollars auraient été consacrés à des dépenses relatives aux programmes sociaux et à l'éducation postsecondaire. En dollars actuels, cela reviendrait à environ 3,22 milliards. Pareille perte au cours de la période de six années qui s'est écoulée depuis 1998 revient à un manque à gagner d'au moins 19,32 milliards de dollars en dollars de 2005. Bien que ce ne soit sans doute pas la seule cause de la réduction de l'aide sociale, des services sociaux et du financement des garderies qui s'est produite dans certaines provinces depuis quelques années, la compression du TCPS y est certainement pour quelque chose. Ce qui importe davantage aujourd'hui, c'est que l'amélioration du TCPS est un facteur important de la réduction de la pauvreté, du respect des droits des enfants et du règlement de bien d'autres problèmes d'équité.

Le TCPS est censé atteindre 16,9 milliards de dollars d'ici 2007-2008, mais cela ne représente qu'une augmentation de 2% par année de la partie en espèces, qui augmente déjà à un taux inférieur à celui de l'inflation.

Le rapport entre le TCPS et le TCS a été affaibli par l'augmentation majeure du financement des soins de santé consentie dans l'accord d'octobre 2004. Au début d'avril 2004, le TCPS comptait pour 38% de l'ancienne enveloppe du TCSPS alors que le TCS en représentait 68%. En 2007-2008, le rapport sera de 33% à 67%, soit deux fois plus de dépenses en santé que de dépenses relatives aux programmes sociaux.

Bien que des fonds aient été ajoutés au TCS aux fins des services de garde à l'enfance en 2003 et en 2004 et qu'un milliard de dollars supplémentaires sera peut-être consacré aux services de garde à l'enfance, le total de l'affectation au TCPS est encore de beaucoup inférieur à ce qu'il était avant la période de 1995 à 1998.

L'ABGF convient qu'il est temps d'engager un débat sur l'avenir du TCPS.¹ L'ABGF prendra initialement les mesures suivantes :

1. Assurer des fonds suffisants au TCPS en y réaffectant sur-le-champ les 3,2 milliards de dollars dont il a été amputé pour ramener le financement au niveau de 1994-1995 et en assurant la stabilité et la prévisibilité du financement pour les prochaines années. Il ne s'agit que d'un premier pas pour lancer le débat nécessaire sur le financement futur.
2. Commencer à assurer la reddition de comptes sur le TCPS et sa transparence en :
 - a) divisant le transfert en un Transfert pour les programmes sociaux (TPS) et un Transfert pour l'éducation postsecondaire.
 - b) voyant à ce que chaque objet de dépense tel que les services de garde d'enfants ait son enveloppe de financement dans le cadre du TPS.
3. Créer des mécanismes pour établir des principes et des objectifs communs applicables au TPS qui seraient approuvés par toutes les parties intéressées grâce à une discussion avec

la population canadienne. Nous ne pouvons pas permettre qu'une course vers le fond se déroule relativement aux normes sociales du Canada.

4. Établir un organisme pancanadien, comme par exemple un Conseil des soutiens sociaux, qui évaluerait les résultats, partagerait l'innovation et favoriserait la participation de la population au débat sur les questions sociales. Tous les intervenants y seraient représentés, y compris les gouvernements, les travailleurs et travailleuses et les autres membres de la population.

RENOUVELER LA PÉRÉQUATION

Bien que la question des revenus des ressources dans les provinces de l'Atlantique soit celle qui a attiré le plus l'attention du public avant le dépôt du budget de 2005-2006, les problèmes que pose la péréquation débordent de beaucoup le cadre des enjeux précis de Terre-Neuve et du Labrador ainsi que de la Nouvelle-Écosse en matière de traitement des revenus des ressources.

Pour ce qui est de l'enjeu immédiat à cet égard, le principal problème est que la question a été traitée de façon strictement politique – un bras de fer entre un premier ministre provincial et un premier ministre fédéral au sujet d'une promesse électorale, entre le sentiment d'injustice éprouvé à juste titre par la population de Terre-Neuve et du Labrador et l'impression qu'ont les gens dans bien d'autres parties du pays qu'ils apportent beaucoup plus à la confédération canadienne qu'ils n'en retirent.

Il y a lieu de replacer la question de la péréquation dans le contexte des principes auxquels souscrivent tous les Canadiens et les Canadiennes et qui tiennent à notre foi commune en la justice sociale. Cela nécessite d'abord de rétablir une distinction justifiable entre ce qui compte et ce qui ne compte pas dans la déter-

mination de la capacité budgétaire d'une province aux fins de la péréquation et ensuite de s'entendre sur les services de base que la péréquation est censée permettre à toutes les provinces et aux territoires de fournir à tous les Canadiens et les Canadiennes.

Ce qui compte doit être pris en compte de façon cohérente dans l'ensemble de la formule. Les revenus des ressources devraient particulièrement être traités de manière uniforme dans toutes les provinces. Il y a lieu de réviser la formule pour que les taux d'imposition normalisés aux fins de la péréquation soient fondés sur ceux des 10 provinces. Il devrait continuer d'y avoir un système séparé pour les territoires. Le système actuel, qui exclut l'Alberta et les provinces de l'Atlantique du calcul du taux d'imposition de référence aux fins de la péréquation, est de toute évidence arbitraire et compromet la crédibilité de l'ensemble de la péréquation.

Pour ce qui est du niveau de revenu assuré par le programme de péréquation, il est indispensable à la crédibilité du programme de passer d'un niveau de capacité budgétaire établi arbitrairement à une mesure du coût de la prestation d'un panier de services du ressort provincial dont on pourrait soutenir qu'il répondent aux besoins fondamentaux de la population canadienne.

À titre provisoire, on devrait fonder le calcul de la capacité budgétaire sur les 10 provinces; le financement total de la péréquation devrait être établi selon une formule plutôt qu'arbitrairement.

NOUVEAU PACTE POUR LES VILLES

Les grandes villes du Canada ont des problèmes budgétaires dont les accords de paiements de transfert ne permettent pas tous de tenir compte, qu'ils aient trait à des programmes précis ou à la capacité budgétaire générale. Le gouvernement fédéral a toujours traité les villes

comme des « créatures des provinces » sur les plans économique, politique et constitutionnel et a compté sur les gouvernements provinciaux pour qu'ils règlent les problèmes des grandes villes sur leur territoire.

Cela ne suffit plus. Les villes les plus grandes du Canada ont de graves problèmes auxquels les gouvernements provinciaux ne s'attaquent pas dûment. Les villes sont appelées à assumer la responsabilité d'une part de plus en plus grande des services publics auxquels la population canadienne s'attend. Ce n'est pas simplement une question de justice sociale ou budgétaire. C'est une question critique pour l'avenir économique du Canada. Dans le contexte économique mondial en perpétuelle évolution, les grandes villes du Canada sont et seront de plus en plus les moteurs de notre croissance économique et les bases de notre prospérité économique.

De toute évidence, l'actuel gouvernement fédéral ne le comprend pas. En dépit de ses excédents budgétaires croissants, il a une approche à l'égard des questions financières urbaines qui est globalement inadéquate et mal ciblée et dont la mise en œuvre est gradualiste.

Deux cents de taxe sur l'essence échelonnées sur plusieurs années et réparties entre les communautés des différentes parties du Canada, quelle que soit leur taille, ce n'est pas la nouvelle entente dont les grandes villes canadiennes ont besoin.

Le montant total affecté au renouvellement de l'infrastructure doit être beaucoup plus élevé. Et il doit être fondé sur des indicateurs qui caractérisent les villes les plus grandes du Canada : besoins en infrastructure urbaine, utilisation des transports en commun, approvisionnement actuel et besoins en logements à prix abordable.

ÉLARGIR LES RAPPORTS BUDGÉTAIRES FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX

À plus long terme, le Canada doit réviser un certain nombre d'idées sur lesquelles reposent les relations budgétaires au sein de la fédération. Les municipalités et les autres organismes de gouvernement local, relégués au rang de « créatures des provinces » par le passé, doivent être reconnus explicitement dans les nouveaux accords.

Le partage des responsabilités et capacités fiscales doit pouvoir être révisé. Les pouvoirs d'imposition ont été répartis entre les gouvernements des différents paliers sans qu'il ne soit tenu compte des responsabilités ayant trait à la mise en œuvre des programmes ni de la capacité de protéger son assiette fiscale contre l'évitement. Une assiette fiscale telle que celle des entreprises, qui ne peut pas être défendue efficacement à un niveau inférieur au palier national, est partagée entre les gouvernements fédéral et provinciaux alors que le gouvernement fédéral touche la part du lion d'une assiette comme celle de la taxe de vente, qu'il est relativement facile de défendre à un palier infranational et même local.

Il n'est pas dans l'intérêt à long terme du Canada ni des membres individuels de sa population de maintenir indéfiniment une structure budgétaire dans laquelle les responsabilités et l'influence sur les ressources sont si déphasées.

NOTES

¹ Ces revendications ont été présentées initialement par le Conseil canadien de développement social dans son ouvrage sur le Transfert en matière de programmes sociaux intitulé *Quel avenir pour le Canada? Il est temps de débattre du Transfert social canadien* (2004) que trouverez sur le site Web du CCDS à l'adresse <http://www.ccsd.ca/francais/ip/ts/ts.htm>.

L'INFRASTRUCTURE

RÉPONSE DE L'ABGF À LA CRISE DE L'INFRASTRUCTURE DU CANADA : L'OFFICE CANADIEN DE FINANCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE

L'ABGF de 2004 a introduit une nouvelle approche de financement pour combler les grandes lacunes de construction et d'entretien de l'infrastructure du Canada (voir le chapitre sur les *Collectivités* pour connaître l'ampleur du problème d'infrastructure du Canada). L'ABGF créera un Office canadien de financement de l'infrastructure (OCFI), qui permettra au gouvernement fédéral d'affecter 5 milliards de dollars pendant chacune des trois années de la durée de l'ABGF au renouvellement de l'infrastructure vieillissante dont l'économie canadienne dépend, en vertu d'un partage égal des dépenses entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres paliers.

ATTRIBUTS PROPRES DES DÉPENSES EN INFRASTRUCTURE

L'OCFI est prévu pour témoigner du fait que les dépenses d'infrastructure diffèrent des dépenses de programmes. Les dépenses de programmes sont financées à l'aide des recettes courantes puisqu'elles sont engagées pendant l'année budgétaire. Toutefois, les dépenses d'infrastructure, comme les dépenses en capital à long terme des budgets des entreprises, sont des fonds consacrés à des biens qui ont une longue durée économique, comme les bâtiments, les terrains et les autres biens qui se déprécient lentement.

Les nouvelles mesures de comptabilité d'exercice mises en œuvre par le gouvernement fédé-

ral traitent les actifs à long terme d'une manière qui diffère du traitement des dépenses de programmes ou des dépenses courantes. Selon les normes de comptabilité d'exercice, quand le gouvernement fédéral achète un bien immobilisé, le plein coût de ce bien n'est pas imputé à l'année où il est acheté. La dépense est plutôt amortie sur la durée du bien (qu'on suppose être de 40 ans) de telle sorte que seul 1/40^e du coût du bien est présenté en tant que dépense de programme dans le budget de chaque année. Cela signifie que si le gouvernement fédéral finance au coût de 5 milliards de dollars une infrastructure d'une durée économique prévue de 40 années à l'aide du budget des dépenses de programmes, 125 millions de dollars seront inscrits dans les dépenses de programmes de chacune de ces années.

RAISONS POUR LESQUELLES IL CONVIENT DE S'ENDETTRE POUR FINANCIER DES BIENS ACTIFS À LONG TERME COMME L'INFRASTRUCTURE

À la différence des dépenses de programmes (dont il ne reste rien ayant une valeur tangible durable une fois l'année budgétaire terminée), la longévité des dépenses d'infrastructure est telle qu'il est approprié qu'une dette doit contractée pour financer les projets d'infrastructure. Il arrive souvent que les entreprises s'endettent afin de bâtir l'infrastructure qu'il leur faut. Les entreprises ne peuvent demeurer compétitives que si elles investissent dans les actifs qui permettront d'accroître leur productivité. Il en va de même de l'infrastructure économique du Canada. Selon ce raisonnement, *l'ABGF adopte*

la pratique, courante dans le secteur privé, de contracter une dette pour financer une infrastructure et d'amortir le coût initial sur la durée de l'actif sous-jacent.¹

L'Office canadien du financement de l'infrastructure permettra de recueillir 5 milliards de dollars par année en contractant de nouveaux emprunts fédéraux. Compte tenu de la ferveur avec laquelle l'actuel gouvernement et ses partisans ont dénoncé l'idée que le gouvernement emprunte, l'ABGF reconnaît que les emprunts fédéraux sont controversés.

Il serait prudent et légitime que le gouvernement fédéral emprunte pour financer des immobilisations publiques très nécessaires. Les entreprises privées et les ménages empruntent de l'argent pour effectuer des investissements à long terme. Pourvu que l'endettement global demeure raisonnable, c'est une pratique légitime. En fait, une entreprise qui serait résolue à ne jamais emprunter se verrait probablement chasser du marché par ses concurrents plus réalistes.

Ce qui importe davantage, c'est que les emprunts fédéraux sont le moyen le plus économique de contracter une dette à des fins de travaux d'infrastructure. Le gouvernement fédéral jouit d'un taux d'intérêt plus bas que tout autre emprunteur public ou privé du Canada. Pourtant les personnes qui s'opposent à tout endet-

tement public préféreraient que l'infrastructure nécessaire soit financée par des emprunts privés (dans le cadre de partenariats public-privé) à des taux d'intérêt beaucoup plus élevés.

Comme l'indique le tableau 4, les activités d'emprunt de l'OCFI ne comportent pas d'augmentation du fardeau de la dette fédérale. L'ABGF prévoit que le ratio de la dette au PIB tombera d'environ 41% à 35% après trois années, en dépit des répercussions des emprunts de l'OCFI. Les frais de service de la dette sont légèrement plus élevés en fonction des intérêts des emprunts de l'OCFI, mais le ratio du service de la dette au PIB diminue chaque année selon les prévisions de l'ABGF.

NOTES

¹ Bien que le gouvernement fédéral emploie cette méthode à l'égard de ses dépenses en capital directes, la majeure partie des dépenses en capital du gouvernement fédéral est en fait effectuée indirectement par l'entremise de tierces parties. Le gouvernement fédéral passe quand même les transferts en question, même lorsqu'ils sont censés être utilisés à des fins d'infrastructure, en comptabilité de caisse. L'ABGF amortirait le coût de toutes les dépenses en capital directes et indirectes sur la durée de l'actif sous-jacent. L'office de financement organisera ses relations avec les organismes bénéficiaires de manière à pouvoir rendre compte de ses activités selon une comptabilité d'exercice plutôt qu'une comptabilité de caisse.

PEUPLES AUTOCHTONES

Près d'un million de Canadiens et de Canadiennes s'identifient en tant qu'Autochtones, y compris plus de 600 000 membres des premières nations, 300 000 Métis et 50 000 Inuit.¹ La population autochtone :

- *augmente rapidement*, son taux d'accroissement moyen étant de plus de 4% par année, par rapport à moins d'un pour cent pour le reste de la population canadienne;
- *est jeune*, son âge moyen étant de 25 ans alors que celui de la population non autochtone est de 37 ans;
- *est diverse*, puisqu'elle a une multitude d'origines et de traditions différentes et qu'elle habite tant les villes que les régions rurales et les réserves dans les différentes parties du Canada.

Les peuples autochtones du Canada ont une incroyable richesse de cultures, de connaissances, de possibilités et d'optimisme. Vu le vieillissement de la population du Canada, il y aura inévitablement des pénuries de main-d'œuvre. Si nous ne donnons pas à la population autochtone en croissance rapide des possibilités appropriées d'aider à combler les pénuries, nous nous trouverons non seulement à perdre le potentiel considérable qu'elle présente actuellement, mais aussi à nous condamner à continuer de payer un coût social très élevé.

Faute de mesures vigoureuses et décisives, nous manquerons une excellente occasion et nous verrons augmenter les disparités entre les Autochtones et le reste de la population canadienne ainsi que les coûts sociaux et économiques de la pauvreté. Certaines des disparités sociales et économiques les plus grandes qui exis-

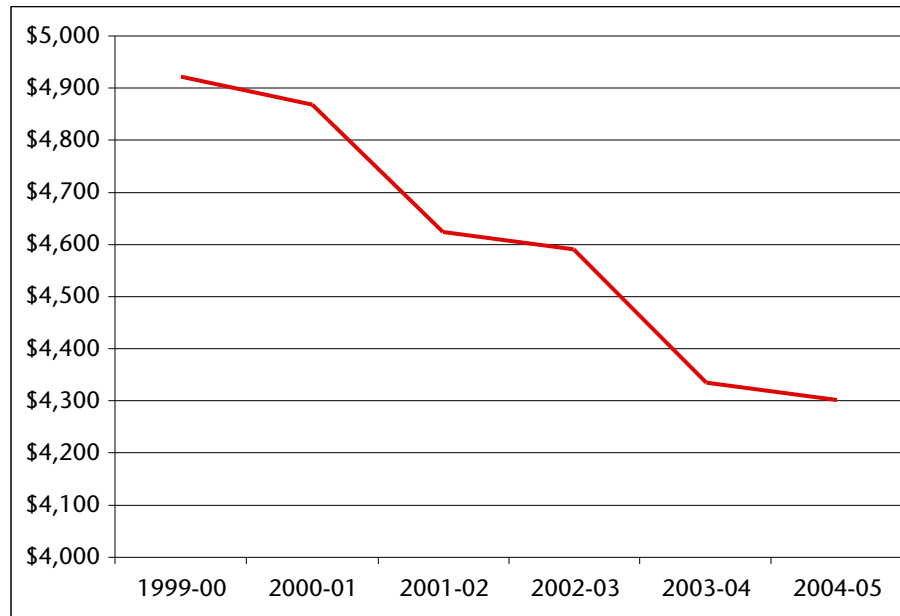
tent au Canada se trouvent entre les Autochtones et les autres groupes habitant ce pays² :

- Les revenus des Autochtones sont en moyenne de 60% de ceux des non-Autochtones.
- Le taux de chômage des Autochtones est de 2 à 3 fois la moyenne.
- Leur taux de pauvreté est de 3 fois la moyenne.
- Leur espérance de vie est inférieure de 5 à 10 ans à celui des autres Canadiens et Canadiennes.
- Leur taux de mortalité infantile est de 2 à 3 fois la moyenne.
- Le taux de suicide des jeunes autochtones est de 5 à 8 fois la moyenne.
- Les Autochtones sont de 2 à 3 fois plus susceptibles que les autres d'être atteints de maladies chroniques et de vivre dans des logements inadéquats et surpeuplés.

Ces conditions ont non seulement un énorme coût social mais aussi un massif coût économique et financier. Si les Autochtones atteignaient la moyenne de revenu canadienne, les gouvernements du Canada verraient augmenter considérablement leurs recettes fiscales et baisser grandement leurs coûts. Cela devrait inciter de façon appréciable et pressante à l'amélioration des conditions des Autochtones.

Certains progrès ont été réalisés : le nombre des jeunes autochtones qui terminent des études secondaires et postsecondaires augmente et les conditions de logement s'améliorent quelque peu. Cependant, en dépit de ces progrès, l'écart continue d'élargir car les conditions des

FIGURE 1: AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA — DÉPENSES RELATIVES AUX PROGRAMMES DE BASE, PAR PERSONNE* ET RAJUSTÉES EN FONCTION DE L'INFLATION⁴



* Remarque : Les personnes en question ne comprennent que les Indiens inscrits. S'il avait été tenu compte de la population inuit, les dépenses par personne seraient encore plus faibles.

autres Canadiens et Canadiennes se sont améliorées plus rapidement.³

Pour réduire ces disparités, il faudra faire augmenter grandement les investissements de manière à suivre le taux plus élevé d'accroissement de la population dans les communautés autochtones. *Le statu quo n'est pas une option.*

Une fois rajusté en fonction de l'inflation et de l'accroissement de la population, le budget total d'Affaires indiennes et Nord Canada, en dollars constants, a diminué de 3,5% depuis 1999-2000. Le financement de services de base tels que l'éducation, le développement social et le soutien des installations fixes et des gouvernements indiens a diminué de 13%, en dollars constants, pendant la même période.⁵

Les niveaux de financement actuels ne sont pas suffisants pour apporter un changement positif aux conditions des Autochtones. Si nous ne comblons pas les lacunes critiques dès maintenant, nous verrons les coûts monter en flèche plus tard.

Le maintien du statu quo revient à maintenir les Autochtones dans la pauvreté. Bien que les conditions « honteuses » qui règnent dans bon nombre de communautés autochtones aient été reconnues dans le *Discours du Trône* de février 2004, le gouvernement n'a guère pris des mesures concrètes depuis. Il faut agir pour réorienter les ressources actuelles et accroître les dépenses axées sur des améliorations concrètes. Près de la moitié de la population autochtone habite des villes. Bien que les gouvernements des premières nations soient responsables des membres de leur nation, qu'ils habitent la réserve ou non, le droit à l'autodétermination, l'organisation et le caractère distinct des communautés autochtones urbaines ont également été reconnus.

Il y a lieu d'investir de fortes sommes pour répondre aux besoins de tous les Autochtones, quel que soit leur statut et qu'ils vivent ou non dans des réserves, par l'entremise de premières nations, de conseils tribaux, de gouvernements

territoriaux ou d'organisations autochtones telles que les centres d'amitié autochtones, qui fournissent un vaste éventail de services aux communautés autochtones hors réserve et urbaines.

Pour satisfaire aux besoins croissants en soins de santé de la population autochtone, l'ABGF instaurera l'indexation du financement des soins de santé. Une augmentation de 10% en fonction de l'accroissement de la population, des besoins en soins de santé et d'autres facteurs de coût reviendrait à environ 200 millions de dollars par année pour les trois prochaines années. Une indexation appropriée serait également assurée à l'égard d'autres programmes fondamentaux.

L'obtention de logements de qualité acceptable est une priorité principale pour les autochtones canadiens. Le fait d'habiter des logements délabrés et surpeuplés a créé un cycle de stress et de maladie qui accroît les coûts des systèmes de soins de santé et de services sociaux. Le logement est un sujet d'inquiétude particulièrement important du point de vue des femmes et des enfants autochtones, tant à l'intérieur des réserves, où ils ne profitent pas des lois provinciales sur la protection de la famille et contre la violence influant sur les biens immobiliers, que hors réserve où le prix et la qualité des logements posent de graves problèmes.

L'amélioration des logements existants, l'élimination de l'arriéré par rapport aux besoins actuels en logements (de 8 500 à 20 000) et la construction de nouveaux bâtiments et logements pour répondre à l'augmentation des besoins coûtera un milliard de dollars supplémentaires par année. Ces dépenses sont distinctes des investissements dans les logements à prix abordable qui sont décrits dans le chapitre de l'ABGF portant sur le logement, lesquels englobent les besoins des Autochtones vivant en milieu urbain et hors réserve mais ne compren-

nent pas les besoins de ceux qui habitent les réserves.

L'éducation est la clé de la prospérité, de la santé et de la vitalité des Autochtones. Bien que certains progrès aient été réalisés, les conditions et le niveau d'instruction des jeunes autochtones sont encore de beaucoup inférieurs aux normes nationales.

Comme la vérificatrice générale l'a indiqué dernièrement, l'écart d'instruction entre les membres des premières nations habitant des réserves et l'ensemble de la population a élargi ces dernières années. Au rythme actuel, il faudra 28 ans pour combler cet écart. Le *Programme de soutien aux étudiants de niveau postsecondaire* (PSENP) semble aider de moins en moins d'étudiantes et d'étudiants et ne faire l'objet que de peu de comptes, alors même que les besoins augmentent.⁶ Environ 10 000 étudiantes et étudiants des premières nations n'ont pas réussi à obtenir des fonds, sans compter de nombreux milliers d'autres étudiantes et étudiants autochtones.

Il y a lieu d'accroître le budget du PSENP afin de permettre à un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants autochtones de faire des études postsecondaires, et d'éliminer la restriction de l'accès au programme fondée sur le statut. Le financement du PSENP devrait être indexé sur l'accroissement de la population des jeunes autochtones. Il y également lieu de rejeter la proposition visant à imposer les fonds versés dans le cadre du PSENP, pour des raisons ayant trait à la Constitution et aux politiques.

Il y a lieu d'intensifier les efforts et d'accroître le soutien à tous les niveaux : développement des jeunes enfants, éducation de l'enfance en difficulté et services s'adressant aux enfants atteints de SAF/EAF, élaboration de programmes, dépenses en immobilisations, établissement de programmes d'études, soutien des langues et cultures autochtones et aide aux étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire. L'ABGF

affectera 1,1 milliard de dollars supplémentaires en trois ans à cette stratégie globale d'amélioration de la qualité de l'éducation des Autochtones.

Les Autochtones vivant en milieu urbain et hors réserve doivent avoir accès à des possibilités de formation suivie. Le soutien fédéral de la formation des Autochtones a été apporté principalement par les ententes conclues dans le cadre de la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones (SDRHA). Il y a lieu d'accroître le financement de la SDRHA pour qu'il englobe les organisations urbaines d'Autochtones.

Les propositions présentées dans le chapitre sur les services de garde d'enfants comprennent le financement d'un système de services de garde à l'enfance accessible à tous les enfants du Canada, y compris les enfants autochtones. Cependant, il y a lieu d'élaborer des programmes s'adressant expressément aux enfants autochtones.

Il est indéniable que les investissements nécessaires pour réduire les disparités sont importants. *Cependant, ils correspondent fidèlement aux besoins réels.* Un financement insuffisant a trop longtemps été affecté à ces besoins. Il est temps que le gouvernement commence à réinvestir dans ces domaines cruciaux.

Le gouvernement libéral s'est engagé pendant la campagne électorale à assurer de l'eau propre et des logements adéquats à toutes les communautés autochtones d'ici 2008 et à permettre aux Autochtones d'atteindre des niveaux d'instruction, de santé et d'emploi équivalant à ceux de la population non autochtone. Le coût — maintien des frais sociaux et perte de possibilités économiques — que comporterait le fait de *ne pas* effectuer les investissements nécessaires dépasserait de beaucoup le coût de leur mise en œuvre. Si le gouvernement fédéral ne s'acquitte pas de sa responsabilité d'assurer des soins de santé, des logements et une éducation appro-

priés aux Autochtones, une autre génération peut être perdue. D'autre part, le renforcement des communautés autochtones accroîtrait la vigueur de l'économie canadienne, ce dont tous les membres de la population profiteraient.

Pour les Autochtones, l'ABGF prévoit :

- *Accroître le financement des soins de santé des premières nations de 10% par année pour les trois prochaines années;*
- *Affecter un milliard de dollars supplémentaires par année aux besoins en logements dans les réserves;*
- *Affecter 1,1 milliard de dollars supplémentaires, échelonnés sur trois ans, à une vaste stratégie d'amélioration de l'éducation des Autochtones;*
- *Élargir l'admissibilité et accroître le financement du PSENP;*
- *Donner plus de possibilités de formation aux Autochtones vivant hors réserve et en milieu urbain.*

D'autres mesures qui auront un effet positif sur les Autochtones vivant hors réserve et en milieu urbain sont traitées dans d'autres chapitres de ce document.

NOTES

- ¹ Recensement de 2001 du Canada. *Population ayant une identité autochtone* <http://www12.statcan.ca/english/census01/products/highlight/Aboriginal/Index.cfm?Lang=F>
- ² Recensement de 2001 du Canada. *Peuples autochtones du Canada. Tableaux thématiques.* <http://www12.statcan.ca/francais/census01/products/standard/themes/ListProducts.cfm?Temporal=2001&APATH=3&THEME=45&FREE=0>; *Enquête auprès des peuples autochtones de 2001. Bien-être de la population autochtone vivant hors réserve.* <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/030924/q030924b.htm>
- ³ Conseil du Trésor du Canada (2004) *Le rendement du Canada 2004. Chapitre 4. Les peuples autochtones.* Décembre 2004. http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/04/cp-rc5_f.asp

- ⁴ Assemblée des Premières Nations (2004), *Financement accordé aux Premières Nations par le gouvernement fédéral : Les faits, les mythes et la voie à suivre*. <http://www.afn.ca/frenchweb/Financement%20accordé%20aux%20Premières%20Nations%20par%20le%20gouvernement%20fédéral.pdf>
- ⁵ Source : Assemblée des Premières Nations (2004). *Financement accordé aux Premières Nations par le gouvernement fédéral*, pp. 13 et 14.
- ⁶ Vérificatrice générale du Canada (2004). *Rapport de la vérificatrice du Canada : chapitre 5. Affaires indiennes et du Nord Canada – Le programme d'enseignement et l'aide aux étudiants de niveau postsecondaire*. Novembre 2004. http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/04menu_f.html

AGRICULTURE

Le revenu monétaire net des agriculteurs et agricultrices canadiens a été plus bas en 2003 qu'il ne l'avait été depuis 25 ans. Les sécheresses consécutives et la crise de la maladie de la vache folle (EBS) se sont combinées pour réduire les revenus de 40% dans l'ensemble du pays et de plus de 60% en Saskatchewan et en Alberta.

Les paiements de soutien de l'agriculture versés directement aux agriculteurs et agricultrices ont compté pour 4,3 milliards de dollars en 2003 – presque la totalité de leur revenu monétaire. L'agriculture vit une profonde crise, particulièrement dans les provinces des Prairies. Le règlement de la crise de l'EBS améliorera bien entendu la situation à court terme, mais il ne réglera pas les problèmes structurels fondamentaux du secteur.

Les pays nord-américains et européens subventionnent excessivement l'agriculture, ce qui fait baisser les prix et occasionne des difficultés, particulièrement aux agriculteurs et agricultrices des pays en développement. Les énormes subventions profitent principalement aux grandes fermes industrielles et agro-entreprises plutôt qu'aux petites fermes familiales. De plus, les bas prix signifient que les agriculteurs et agricultrices reçoivent une part de plus en plus petite du prix de détail des aliments.

Pendant les cinq années qui se sont écoulées entre les deux recensements nationaux les plus récents, 11% des familles d'agriculteurs et d'agricultrices ont quitté leurs terres. Cela marque une accélération de la tendance qui a déraciné les deux tiers de nos familles agricoles depuis un demi-siècle.

Pour tenter de rationaliser l'élimination de l'agriculture familiale, les dirigeants et dirigeantes gouvernementaux et patronaux prétendent

que les agriculteurs et agricultrices paient le prix de leur propre « inefficacité ». Or, toutes les indications démentent cette affirmation. La vérité est que nos agriculteurs et agricultrices comptent parmi les producteurs les plus efficaces de l'économie canadienne. Bien que les prix de détail des aliments aient doublé et même triplé depuis le milieu des années 1970, la part des prix qui revient aux agriculteurs et agricultrices n'a pas augmenté. Cela signifie que ceux qui survivent continuent de produire et de livrer leurs denrées à des prix de 1975. Cela fait mentir les personnes qui prétendent que nos agriculteurs et agricultrices sont inefficaces et sont donc responsables de leur propre malheur.

La crise découle dans une très grande mesure de la cupidité des entreprises et de la négligence des gouvernements. Les agro-entreprises qui fournissent les engrais, la machinerie et d'autres intrants aux agriculteurs et agricultrices, les sociétés qui transportent leurs cultures, les entreprises qui conditionnent les aliments et les chaînes de vente en gros et au détail ont toutes vu augmenter énormément leurs profits, répartissant entre elles les avantages des hausses des prix des aliments. Cependant, les agriculteurs et agricultrices ont été privés de leur juste part. Le prix de détail d'un pain, par exemple, a plus que triplé, passant de 43 cents à environ 1,35 \$, depuis 1975 mais les personnes qui cultivent les céréales n'ont pas touché un cent de cette forte augmentation. Leur part demeure d'à peine 6 cents. Toute la différence a été empochée par les entreprises qui négocient et transforment les grains, qui boulangent et qui vendent le pain. Le manque à gagner des agriculteurs et agricultrices tient non seulement aux bas prix qui leur sont accordés mais aussi aux

pris élevés qu'ils doivent payer pour le matériel nécessaire à leurs activités.

Il est clair qu'il y a lieu de prendre des mesures fermes et décisives pour sauver les fermes familiales qu'il reste et assurer la sécurité agricole et alimentaire à l'ensemble du pays. Il faut prendre des mesures globales pour hausser les prix que touchent les agriculteurs et agricultrices, réduire le coût de leurs intrants et rendre la production plus durable.

Puisque la crise du revenu agricole tient tant aux prix élevés que les agriculteurs et agricultrices doivent payer leurs engrais, leurs tracteurs, leurs semences et d'autres intrants agricoles qu'aux bas prix qu'ils tirent de leurs récoltes, il y a lieu de réduire le pouvoir des grands fabricants multinationaux d'intrants agricoles. Ceux-ci reconnaissent qu'ils fixent les prix en fonctions de ce que le marché peut rapporter, et leur pouvoir sur le marché doit être restreint pour que la crise agricole se résorbe bien.

Les mesures suivantes sont destinées à permettre à 95% des agriculteurs et agricultrices de recouvrer pleinement leurs coûts de production, y compris des taux raisonnables de rémunération du travail et de la gestion ainsi que de rendement des investissements.

Les premiers éléments du plan seraient les suivants :

- S'allier à d'autres principaux pays exportateurs de grains pour réduire peu à peu la superficie des terres en culture céréalière afin d'arriver à un équilibre entre l'offre et la demande et de minimiser l'emménagement. Cela haussera les prix des grains suffisamment pour qu'ils permettent de payer les coûts de production. Une réduction annuelle de 3% de ces terres permettrait d'atteindre les prix souhaités en moins d'une décennie. Les agriculteurs et agricultrices canadiens recevront des stimulants financiers à court terme pour réduire en conséquence le rendement des

cultures. Le coût du programme de gel des terres serait d'environ 450 millions de dollars par année.

- Aider les agriculteurs et agricultrices à réduire leurs frais en créant des coopératives d'achat et de production d'intrants. Cela aidera à réduire le pouvoir presque illimité des grandes agro-entreprises sur le marché. L'ABGF affectera 110 millions de dollars pendant la première année pour favoriser la création des coopératives d'achat et de fabrication d'intrants.
- Financer un programme de prêts d'aide à la transition permettant aux agriculteurs et agricultrices de passer à une production à valeur ajoutée plus élevée et à des systèmes d'agriculture alternatifs comportant une utilisation réduite d'engrais et de pesticides. Les prix des produits agricoles biologiques sont beaucoup plus élevés et ces produits coûtent moins en engrais et en pesticides. Toutefois, il faut trois années pour passer à cette forme de production. L'ABGF lancera un programme de prêts garantis comprenant un financement provisoire pour aider les agriculteurs et agricultrices à prendre le virage. Ce programme coûtera environ 250 millions de dollars par année.

Si ces mesures sont bien mises en œuvre, elles élimineront presque entièrement le besoin de grandes subventions directes des agriculteurs et agricultrices. Si le réglage des approvisionnements en grains haussait les prix des grains de seulement 25%, cela hausserait les revenus des agriculteurs et agricultrices de 3,3 milliards de dollars. Si les prix doubleraient, les agriculteurs et agricultrices recevraient 13 milliards de dollars de plus. Les coopératives appartenant aux agriculteurs et agricultrices permettraient à ceux-ci de tirer leur juste part des recettes des ventes. Les deux programmes pourraient, à eux seuls,

permettre au Trésor fédéral d'économiser 3 milliards de dollars par année.

- Une des mesures les moins coûteuses pourrait consister à sensibiliser les consommateurs et consommatrices à la teneur des aliments qu'ils consomment — et à la part du prix qui revient aux agriculteurs et agricultrices. Les étiquettes des produits alimentaires du Canada devraient indiquer la présence d'ingrédients génétiquement modifiés et la part du prix que touchent les agriculteurs et agricultrices afin que les consommateurs et consommatrices sachent que ceux-là reçoivent moins de 5% du prix d'un pain, par exemple.
- L'élimination de la faim au Canada nécessite un investissement majeur qui déborde de beaucoup la portée d'un seul budget fédéral. Cependant, c'est un objectif pressant qu'il est possible d'atteindre en y accordant la priorité et les ressources nécessaires. Le Canada a une plus grande quantité d'aliments entreposés que tout autre pays du globe. Pourtant, nos gouvernements permettent que des millions de Canadiens et de Canadiennes — y compris des centaines de milliers d'enfants

— ne mangent pas à leur faim et dépendent de banques d'alimentation. C'est d'une négligence inexcusable dans un pays aussi riche en nourriture. S'il collaborait avec ses agriculteurs et agricultrices, le Canada pourrait facilement mettre tous les membres de sa population à l'abri de la faim. L'ABGF engage le Canada à prendre les premières mesures décisives pour aider et encourager nos agriculteurs et agricultrices à favoriser l'atteinte de cet objectif dont la réalisation a déjà trop longtemps tardé.

Au chapitre de l'agriculture, l'ABGF entreprendra un vaste programme prévu pour accroître les revenus des agriculteurs et agricultrices et l'influence qu'ils ont sur leur production, réduire les subventions à l'agriculture et favoriser une agriculture plus durable. Les premiers éléments de ce programme comprendront les suivants :

- *Aider les agriculteurs et agricultrices à obtenir plus d'influence sur leur production en finançant des coopératives d'intrants agricoles;*
- *Retirer des terres en culture afin d'influer sur les approvisionnements et les prix;*
- *Prendre des mesures pour encourager la transition vers une production plus biologique et plus locale.*

ÉDUCATION ET GARDE DES JEUNES ENFANTS

Après de nombreuses décennies de promesses, il est maintenant permis d'espérer que le gouvernement fédéral est enfin prêt à assurer un soutien à un système national d'éducation et de garde de jeunes enfants.¹

La prestation de services de garde universels et de qualité élevée a pour effet non seulement de présenter des avantages éducatifs et sociaux durables pour les enfants mais aussi de permettre aux parents de contribuer davantage à la société parce qu'elle fait augmenter la participation à la population active, réduit le coût de l'aide sociale et accroît les recettes fiscales. Selon un récent rapport, les avantages d'un programme de services de garde de qualité des points de vue de la population active et du développement de l'enfant sont de deux fois supérieurs à son coût², c'est-à-dire que des dépenses de 5 milliards de dollars au titre de la garde d'enfants permettraient de tirer 10 milliards de dollars d'avantages ayant trait à l'amélioration des soins et des résultats pour les enfants et à l'activité des parents sur le marché du travail. D'autres avantages de pareil programme comprennent l'augmentation du nombre et de la qualité des emplois pour les travailleurs et travailleuses de garderie et l'accroissement des recettes fiscales (ainsi que la réduction des dépenses d'aide sociale) puisqu'un plus grand nombre de parents peuvent travailler.

Outre le rôle clé que les services de garde d'enfants jouent en favorisant la participation à la population active, nous savons que « les services de garde de qualité sont des instruments dont nous avons absolument besoin pour relever bon nombre de nos pressants défis de société, y compris la promotion de la santé, la réduction de la pauvreté des enfants, l'accroisse-

ment de l'accès des femmes à l'égalité et de l'intégration sociale et l'instauration d'une économie axée sur le savoir ».²

Dans un récent rapport, l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) a carrément reproché au Canada d'avoir une mosaïque de programmes de garde d'enfants à financement chroniquement insuffisant qui n'offrent guère plus que des services de gardiennage.³ L'OCDE recommande dans ce rapport que le Canada accroisse grandement les fonds qu'il affecte à la garde à l'enfance et crée avec les provinces et les territoires un système intégré qui comprendrait des objectifs, des repères et des délais de mise en œuvre.

Depuis une décennie, les augmentations salariales moyennes ont à peine correspondu à l'inflation. Cela signifie que les deux parents des familles comprenant de jeunes enfants doivent habituellement travailler pour qu'elles puissent faire face à la hausse des coûts. Les rares programmes de services de garde d'enfants insuffisants, coûteux et de qualité inégale – dire qu'il s'agit d'une mosaïque, c'est généreux – mettent les familles travailleuses à rude épreuve et privent les enfants du départ sain et stimulant qu'ils méritent d'avoir dans la vie.

Le fructueux programme québécois, qui assure des services de garde de qualité contre un tarif minimum quotidien, sert de modèle à d'autres gouvernements du Canada. Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux se sont réunis en novembre 2004 et se sont entendus sur des principes communs qui constitueront les bases d'un nouveau système national d'éducation et de garde des jeunes enfants. Le Québec n'a pas participé pas participé à l'entente puisqu'il a déjà mis en œuvre pareil système.

Le gouvernement minoritaire libéral a promis d'affecter 5 milliards de dollars supplémentaires au cours d'une période de cinq ans à un programme national d'apprentissage et de services de garde dès la petite enfance, mais il en faudra beaucoup plus pour atteindre l'objectif d'un programme universel d'éducation et de garde de qualité. Malheureusement, l'engagement du gouvernement à l'égard de l'instauration d'un programme universel semble faiblir.

Les organisations militant en faveur de la garde à l'enfance ont présenté un plan détaillé pour la mise en œuvre de pareil programme au cours des 15 prochaines années.⁴ Ce plan comprend un nouveau financement fédéral et une nouvelle loi fédérale liés à des régimes provinciaux et territoriaux pour la prestation de services universels de qualité à financement public et à des politiques aidant les parents à concilier leurs obligations professionnelles et familiales.

L'ABGF appuie ce plan destiné à donner accès à des services de garde de qualité réglementés et *sans but lucratif* à plein temps ou à temps partiel aux enfants de six ans et moins. Des études ont révélé que les garderies sans but lucratif assurent des services de qualité beaucoup plus élevée aux enfants de tous les groupes.⁵ Le plan fait passer le Canada de l'actuel système morcelé de services payés par l'utilisateur à des régimes à financement public dans le cadre desquels les parents paieraient en moyenne 20% du coût total. Selon le plan, 10% des places et des ressources supplémentaires seraient réservées aux enfants ayant un handicap.

Le plan vise à ce que des services soient accessibles à tous les enfants de six ans et moins d'ici 2020 et nécessite l'affectation d'environ 10 milliards de dollars par année – soit 1% du PIB du Canada – ce qui constitue le financement minimal recommandé par le Réseau européen pour les enfants à ses pays membres. L'atteinte de cet objectif de financement en 15 ans est très réalisable. Des fonds seraient versés au Québec

en reconnaissance du fait qu'il a déjà mis en œuvre un régime tel que ceux qui sont préconisés.

L'ABGF accroîtra de 1 milliard de dollars pour chacune des trois prochaines années le financement fédéral des services de garde d'enfants : les dépenses d'environ 600 millions seraient portées à 1,6 milliard en 2005-2006, à 2,6 milliards en 2006-2007 et à 3,6 milliards en 2007-2008.

Ce financement sera assuré grâce à un transfert social dédié à la garde d'enfants. Cela permettra d'utiliser les fonds publics de façon transparente et responsable et aidera les communautés à évaluer les progrès.

Bien que le plan vise les enfants de moins de six ans, l'ABGF reconnaît que la planification et les ressources supplémentaires amélioreront le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones et d'autres programmes et services très nécessaires aux enfants autochtones. L'ABGF reconnaît également qu'il y a lieu d'affecter des ressources suffisantes à la réponse aux besoins en services de garde d'enfants d'âge scolaire.

Il y a lieu d'accroître le financement du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les communautés urbaines et nordiques, et particulièrement dans les zones urbaines où les listes d'attente sont longues. Le financement de pareils programmes devrait augmenter annuellement en fonction des coûts et de la demande. Il y a lieu de hausser également le financement du Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE) et du Programme canadien de nutrition prénatale (PCPN), particulièrement dans les zones urbaines où vivent de nombreux Autochtones.

LOI SUR LES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS

Les systèmes efficaces d'éducation et de garde des jeunes enfants ne peuvent exister que s'ils

reposent sur de solides politiques publiques. Le fait d'injecter des fonds supplémentaires dans la mosaïque actuelle sans créer une infrastructure, des mécanismes de reddition de comptes et des soutiens familiaux appropriés ne permettra pas d'obtenir les résultats souhaités dont il est un besoin pressant.

Bien que la conception des services de garde d'enfants relève de la compétence des provinces et des territoires, l'Entente-cadre sur l'union sociale affirme le rôle proactif que le gouvernement fédéral est appelé à jouer dans des dossiers sociaux d'intérêt pancanadien. L'adoption d'une loi fédérale sur les services de garde d'enfants qui comprendrait des normes nationales permettra de donner suite à l'assurance que comprend cette entente que les Canadiens et les Canadiennes auront accès à des services comparables, où qu'ils habitent. Nous devons assujettir à la loi les principes de la qualité, de l'universalité, de l'accessibilité, du développement et de l'intégration.

La loi doit en outre comprendre un engagement à n'assurer l'expansion que des services publics ou sans but lucratif et à voir à ce que tous les fonds servent à la prestation de services de garde d'enfants. Cela permettra de s'assurer que les accords commerciaux ne restreignent pas le programme.

Les familles canadiennes ne peuvent plus attendre. La création d'un système pancanadien de services de garde d'enfants posera les bases de notre économie future et d'une meilleure qualité de vie pour tous les Canadiens et les Canadiennes.

L'ABGF :

- Affectera 6 milliards de dollars supplémentaires au cours des trois prochaines années à l'établissement d'un programme pancanadien universel de services de garde de qualité à prix abordable;
- Consacrera des fonds supplémentaires aux programmes de garde d'enfants autochtones et d'enfants d'âge scolaire;
- Introduira une loi fédérale sur les services de garde d'enfants.

NOTES

- ¹ L'éducation et la garde des jeunes enfants sont généralement définies comme étant des services non obligatoires qui favorisent le développement sain des enfants et donnent aux parents des soutiens et des ressources qui leur permettent de travailler, d'étudier, de prendre soin d'autres membres de leur famille ou de participer à la vie de leur communauté.
- ² Cleveland, G. et M. Krashinsky (1998). *The Benefits and Costs of Good Child Care*. University of Toronto at Scarborough, p. 65.
- ³ OCDE (2004). *Politique sur les services éducatifs et de garde à l'enfance – Canada – Note de présentation*. OCDE, Paris.
- ⁴ Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance (2004). *Stratégie canadienne en matière de services de garde à l'enfance – Cadre d'action proposé*. Ottawa : ACPSGE. <http://action.web.ca/home/ccaac/alerts.shtml?x=69262>
- ⁵ Cleveland, G. et M. Krashinsky (2005). *The quality gap: A study of non-profit and commercial child care centres in Canada*. University of Toronto at Scarborough. http://www.child_carepolicy.net./research/profit.php

VILLES ET COMMUNAUTÉS

Les Canadiens et les Canadiennes s'attendent que leurs villes et communautés assurent une bonne qualité de vie aux citoyens et citoyennes et aux immigrants et immigrantes en devenant de vivants centres d'emploi, de culture, d'apprentissage et de commerce à la faveur de la propriété et du contrôle publics.

Les compressions draconiennes dont les dépenses de programmes des gouvernements fédéral et provinciaux ont fait l'objet depuis une décennie ont gravement entravé les administrations municipales. Les transferts fédéraux et provinciaux aux municipalités ont diminué de 37% depuis une décennie.¹ Il s'ensuit que la dette relative à l'infrastructure municipale est d'environ 60 milliards de dollars et croît de 2 milliards de dollars par année au Canada.² Environ 21 milliards de dollars supplémentaires sont nécessaires pour améliorer les transports en commun.

Nos villes sentent les effets de la mondialisation, du transfert de responsabilités, de la compression du financement, de la réorganisation et des fusions. La diminution de leur assise financière a été telle que bien des communautés cherchent de nouveaux moyens de financer les investissements et les services.

DIVERSITÉ DES BESOINS

Le gouvernement fédéral a des politiques nombreuses mais décousues s'adressant aux municipalités. Ces politiques portent notamment sur le financement de l'infrastructure, les initiatives ayant trait à la durabilité du point de l'environnement et au changement climatique, les services aux nouveaux immigrants et immigrantes, les programmes de logement, les initiatives

de développement communautaire, les transports et l'utilisation de l'énergie en milieu urbain, les Autochtones habitant les villes, et les activités immobilières du gouvernement fédéral.

Les communautés fortes doivent comprendre des logements à prix abordable et des soutiens pour les sans-abri. De nombreuses communautés vivent des crises du logement qu'il serait possible de régler grâce à une stratégie nationale sur le logement (*Voir le chapitre sur le logement*)

L'insuffisance des services publics des villes à court de fonds rend la vie stressante et même dangereuse pour bien des femmes. Si elles n'ont qu'un accès restreint aux transports en commun, aux services de garde d'enfants, à des logements à prix abordable et à des centres communautaires, les femmes peuvent trouver les villes particulièrement inhospitalières.³

Les municipalités tirent une grande partie de leurs revenus des impôts fonciers. Ceux-ci ne sont pas directement liés au revenu et ont tendance à être dégressifs, ce qui signifie qu'ils imposent un fardeau plus lourd aux personnes à revenu faible et moyen, particulièrement dans le cas des locataires. Les impôts fonciers ne croissent pas avec l'économie, ce qui lance un défi budgétaire annuel aux municipalités. Celles-ci doivent assumer des responsabilités grandissantes à l'égard de l'aide sociale puisque de moins en moins de Canadiens et Canadiennes sont admissibles à l'a.-e.

Près de la moitié des Autochtones du Canada habitent en milieu urbain. Bon nombre d'entre eux sont jeunes et n'ont qu'un accès restreint aux services publics dont ils ont besoin.⁴ Il faut trouver des moyens d'affecter des fonds suffisants à des programmes d'infrastructure

appropriés établis de concert avec les communautés autochtones, qu'elles habitent les réserves ou non. (*Voir le chapitre sur les peuples Autochtones*)

Près des trois quarts des nouveaux immigrants s'établissent à Toronto, à Vancouver ou à Montréal. L'immigration aide à répondre aux besoins en main-d'œuvre du Canada, mais elle a par ailleurs imposé des exigences croissantes aux municipalités.

Les politiques d'aménagement urbain ont favorisé l'étalement, ce qui nous a éloignés de nos objectifs de Kyoto. Rares sont les municipalités qui imposent aux promoteurs le plein coût des nouveaux aménagements, ce qui encourage encore davantage l'expansion tentaculaire et fait augmenter les frais d'infrastructure municipale et d'aménagement. Les communautés qui s'étalement comptent beaucoup sur l'automobile, qui est la principale source d'émissions de gaz à effet de serre. Dans les communautés étalées, l'eau et le gaz naturel doivent être amenés et les eaux vannes doivent être refoulées sur de grandes distances, ce qui consomme plus d'énergie qu'il n'en faut dans des communautés plus denses et mieux intégrées.

Les plans d'aménagement urbain devraient englober la création d'emplois locale, des magasins et des services locaux, une construction résidentielle assurant un haut rendement énergétique, des espaces verts, l'investissement dans le centre-ville et sa diversification et l'amélioration des alternatives publiques.

Il y a lieu d'établir une stratégie urbaine pancanadienne pour compenser la centralisation de la richesse et du développement dans quelques villes. Pendant que les villes les plus grandes du Canada subissaient une forte croissance, de nombreuses communautés plus petites voyaient diminuer leur population. Cela a donné lieu à une augmentation de l'inégalité entre les villes canadiennes et à une diminution

de la capacité de bien des communautés de maintenir une qualité de vie suffisante.

En investissant dans les bons emplois des soins de santé et des services sociaux et en s'assurant que l'infrastructure et les services municipaux sont maintenus par le secteur public, les gouvernements peuvent contribuer à instaurer une société plus égalitaire et plus accueillante, à assurer une meilleure qualité de vie à la population et à favoriser l'économie locale.

COORDINATION DES INTERVENTIONS

Les politiques fédérales sur les villes et les communautés devraient s'inscrire dans le cadre d'un programme cohérent visant une infrastructure sociale, environnementale et économique durable qui devrait comporter plus qu'un transfert de fonds. Ce programme devrait prévoir un financement public durable pour l'infrastructure et des politiques propres à réduire les besoins futurs en infrastructure créés par l'étalement urbain.

Le gouvernement fédéral doit aider au développement de communautés offrant aux travailleurs et travailleuses la sécurité d'emploi, des lieux de travail sains, des salaires acceptables et des pensions. Il peut y arriver en collaborant avec les gouvernements provinciaux et les administrations municipales à l'établissement de programmes d'équité en matière d'emploi et en voyant à ce que les compétences et l'expérience de la population immigrante soient reconnues.

STRATÉGIE NATIONALE SUR LES COMMUNAUTÉS

L'ABGF créera une Stratégie nationale sur les communautés afin d'orienter tous les ministères et d'indiquer clairement aux habitants et habitantes le rôle que le gouvernement fédéral joue dans leurs communautés.⁵ Cette stratégie serait établie de concert avec le public, les municipalités, les travailleurs et travailleuses, les

syndicats, les organismes de services sociaux et d'autres intervenants.

L'augmentation de la coordination que permettra cette stratégie encouragera la SCHL à mettre sa considérable expertise en matière de logement, de recherche et de planification au service de la réponse aux besoins en infrastructure des communautés. Les programmes et services d'aide au logement de la SCHL seront élargis et incorporés à une stratégie nationale sur les communautés.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

L'ABGF transformera le portefeuille actuel du ministre d'État (Infrastructure et Collectivités) en un ministère à part entière comportant un siège principal au Cabinet. Cela témoignera de l'importance nationale à long terme des questions communautaires. Le ministère du Développement communautaire (MDC) coordonnera les mesures que prendra le gouvernement fédéral dans les dossiers communautaires et il établira la Stratégie nationale sur les communautés.

Le nouveau ministère assumera les responsabilités actuelles du ministère de l'Infrastructure et des Collectivités, y compris celles de financer l'infrastructure et les quatre Sociétés immobilières du Canada. De plus, il englobera l'actuel Secrétariat rural et un nouveau Secrétariat des petites communautés et il assurera une coordination interministérielle dans ces domaines.

L'ABGF appuiera la proposition de la Fédération canadienne des municipalités visant la réalisation d'un projet pilote de trois ans qui consisterait à soutenir des installations communautaires consacrées à des événements et programmes culturels, éducatifs et récréatifs.

FINANCEMENT DES COMMUNAUTÉS

Le ministère du Développement communautaire aidera les communautés à relever l'énorme défi du renouvellement de l'infrastructure pu-

blique en élargissant les programmes actuels de travaux d'infrastructure grâce à une partie de la taxe sur les carburants et en créant une société d'État appelée Office canadien de financement de l'infrastructure (OCFI).⁶

Une partie du financement soutenu de l'infrastructure sera tirée d'une part de la taxe sur les carburants qui sera réservée à cette fin, laquelle correspondra aux demandes des municipalités visant 2,5 cents par litre en 2005 (à peu près 1,25 milliard de dollars) et atteignant 5 cents par litre en 2007 (2,5 milliards de dollars).⁷ Ces fonds serviront à accroître le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique et seront attribués selon la formule convenue par la Fédération canadienne des municipalités.

L'ABGF établira l'Office canadien de financement de l'infrastructure (OCFI). Celui-ci recueillera un maximum de 5 milliards de dollars par année de nouveau crédit garanti par le gouvernement fédéral qui servira à financer des projets d'infrastructure publique à frais partagés également avec des gouvernements provinciaux, municipaux et autres des paliers inférieurs. Les nouveaux emprunts contractés par l'OCFI réduiront considérablement le coût total du financement des projets d'infrastructure publique au Canada, puisque le taux d'intérêt sur les emprunts de l'OCFI, qui correspondra à celui des obligations fédérales, comptera parmi les plus bas qu'on puisse obtenir au Canada. (*Voir la section sur l'infrastructure*)

Les projets d'infrastructure municipale continueront d'être financés grâce à des partenariats public-privé entre les gouvernements, le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique posant la base des contributions fédérales et agissant comme une banque publique de laquelle les autres gouvernements pourront emprunter aux fins des projets. L'OCFI permettra au gouvernement fédéral d'établir des stratégies pour encourager les emprunts par mise en commun des dettes municipales et l'investissement

public des fonds de retraite par l'émission d'obligations à des taux intéressants.

Les précieuses ressources prévues pour l'infrastructure publique ne seront pas consacrées à des initiatives à but lucratif comportant plus de frais et moins de reddition de comptes, telles que la sous-traitance et les partenariats public-privé (P3). Cela permettra de mettre en pratique le principe de la prudence financière et d'assurer des services publics fiables et durables.

INITIATIVE DU BON VOISINAGE

L'ABGF rejette l'idée que le gouvernement fédéral devrait vendre ses biens immobiliers, qui valent plus de 7 milliards de dollars et rapportent des loyers de plus de 500 millions de dollars par année. Le MDC aidera, de concert avec le ministère des Travaux publics, à l'établissement et à la mise en œuvre d'une Initiative du bon voisinage.⁸ Cette initiative fera fond sur les politiques en vigueur afin d'ordonner, par la législation, que les dépenses relatives aux biens immobiliers aident à atteindre des objectifs de planification locale, comme par exemple le développement durable et la revitalisation du centre-ville.

La conservation de la propriété publique des actifs immobiliers fédéraux est indispensable à cette initiative car elle maintient un important instrument d'encouragement de la revitalisation urbaine, du respect des normes environnementales, de l'emploi de pratiques exemplaires de construction, de la préservation du patrimoine, du soutien des transports en commun et de la mise en œuvre d'une politique d'approvisionnement vert.

Pour ce qui est des communautés et des villes, l'ABGF :

- *Établira une Stratégie nationale sur les communautés;*
- *Créera un ministère du Développement communautaire;*

- *Réservera une part de la taxe sur les carburants correspondant à environ 5,6 milliards de dollars au cours des trois années au financement de l'infrastructure municipale;*
- *Établira un Office canadien de financement de l'infrastructure qui aidera à recueillir un maximum de 10 milliards de dollars par année afin de financer de nouveaux projets d'infrastructure dont les frais seront partagés avec les provinces, les municipalités et d'autres organismes publics.*

NOTES

- ¹ Fédération canadienne des municipalités (2003). *Un nouveau partenariat pour assurer la prospérité et le bien-être de nos collectivités*, mémoire présenté au Comité permanent des finances, de la Chambre des communes, pendant les consultations pré-budgétaires, le 2 novembre 2004, p. 5.
- ² Fédération canadienne des municipalités (2003). *Un nouveau partenariat pour assurer la prospérité et le bien-être de nos collectivités*, mémoire présenté au Comité permanent des finances, de la Chambre des communes, pendant les consultations pré-budgétaires. FCM. Ottawa.
- ³ Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques. « Vers une meilleure sensibilisation à la condition féminine dans les villes », dans *Nexus des enjeux urbains*, mars 2004. <http://www.cprn.org/fr/doc.cfm?doc=551>
- ⁴ Statistique Canada. *Premiers résultats : Bien-être de la population autochtone vivant hors réserve*. Enquête auprès des peuples autochtones de 2001, septembre 2003, numéro de catalogue 89-589-XIF, p.8.
- ⁵ Shaker, Paul (2004). *More than Money: The New Deal for Cities and a Federal Urban Lens*. Centre for Community Study, Hamilton, p. 8.
- ⁶ Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral (2004). « Infrastructure publique », Centre canadien de politiques alternatives, Ottawa, pp. 21 à 25.
- ⁷ Sommet des maires (2004). *Communiqué du Sommet des maires : le 18 septembre 2004*. Sommet des maires, Toronto, p. 1.
- ⁸ Travaux publics et services gouvernementaux Canada est le ministère dont relève la plupart des locaux à bureaux d'usage général et a la garde de biens immobiliers du gouvernement du Canada dont la valeur est d'environ 7,4 milliards de dollars. Le ministère administre quelque 1 500 baux comportant des loyers annuels de plus de 550 millions de dollars. Travaux publics et services gouvernementaux Canada (2004). *Faits et chiffres 2002*. Travaux publics et services gouvernementaux Canada, Ottawa. <http://www.tpsgc.gc.ca/min/prof/crppubs/factsandfigures/index-f.html>

CULTURE

La culture est à la base même de ce que nous sommes comme Canadiens et Canadiennes. Plus que tout autre facteur, c'est notre culture qui nous rend uniques et distincts dans un monde devenant de plus en plus homogène.

C'est grâce à nos créateurs et créatrices de culture – qu'ils se consacrent à l'écriture, à la musique, au cinéma, à l'animation, à la peinture, à la sculpture, aux arts de la scène ou à la danse – que nous nous découvrons comme pays et comme peuple. Nos industries culturelles créent des produits culturels canadiens et les distribuent partout au pays et dans le monde, tandis que nos établissements du patrimoine – nos musées, bibliothèques et archives, voient à ce que notre culture soit préservée pour les générations à venir.

La culture, dans toutes les nombreuses formes qu'elle revêt, est essentielle au maintien d'un niveau de vie élevé, d'une bonne qualité de vie et de la cohésion sociale des communautés canadiennes, grandes ou petites.

Aussi considérable que soit son apport à la connaissance de soi, à la fierté nationale et à la santé de nos communautés, la culture est également devenue, au Canada, un important facteur générateur de richesses. Selon Statistique Canada, l'impact du secteur culturel sur l'économie représente 33 milliards de dollars et 733 000 emplois¹. La capacité du secteur à créer des emplois a été plus impressionnante encore. Entre 1971 et 2001, la croissance de la main-d'œuvre dans le secteur culturel a été deux fois plus rapide que celle de l'ensemble de la population active, et ce rythme a été maintenu de façon régulière pendant trois décennies².

Malgré ces chiffres impressionnants, la richesse n'est pas bien distribuée. Dans le secteur

culturel, le revenu moyen est inférieur de 6 %, le revenu de travail autonome, inférieur de 28 % et le revenu des artistes, inférieur de 26 % à la moyenne de la main-d'œuvre totale³.

Une grande part de la richesse et bon nombre d'emplois dans le secteur culturel canadien sont tributaires des industries culturelles, soit de la radiodiffusion, du film, de l'édition, de l'enregistrement sonore et des nouveaux médias. C'est dans ces domaines que le travail de nos créateurs et créatrices est transformé en autant de produits culturels destinés à la consommation de masse.

La compréhension du rapport étroit entre l'artiste et l'industrie est cruciale pour assurer le succès de programmes fédéraux consacrés à la culture au Canada. Sans la vision d'artistes créateurs, les industries culturelles seraient paralysées. Inversement, beaucoup d'artistes tirent une portion substantielle de leurs revenus de leur travail dans et pour les industries culturelles.

Au cours des 50 dernières années, le gouvernement fédéral a joué un rôle fondamental dans la croissance et la vitalité du secteur culturel canadien par l'adoption de lois, règlements et politiques et par l'offre de programmes et de financement. Son action a été menée tantôt directement par divers ministères (principalement Patrimoine canadien), tantôt indirectement, par l'entremise d'organismes comme le CRTC ou l'ONF et de sociétés d'État telles que la SRC, le Conseil des arts du Canada et Téléfilm.

Si nous voulons préserver la diversité culturelle et la variété de l'expression créatrice, les mesures comprises dans le budget du gouvernement fédéral doivent favoriser le maintien d'un vaste éventail de voix créatrices au Canada

et assurer une forte présence culturelle canadienne dans le reste du monde.

Plusieurs questions cruciales préoccupent actuellement les artistes et les industries culturelles. Conformément à son rôle constant de défenseur clé de la culture canadienne, le gouvernement fédéral devrait se pencher sur ces questions sans tarder.

UN AVENIR EN ART

Un avenir en art, programme créé par le ministre du Patrimoine canadien en 2001, est devenu une composante essentielle du système de financement du secteur culturel, apportant un appui financier à une multitude d'agences, d'institutions, de festivals et de programmes. C'est grâce à lui qu'ont pu être créés de nouveaux programmes tels que Capitales culturelles du Canada, lequel incite les municipalités à investir dans leurs communautés culturelles et à établir des politiques culturelles municipales.

Entre 2001/2 et 2003, 560 millions de dollars ont ainsi été injectés dans le secteur culturel, annulant l'effet de certaines des coupures subies pendant les années 1990. À la suite de l'exercice de vives pressions, le programme a été prolongé jusqu'en 2004 (207 millions de dollars) et, de nouveau, jusqu'en 2005/2006 (192 millions de dollars).

L'ABGF s'engagera fermement à fournir un financement accru, stable et pluriannuel aux institutions et agences culturelles du Canada en reconduisant *Un avenir en art* pour une période minimale de cinq ans, au coût de 200 millions de dollars par année.

RADIODIFFUSION PUBLIQUE

La mesure de loin la plus efficace pour gérer les questions relatives à la concentration des médias, à la propriété étrangère, à la balance commer-

ciale et à la réglementation du contenu au Canada consiste à favoriser un système de radiodiffusion publique fort, dynamique et indépendant.

La Société Radio-Canada doit devenir le principal défenseur du contenu canadien, tant sur le marché intérieur que sur les marchés internationaux. Il faut lui permettre d'innover et de trouver de nouvelles façons de conserver des auditoires déjà fidèles et d'atteindre de nouveaux publics. Il doit rétablir et accroître sa capacité de production régionale, ce qui contribuera directement au développement de talents locaux dans presque toutes les professions culturelles. Il doit veiller à ce que la diversité culturelle constitue une priorité, de sorte que tous les Canadiens et Canadiennes puissent se reconnaître dans l'hétérogénéité de notre culture nationale.

L'ABGF augmentera de 1 milliard de dollars sur quatre ans le financement fédéral de la SRC, à condition que soit présenté un plan indiquant clairement comment les fonds additionnels seraient utilisés pour : 1) produire, commander et acheter plus de dramatiques et documentaires télévisés, 2) décupler la production régionale, 3) soutenir le travail des créateurs et créatrices canadiens autonomes, 4) mobiliser diverses communautés et 5) rassembler les créateurs et créatrices canadiens et les auditoires canadiens au moyen d'approches nouvelles et innovatrices qui respectent les besoins des deux groupes.

ALLÈGEMENT FISCAL POUR ARTISTES

En moyenne, les artistes à leur compte ont des revenus largement inférieurs, plus d'insécurité du revenu et des prestations d'emploi minimales par rapport à la moyenne de la population active. Et ils ne peuvent pas bénéficier de mesures qui s'appliquent à certaines catégories d'employés, telles que l'étalement du revenu imposable.

L'ABGF prendra les mesures suivantes afin de rendre le système fiscal plus équitable à l'égard des artistes à leur compte afin d'encourager la création artistique.

- **Exonération fiscale du revenu de droit d'auteur** : Dans le cas d'artistes, d'auteurs et d'auteures ayant des revenus inférieurs à 60 000 \$, l'ABGF permettra que le revenu de droit d'auteur, jusqu'à concurrence de 30 000 \$ par année, soit exempté de l'impôt fédéral sur le revenu. Le Québec accorde actuellement une exonération fiscale de 30 000 \$ du revenu de droit d'auteur et impose selon une échelle mobile les revenus de ce type situés entre 30 000 \$ et 60 000 \$. En Irlande, tous les revenus artistiques sont complètement exonérés d'impôt. On s'attend à ce que cette mesure réduise les impôts fédéraux sur le revenu dans le secteur d'une somme pouvant atteindre 7 millions de dollars par année⁴.
- **Étalement du revenu** : L'ABGF permettra aux artistes, aux auteurs et auteures et aux interprètes d'étaler aux fins de l'impôt leurs revenus sur cinq ans, jusqu'à concurrence de 50 000 \$ par année. Cela profitera aux artistes et aux créateurs et créatrices dont les revenus fluctuent grandement d'année en année. Cette mesure assurera une répartition plus égale du fardeau fiscal et empêchera que soient appliqués des taux d'imposition excessivement élevés lors d'années marquées par des gains exceptionnels.

PRESTATIONS POUR ARTISTES ET STATUT D'EMPLOI

Le taux de travail autonome dans le secteur culturel (20,9 %) est considérablement plus élevé que celui dans l'ensemble de la population active (7,7 %), et ce taux atteint son plus haut

niveau, soit 44,4 %, chez les personnes œuvrant dans le domaine des arts⁵. Vivant de revenus généralement inférieurs à la moyenne et privés de prestations, les artistes ne jouissent de presque aucune forme de sécurité financière, sécurité que beaucoup de leurs collègues titulaires d'emploi tiennent pour acquis. Nombre de personnes travaillant à leur compte à l'extérieur du secteur culturel se trouvent dans la même situation.

Étant donné la croissance rapide du nombre de personnes travaillant à leur compte au Canada, l'ABGF procéderait à un examen approfondi du travail autonome dans le marché de l'emploi canadien. Une telle étude porterait essentiellement sur l'accès aux prestations sociales et aux prestations d'assurance-emploi des travailleurs et travailleuses autonomes.

En particulier, l'ABGF révisera le Régime d'a.-e. pour assurer aux artistes à leur compte un accès grandement accru aux prestations, qui seront modelés sur les prestations de pêcheur. L'artiste versera à l'a.-e. l'équivalent de la cotisation de l'employé calculé en fonction de ses revenus et le gouvernement, l'équivalent de la cotisation de l'employeur (*voir le chapitre sur l'emploi*).

Deux autres questions ayant causé des difficultés considérables aux artistes et aux entreprises d'art de la scène doivent être résolues de toute urgence : le statut des artistes comme travailleurs et travailleuses autonomes ou comme salariés et le critère d'attente raisonnable de profit, tel qu'il s'applique aux artistes.

L'ABGF augmentera les prestations de retraite qu'accordent la SV, le SRG et le RPC afin de fournir des revenus de retraite suffisants à tous, particulièrement aux Canadiens et Canadiennes à faible revenu qui ne bénéficient pas de régimes de retraite d'employeur (*voir le chapitre sur la retraite et les prestations pour aînés*). De plus, l'ABGF accroîtra grandement l'accès au logement à prix abordable, ce qui aidera à

améliorer la sécurité financière des artistes (*voir le chapitre sur le logement*).

CONTRÔLE DES INDUSTRIES CULTURELLES

Il y a, dans les industries de la culture et des médias, un mouvement croissant de concentration de la propriété caractérisé par d'inquiétantes tendances à l'homogénéisation, à la centralisation et au contrôle par un très faible nombre de très grandes entreprises.

- *Concentration de la propriété* : les empires médiatiques mondiaux se dirigent vers une concentration toujours plus grande de la propriété en acquérant toutes les formes de production culturelle (livres, journaux, film, télévision, musique, théâtre commercial) ainsi que nombre de canaux de distribution (radiodiffusion, câble, satellite, Internet, téléphonie). La concentration croissante des médias et des moyens d'expression limite la diversité des opinions et ébranle notre conception de la démocratie.
- *Propriété étrangère* : le gouvernement fédéral fait l'objet de pressions extraordinaires pour qu'il permette une appropriation plus grande de notre industrie des télécommunications par des intérêts étrangers. La convergence des médias a mené à la formation de conglomerats intégrant des fonctions communicationnelles et culturelles. Une porte ouverte à la propriété étrangère de nos entreprises de télécommunication pourrait facilement mener au contrôle étranger de nos industries culturelles et par le fait même de notre production culturelle.
- *Balance commerciale* : Notre déficit commercial des biens et services culturels se chiffrait à 2,2 milliards de dollars en 2002⁶. Cela signifie que les Canadiens et Canadiennes ont

dépensé beaucoup plus en culture étrangère que les étrangers ne l'ont fait en culture canadienne; c'est là un indicateur clair de la pénétration et de la domination étrangères (surtout américaines) du marché culturel canadien.

- *Réglementation du contenu* : En raison de l'évolution rapide des technologies des communications, il est de plus en plus ardu de réglementer le contenu. La radiodiffusion par satellite et l'Internet ont rendu nos frontières poreuses, de sorte que ce type de réglementation est devenu difficile, sinon impossible à appliquer. Compte tenu de cette réalité, comment le Canada peut-il assurer une place à des voix canadiennes dans les médias nationaux et internationaux ? Comment pouvons-nous nous assurer que nos artistes et nos créateurs et créatrices puissent avoir accès à des auditoires, tant chez nous qu'à l'étranger ?

L'ABGF formera un groupe de travail fédéral chargé d'examiner ces questions cruciales et de faire des recommandations en vue d'assurer une forte diversité de voix et de points de vue dans les médias et les industries culturelles du Canada et d'empêcher la concentration de la propriété dans ce secteur.

Au bénéfice des artistes et des industries culturelles, l'ABGF :

- Fournira un financement stable et pluriannuel au programme *Un avenir en art*
- Majorera de 250 millions de dollars par année le financement de la SRC pour voir à l'expansion de la programmation régionale et au développement accru de contenu canadien
- Offrira un allègement fiscal aux artistes au moyen d'une exonération limitée du revenu de droit d'auteur et de l'étalement du revenu
- Verra à ce que les artistes à leur compte reçoivent des prestations accrues
- Formera un groupe de travail qui sera chargé d'examiner le mouvement de concentration et

*la réglementation du contenu dans les médias
et le marché culturel*

NOTES

¹ Statistique Canada (2002). *Un portrait du Canada*, 57^e édition, Ottawa, p. 99.

² Hill Stratégies (2004). *La population active du secteur culturel canadien*. Ottawa : Conseil des recherches humaines du secteur culturel, p. 37-39.

³ Hill Stratégies (2004). *La population active du secteur culturel canadien*. Ottawa : Conseil des recherches humaines du secteur culturel, p. 30-34.

⁴ Selon des estimations tirées d'une disposition similaire au Québec, qui devrait coûter environ 3 millions de dollars par année. Québec (2003). *Les dépenses fiscales – Édition 2003*. Québec : Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche, mars 2003, p. 35.

⁵ Hill Stratégies (2004). *La population active du secteur culturel canadien*. Ottawa : Conseil des recherches humaines du secteur culturel, p. 21.

⁶ Statistique Canada. « Commerce de services de la culture (1996 à 2002) », *Le Quotidien*, 9 septembre 2004.

HANDICAPS

Plus de 3,6 millions de Canadiennes et de Canadiens – de tous âges et de tous les segments de la société – ont un handicap. De nombreuses autres personnes sont affectées directement ou indirectement par des handicaps.

La proportion des personnes ayant un handicap augmente radicalement avec l'âge : si 4% des enfants ont un handicap, 10% des adultes et plus de 40% des personnes âgées ont un handicap quelconque. Presque toutes les familles canadiennes seront affectées par une forme de handicap, le risque augmentant avec le vieillissement.

Les personnes handicapées sont plus susceptibles que les autres d'être en chômage et risquent d'avoir un revenu beaucoup plus faible. Le handicap voue trop souvent à la pauvreté. La population autochtone comprend une proportion beaucoup plus forte de personnes ayant un handicap, qui dépasse 30%. Les femmes sont plus susceptibles d'avoir un handicap que les hommes, et leurs handicaps ont tendance à être plus graves. Les femmes handicapées ont en outre des revenus personnels beaucoup plus bas que ceux des hommes handicapés. De plus, les personnes handicapées font encore l'objet d'une discrimination : le tiers des plaintes portées à la Commission canadienne des droits de la personne ont trait à un handicap.

Les personnes ayant un handicap continuent de se voir priver de l'occasion de contribuer à la société canadienne et d'en bénéficier.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral appuie les recommandations du *Comité consultatif technique sur les mesures fiscales pour les personnes handicapées*. Ces recommandations comprennent l'élargissement de l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes han-

dicapées, l'expansion de la déduction pour mesures de soutien des personnes handicapées, l'accroissement du supplément remboursable pour frais médicaux et la majoration de la prestation pour enfants handicapés. Le coût supplémentaire total de ces mesures serait d'environ 100 millions de dollars par année.

De plus, l'ABGF rendrait remboursable le crédit d'impôt pour personnes handicapées afin que tous les Canadiens et les Canadiennes ayant un handicap puissent en bénéficier, quel que soit leur revenu. Ce crédit d'impôt apporte environ 375 millions de dollars d'aide aux personnes handicapées chaque année mais, puisqu'il n'est pas remboursable, il ne réduit pas les impôts des personnes à faible revenu qui n'en doivent pas. Le fait de le rendre remboursable au taux d'imposition de 16% coûterait à peu près 475 millions de dollars par année, soit quelque 100 millions de dollars de plus que la prestation actuelle.

Toutefois, les mesures fiscales n'aident guère les plus nécessiteuses des personnes ayant un handicap : celles qui sont trop pauvres pour payer de l'impôt et les Autochtones handicapés, la plupart desquels ne sont pas tenus de payer de l'impôt sur la revenu.

L'ABGF appuie fermement l'appel lancé par la communauté handicapée en vue de l'établissement d'un *Plan national de soutiens pour les personnes handicapées*. Il faudra que le gouvernement fédéral affecte des fonds aux provinces et aux territoires pour qu'ils fournissent un vaste éventail de soutiens aux personnes ayant un handicap : installations, matériel et services nécessaires pour permettre de surmonter les obstacles posés par les handicaps. Ce plan serait fondé sur des priorités déterminées de concert

avec les provinces, les territoires et la communauté handicapée, et il comprendrait des résultats mesurables et des mécanismes de présentation de rapports.

Une autre priorité est l'établissement d'une *Stratégie globale d'intégration des personnes handicapées au marché du travail*. Les Canadiens et les Canadiennes ayant un handicap ont des taux de chômage et de sous-emploi très élevés, ce qui contribue à leur pauvreté et aggrave leurs troubles de santé. Les obstacles à l'emploi sont nombreux : manque de mesures de soutien des personnes ayant un handicap, lieux de travail inaccessibles, discrimination et absence de possibilités de formation. Le transfert des responsabilités de formation aux provinces et l'augmentation de la dépendance à l'égard des fonds de l'a.-e. ont rendu de nombreuses personnes handicapées inadmissibles aux programmes de formation parce qu'elles ne comptent pas parmi les prestataires d'a.-e.

Selon la stratégie préconisée, il faudrait :

- Faire du gouvernement fédéral un employeur exemplaire en voyant à ce que ses programmes de recrutement, de maintien en emploi et d'adaptation soient plus intégrants pour les personnes ayant un handicap;
- Conclure avec les provinces et les territoires des ententes sur le marché du travail (EMT) qui seraient intégrantes et qui comprendraient des objectifs précis à atteindre pour répondre aux besoins en emploi et en formation des personnes ayant un handicap;
- Accroître le financement du *Fonds d'intégration*, qui aide les organismes bénévoles à

mettre en oeuvre des programmes d'acquisition de compétences s'adressant aux personnes handicapées, en faisant passer ce financement de 30 millions à 60 millions de dollars jusqu'à ce que les EMT aient répondu aux besoins.

Le remplacement de la réglementation par des codes de bonnes pratiques d'application volontaire dans le secteur des transports a réduit l'accessibilité des transports pour les personnes handicapées. L'intégration des personnes ayant un handicap nécessite la réglementation obligatoire de l'accès à tous les moyens de transport du ressort fédéral, y compris le transport aérien et ferroviaire. L'examen en cours du *Code canadien du travail* devrait donner lieu à des modifications destinées à rendre les lieux de travail accessibles aux personnes ayant un handicap.

L'ABGF est favorable au renversement des changements rétrogrades apportés en 1998 qui ont restreint les soutiens des personnes handicapées en donnant à ceux-ci plus de difficulté à avoir droit à une pension.

Pour les personnes ayant un handicap, l'ABGF :

- Mettra en œuvre les recommandations que comprend le rapport intitulé *Une fiscalité équitable pour les personnes handicapées*;
- Rendra remboursable le crédit d'impôt pour personnes handicapées;
- Engagera l'établissement avec les provinces et les territoires d'un Plan national des soutiens pour les personnes handicapées;
- Établira une *Stratégie globale d'intégration des personnes handicapées au marché du travail*.

EMPLOI, ASSURANCE-EMPLOI ET SALAIRE VITAL

Le taux de chômage du Canada est tombé à 7% à la fin de 2004. Il n'avait pas été aussi bas depuis mai 2001. Depuis un an, la croissance de l'emploi a été très forte dans les secteurs de la construction et des ressources, mais les industries manufacturières ont continué de perdre des emplois. La valeur élevée du dollar a donné lieu à l'élimination de 27 000 emplois manufacturiers l'année dernière, portant le total des emplois éliminés à 100 000 depuis 2002. En 2004, les gains d'emplois ont été attribuables dans une grande mesure aux légers réinvestissements sociaux prévus dans le budget de l'année dernière. Près de quatre sur dix des emplois créés en 2004 l'ont été dans le secteur public, presque tous dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux. Les employeurs du secteur privé, qui ont été remarquablement réfractaires à l'accroissement de leur masse salariale, n'ont créé que 40% des nouveaux emplois en 2004.

Le taux de chômage est beaucoup plus élevé chez les jeunes, les nouveaux immigrants et immigrantes et les personnes qui habitent de nombreuses communautés autres que les grandes villes, et particulièrement les Autochtones. Puisque la période moyenne de chômage est inférieure à cinq mois, un taux de chômage annuel de 7% signifie qu'une proportion pouvant atteindre le sixième des travailleurs et travailleuses a vécu une période de chômage pendant l'année.

Bien que 2004 ait été une année de création d'emplois raisonnablement forte, il y en a encore beaucoup de jeu sur le marché du travail du Canada. Bien des personnes travaillant à temps partiel (principalement des femmes) veulent des emplois à plein temps mais n'arrivent pas à en trouver, et bien des travailleurs et travailleuses

autonomes préféreraient être des salariés ayant un taux de rémunération acceptable. Notre taux d'emploi est élevé, mais un nombre beaucoup trop grand d'emplois sont instables ou paient mal, ou encore les deux. Le Canada a une plus forte proportion de travailleurs et travailleuses à bas salaire que tout autre pays membres de l'OCDE, sauf les États-Unis. Le quart des travailleurs et travailleuses du Canada – le cinquième des travailleurs et le tiers des travailleuses – gagnent moins de 11 \$ par heure. En 2004, le salaire horaire moyen a continué d'augmenter à peine au même taux que l'inflation. Bien que la valeur réelle de la rémunération de la grande majorité des travailleurs et travailleuses ait stagné, les profits des entreprises n'ont jamais compté pour une plus grande part du revenu national.

Même si une forte création d'emplois et de bas taux de chômage sont des facteurs fondamentaux du niveau de vie des familles travailleuses, le gouvernement fédéral a toujours refusé de fixer des objectifs de création d'emplois pour le Canada. Nous avons des objectifs officiels pour ce qui est de maintenir bas l'inflation et le ratio de la dette fédérale au PIB, mais les taux de chômage élevés sont encore tolérés. En fait, de nombreux économistes du courant principal jugent qu'il est souhaitable de maintenir un taux de chômage supérieur à 7% afin de juguler l'inflation.

L'ABGF adopte l'objectif de ramener le taux de chômage à 6% au plus. Bien qu'un taux de chômage de 6% soit encore trop élevé, le Canada n'a pas atteint ce niveau depuis plus de 25 ans. L'effet stimulant des dépenses de l'ABGF aidera à ramener le taux à ce niveau. L'ABGF stimule la création d'emplois en dépensant l'ex-

cédent plutôt que de s'en servir pour réduire la dette ou alléger les impôts (mesures ayant des répercussions bien moindres) et en affectant des fonds supplémentaires à des domaines exigeants en main-d'œuvre tels que l'infrastructure et la construction de logements et aux services publics et sociaux.

Le programme d'investissement de l'ABGF créera de nombreux emplois nets dans les secteurs tant privé que public de l'économie. Nos principales initiatives de création d'emplois comprennent la création d'un programme pancanadien de services de garde d'enfants et un accroissement des dépenses d'éducation et d'infrastructure. Ces mesures créeront de nombreux emplois à salaire acceptable et socialiseront une partie des soins domestiques, dont une part démesurée du fardeau est portée par les femmes.

Nos programmes d'investissement dans les logements à prix abordable et l'infrastructure verte créeront directement de nombreux nouveaux emplois en construction, ce qui aura des retombées considérables sur le secteur manufacturier du Canada. L'effet générateur d'emplois de l'investissement dans l'infrastructure publique est grand, et cet investissement apporte une importante contribution à l'investissement du secteur privé et à la croissance de la productivité, rapportant en moyenne 17% au secteur privé.

L'ABGF comprend en outre des initiatives majeures relatives à l'industrie, à l'éducation et à la formation qui accroîtront notre capacité d'améliorer la qualité de l'emploi.

ASSURANCE-EMPLOI

Le Régime d'a.-e. n'a pas évolué en fonction des réalités modernes de la vie des Canadiens et des Canadiennes au travail. Les entreprises et les milieux de travail subissent des réorganisations.

Vu l'augmentation du travail occasionnel et le fait que les gens doivent avoir de multiples emplois, les calendriers et les heures de travail ne répondent plus aux vieilles hypothèses. Bon nombre de travailleurs et travailleuses canadiens doivent concilier le travail et des responsabilités familiales à l'égard d'enfants et de personnes âgées, et la compression des programmes fédéraux a aggravé leur situation.

Les femmes sont frappées de façon particulièrement dure parce qu'elles constituent la majorité des personnes qui assument les nouveaux emplois à temps partiel. Cela ne leur donne pas suffisamment d'heures de travail pour qu'elles aient droit à des prestations d'a.-e. si elles se font mettre à pied. Les nouvelles mères peuvent ne pas avoir les 600 heures nécessaires pour toucher des prestations de grossesse et parentales.

Un nombre croissant de travailleurs et travailleuses autonomes du Canada sont également exclus du Régime d'a.-e. Dans certains secteurs de l'économie, comme celui de la culture, le taux de travail autonome peut atteindre 67%, bon nombre des personnes en question ayant de bas revenus et n'ayant que peu d'avantages sociaux et aucune sécurité d'emploi.

Les modifications apportées au régime en 1997 ont rendu de nombreux Canadiens et Canadiennes inadmissibles à l'a.-e. Seuls quelque 40% des sans-emploi ont droit à des prestations d'a.-e. actuellement alors que 75% y avaient droit il y a à peine quelques années. Pourtant, l'excédent au Compte d'a.-e. a augmenté de 2 milliards de dollars en 2003-2004, et l'excédent cumulé a atteint 46 milliards de dollars l'année dernière. Si l'on calculait l'intérêt sur cet excédent, la somme serait encore plus élevée.

Le gouvernement fédéral a réduit les cotisations d'assurance-emploi chaque année depuis 11 ans. La réduction la plus récente a eu lieu en décembre 2004. Le taux de cotisation est inférieur de plus de 35% à ce qu'il était vers le milieu des années 1990. D'autre part, les presta-

tions d'assurance versées aux personnes en chômage sont encore de beaucoup inférieures à ce qu'elles étaient il y a une décennie.

L'ABGF maintiendra les taux de cotisation actuels et équilibrera le Compte d'assurance-emploi en consacrant tous ses revenus à la prestation d'un soutien du revenu aux sans-emploi. Les améliorations du Régime qui sont décrites ci-dessous consommeront l'excédent qui se serait accumulé autrement.

Pour voir à ce que le Compte ne risque plus de se faire dévaliser, le Régime sera séparé du budget général du gouvernement. L'ABGF interdira l'utilisation des revenus de l'a.-e. pour réduire la dette fédérale, alléger les impôts ou procéder à d'autres dépenses publiques.

Un nombre croissant de personnes veulent parfaire leurs études, recevoir une formation ou participer à l'éducation permanente. Les congés pour fin d'études ou de formation ne sont pas compensés à l'aide de prestations d'a.-e., sauf dans le cas des programmes d'apprentissage. Les longues années de travail ne comptent pas dans la détermination de l'admissibilité à l'a.-e.

L'actuelle norme variable d'admissibilité, qui exige de 420 à 910 heures de travail, sera remplacée par une norme de base de 360 heures. Des conditions d'admissibilité plus souples seront appliquées aux personnes qui font partie de la population active depuis des années, et la définition de la participation au marché du travail sera remaniée de manière à porter sur des années. Les travailleurs et les travailleuses de plus de 45 ans, qui ont plus de difficulté que les autres à trouver un nouvel emploi, se verront garantir des prestations pour une année et demie.

Les gains habituels seront définis comme étant la moyenne des 12 semaines où la rémunération a été la plus élevée. L'assiette de la rémunération assurable, qui est gelée depuis 1996, augmentera peu à peu. Cela fera augmenter les recettes tirées des cotisations et la sécurité du revenu des travailleurs et travailleuses.

L'assurance-formation commencera à être offerte à tous les travailleurs et les travailleuses afin de permettre à l'éducation permanente de se matérialiser. Des prestations ordinaires seront versées pour aider les gens qui quittent le travail pour faire des études ou recevoir une formation. Cela favorisera les initiatives patronales-syndicales destinées à accroître les compétences générales, à donner aux nouveaux immigrants et immigrantes des occasions d'acquérir des titres de compétences canadiens et à donner aux travailleurs et travailleuses la capacité de participer à l'éducation permanente. Ce sont là les premières mesures à prendre pour instaurer un régime vraiment moderne, qui :

- protégerait les personnes qui occupent des emplois de tous les genres, y compris les emplois à plein temps, à temps partiel et temporaires;
- permettrait de verser des prestations de chômage, de grossesse, de maladie, de congé parental et de soutien du revenu pendant la formation;
- mettrait un terme à la discrimination à l'endroit des femmes, des jeunes, des travailleurs et travailleuses âgés et des personnes travaillant dans des industries saisonnières;
- serait clair et simple à comprendre;
- accroîtrait les semaines de prestations quand le taux de chômage est élevé;
- hausserait le maximum des prestations payables;
- mettrait fin à la pratique consistant à déduire les indemnités de départ et la paie de vacances des prestations d'a.-e.

L'ABGF posera un cadre de réforme du Régime d'a.-e. qui rendra le Régime accessible aux personnes travaillant à leur compte, comme par exemple les artistes, ainsi qu'à un plus grand nombre de salariés et salariées.

Ces améliorations seront financées entièrement à l'aide des cotisations annuelles et seront apportées à mesure que les finances le permettent. Les taux de cotisation demeureront aux niveaux actuels, mais l'assiette de la rémunération assurable – plus faible qu'elle ne l'était il y a 10 ans – sera accrue peu à peu, ce qui fera augmenter les revenus pouvant servir à financer l'accroissement des prestations. Le fait de hausser le maximum de la rémunération assurable, qui est actuellement de 39 000 \$ par année, accroîtra

les recettes de l'a.-e. même si le taux de cotisation ne change pas puisque les travailleurs et les travailleuses ayant les revenus les plus élevés verseront davantage au Compte d'a.-e. et qu'ils risquent moins que la moyenne de se trouver en chômage. Ce changement accroîtra en même temps la sécurité du revenu des travailleurs et travailleuses à revenu élevé, y compris pendant les congés parentaux et de maladie.

UN SALAIRE VITAL POUR LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU CANADA

Les salaires minimums sont beaucoup trop bas, dans toutes les provinces, pour mettre à l'abri de la pauvreté même les familles travailleuses ayant des emplois à plein temps à longueur d'année. La personne vivant seule dans une grande ville doit travailler à plein temps et à longueur d'année et gagner au moins 10 \$ par heure pour échapper à la pauvreté. Même les emplois offrant ces conditions et le supplément que fournissent les soutiens publics actuels laissent la plupart des familles en péril dans les grandes villes.¹ La famille comprenant deux adultes et des enfants doit effectuer environ 75 semaines de travail par année à 10 \$ l'heure pour se hisser au-dessus du seuil de la pauvreté. L'unique soutien de famille qui doit faire vivre un enfant

ou un conjoint ne travaillant pas a besoin d'encore plus.

Les programmes sociaux et les impôts progressifs sur le revenu réduisent l'inégalité des revenus familiaux. Cependant, même les prestations d'a.-e. améliorées n'empêcheront pas l'inégalité des revenus d'augmenter si l'inégalité des gains continue d'augmenter et qu'on ne fait rien au sujet des bas salaires.

Selon l'avis classique, le fait d'assurer des salaires acceptables aux travailleurs et travailleuses peu spécialisés donne lieu à des pertes d'emplois. Cependant, la majoration des salaires peut contribuer à l'accroissement de la productivité et de la qualité des emplois. Le fait d'inciter les employeurs à verser de bons salaires peut les porter à investir davantage dans l'équipement et la formation. La majoration des salaires minimums peut réduire le roulement du personnel et accroître son expérience et ses compétences, ce qui fait baisser les coûts pour l'employeur. Si tous les employeurs paient les mêmes salaires et avantages sociaux, les entreprises doivent fonder leur concurrence sur des facteurs n'ayant pas trait aux frais de main-d'œuvre, comme la qualité et le service à la clientèle, qui exigent une main-d'œuvre plus spécialisée.

Les employeurs responsables accueilleront l'établissement d'un minimum salarial empêchant leurs concurrents les moins scrupuleux de leur couper l'herbe sous le pied. La concurrence internationale n'est pas un facteur important. La plupart des travailleurs et travailleuses à bas salaire travaillent dans des restaurants, des hôtels, des magasins et d'autres parties du secteur des services privés ou dans le domaine des services communautaires, et leurs emplois ne risquent pas d'être installés ailleurs.

L'augmentation des salaires minimums sera la plus efficace si elle est jumelée à des politiques de formation et d'intervention sur le marché du travail destinées à accroître les compétences des personnes travaillant à bas salaire ainsi

qu'à une accélération de la création d'emplois dans les services publics et sociaux. Certains pays européens – les plus notables étant le Danemark et la Suède – ont prouvé qu'il est possible à la fois de réduire considérablement l'inégalité des salaires et d'avoir des taux d'emploi élevés. La proportion des personnes d'âge actif qui ont un emploi est plus élevée dans les pays scandinaves qu'aux États-Unis ou au Canada même si les salaires de misère n'y existent pratiquement pas.

L'ABGF propose un salaire minimum national de 10 \$ l'heure au Canada, l'exemple étant donné au palier fédéral. L'ABGF rétablira le salaire minimum fédéral (éliminé en 1996), au taux de 10 \$ par heure applicable au ressort fédéral et indexé sur la croissance du salaire horaire moyen. Afin de prévenir toute perturbation, le nouveau salaire minimum fédéral sera rétabli à 8 \$ l'heure en 2005 et accru d'un dollar l'heure en 2006 et en 2007. La justification de ce taux est que 10 \$ l'heure est environ ce qu'il faut pour qu'une personne travaillant à plein temps à longueur d'année échappe à la pauvreté dans une grande ville. À ce taux, le pouvoir d'achat réel du salaire minimum fédéral serait encore inférieur à ce qu'il était en 1976.

L'analyse a révélé que l'établissement d'un salaire minimum raisonnable n'a pas un effet négatif sur l'emploi.² Le fait de hausser le salaire minimum peut aider à réduire la pauvreté et le coût des programmes publics de soutien du revenu, à régler la question du piège de l'aide sociale et à hausser la productivité et la qualité des emplois dans le secteur privé. Le salaire minimum n'éliminera pas à lui seul la pauvreté mais il y contribuera grandement, particulièrement

s'il est jumelé à des programmes de formation efficaces s'adressant aux personnes à bas salaire ou qui occupent des emplois précaires.

L'examen en cours de la Partie III du *Code canadien du travail* (Normes d'emploi) donne au gouvernement fédéral une excellente occasion de donner le pas en établissant des normes élevées dans des domaines clés tels que les droits des personnes occupant des emplois précaires et atypiques, les calendriers et les heures de travail, les congés payés, l'accès à la formation, les congés pour obligations familiales et la conciliation travail-famille.

Au chapitre de l'emploi et de l'a.-e., l'ABGF :

- Fixera l'objectif de ramener le taux de chômage à un maximum de 6%.
- Réformera le Régime d'a.-e. en facilitant l'admissibilité, en offrant des prestations à un plus vaste éventail de sans-emploi, en assujettissant les travailleurs et travailleuses autonomes au Régime et en instaurant une assurance-formation.
- Empêchera le gouvernement de piger dans le Compte d'a.-e. pour en utiliser les fonds à d'autres fins.
- Rétablira le salaire minimum fédéral au taux de 10 \$ par heure.

NOTES

¹ Conseil national du bien-être social (2004). *Un revenu pour vivre?*, Ottawa, printemps 2004.

² C'est ce qui ressort de l'expérience récente de la Grande-Bretagne et c'est aussi la conclusion tirée par l'OCDE au cours d'un vaste examen des études économiques dont les résultats ont été publiés dans les *Perspectives économiques de l'OCDE* en 1998.

ENVIRONNEMENT

Les Canadiens et les Canadiennes se considèrent en général comme de vigoureux défenseurs de l'environnement, et une écrasante majorité d'entre eux sont en faveur d'une intervention accrue du gouvernement fédéral en matière de protection de l'environnement.¹ Cependant, le gouvernement fédéral est loin de progresser dans les dossiers environnementaux aussi rapidement que le public ne le veut – et il accuse de plus en plus de retard par rapport à d'autres pays à ces égards.

Les émissions de gaz à effet de serre du Canada comptent parmi les plus élevées du monde par habitant et dépassent actuellement de 20% notre niveau de base établi à Kyoto en 1990. Ce dont le Canada a besoin pour honorer ses engagements pris à Kyoto et réduire le réchauffement du globe, ce sont de mesures appréciables et non d'autres belles paroles. Même les États-Unis, dont le gouvernement a rejeté le Protocole de Kyoto, n'en ont pas moins pris des mesures plus efficaces que le Canada pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Dans un rapport récent, l'OCDE a révélé que le Canada fait beaucoup moins que les autres pays membres de l'OCDE dans les dossiers environnementaux. L'Europe donne le pas à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et au traitement des substances chimiques toxiques.

Bien que rien ne remplace la réglementation comme base des mesures de protection de l'environnement, le Canada accuse un retard quant au recours aux instruments économiques pour atteindre des objectifs environnementaux. Depuis un an, l'OCDE et la commissaire à l'environnement et au développement durable ont indiqué que le Canada accuse beaucoup de re-

tard dans l'utilisation de son régime fiscal et d'instruments économiques pour protéger l'environnement.²

Malgré l'immensité du Canada et la diversité de la nature qu'on y trouve, seules 7% de nos terres ont été réservées pour fin de protection contre l'aménagement et l'exploitation. À l'échelle mondiale, le Canada se classe à un gênant 61^e rang pour ce qui est de la proportion des terres protégées, venant après le Zimbabwe, le Guatemala, l'Allemagne et les États-Unis. Le dossier du Canada en matière de protection de la vie marine est encore moins reluisant, seules 0,1% de ses eaux océaniques jouissant d'une forme de protection quelconque.

L'environnement et l'économie sont inextricablement liés. Les décisions prises dans un domaine ont inévitablement un effet durable sur l'autre. Si le Canada ne prend pas des mesures décisives pour rendre notre économie et nos industries plus respectueuses de l'environnement, nous verrons tant notre économie que notre environnement se dégrader à long terme. L'ABGF remaniera les politiques canadiennes sur les dépenses environnementales et les impôts de manière à rattraper d'autres pays qui prennent des mesures innovatrices pour s'attaquer aux problèmes environnementaux.

ZONES PROTÉGÉES FÉDÉRALES

Le Canada doit adopter une stratégie sur les zones protégées fédérales qui apportera une contribution appréciable à la protection à long terme de nos terres et de nos eaux, et il doit y affecter des fonds suffisants. La protection à long terme de nos écosystèmes terrestres et marins

sains est un facteur critique de la protection de la santé humaine et de la santé de la planète.

Les écosystèmes marins du Canada subissent un stress grandissant en raison de la pêche excessive, du transport maritime, des espèces envahissantes, des dommages causés par les chalutiers, de l'extraction du pétrole et du gaz, de la pollution de sources terrestres et du changement climatique. Les zones de protection marines sont d'importants outils de conservation des écosystèmes marins. L'ABGF investira 500 millions de dollars en cinq ans pour que 35 nouvelles zones de protection marines soient créées d'ici 2010.

Le gouvernement fédéral gère un réseau comprenant 51 réserves nationales de faune et 92 refuges d'oiseaux migrateurs qui permettent de protéger une incroyable diversité d'habitats fauniques. Toutefois, ce réseau se trouve en crise car son intégrité écologique est menacée de bien des façons. Environnement Canada n'a pas actuellement la capacité de gérer ce réseau, les fonds affectés à son personnel, à ses immobilisations et à son fonctionnement ne se chiffrent au total qu'à 1,9 million de dollars.

L'ABGF investira 175 millions de dollars en cinq ans dans la création d'un total de 22 nouvelles réserves nationales de faune, soit 11 pendant les deux premières années et 11 autres au cours des trois années suivantes. Ces fonds serviront en outre à réduire le nombre et la gravité des menaces qui pèsent sur les réserves de faune existantes grâce à l'amélioration de leur gestion et au renforcement du cadre des lois et des politiques.

ÉNERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Depuis six ans, le gouvernement fédéral a affecté plus de 3,7 milliards de dollars au respect de ses obligations en vertu du Protocole de Kyoto sur le changement climatique. Malgré cet

investissement considérable, les émissions de gaz à effet de serre du Canada augmentent plus rapidement que jamais, et le Canada est plus loin de son objectif de Kyoto que tout autre pays du G-8.

Il y a deux leçons à tirer de cette expérience. La première est que les dépenses publiques ne peuvent pas, à elles seules, faire du Canada un chef de file mondial en matière de protection du climat. En fait, une récente évaluation du dossier environnemental du Canada par l'OCDE a permis de conclure que le Canada compte trop sur les subventions et les initiatives volontaires pour lutter contre le changement climatique.³ L'OCDE a recommandé que le Canada ajoute à son approche actuelle le recours à des règlements et à des instruments économiques, y compris les taxes environnementales.

C'est une leçon cruciale. Bien sûr, l'ABGF met l'accent sur ce que le gouvernement fédéral devrait faire des points de vue des politiques fiscale et économique, mais des mesures de réglementation doivent également être prises pour renforcer les instruments économiques.

La deuxième leçon est qu'il est clair que les fonds affectés ont été utilisés à mauvais escient, puisque l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre n'a fait qu'accélérer. Des mesures telles que le piégeage géologique du carbone et la réduction marginale de l'intensité des émissions des sables pétrolifères sont un gaspillage de fonds publics et un pas écologique en arrière par rapport aux défis de la réduction des émissions.

Le Canada doit plutôt poursuivre son investissement dans la réduction des gaz à effet de serre en affectant des fonds à des programmes qui permettront des diminutions considérables et durables à long terme. Il doit notamment mettre en œuvre de dynamiques programmes d'économie d'énergie et d'accroissement de l'efficacité énergétique jumelés à des investisse-

ments stratégiques dans les technologies des énergies durables.

UNE TAXE SUR LA POLLUTION

L'ABGF introduira une *Taxe sur la pollution pour les services de santé et l'économie du 21^e siècle*. Cela nécessitera le rajustement des taxes d'accise sur les combustibles en fonction de leur énorme coût des points de vue de la santé et de l'environnement et l'utilisation des recettes pour financer des soins de santé et des mesures d'adaptation technologique progressive. Les taxes d'accise seront accrues, particulièrement sur les combustibles les plus polluants tels que le charbon thermique et le carburant diesel. L'actuelle taxe de 10 cents par litre sur l'essence sera le repère sur lequel les autres taxes sur les combustibles seront fondées proportionnellement à leurs coûts des points de vue de la santé et de l'environnement.

Une partie des recettes de la taxe d'accise sera réinvestie dans le secteur de la santé, l'accent étant mis sur les soins de santé préventifs. Une autre partie servira à créer un *Fonds de l'économie du 21^e siècle*. Ce Fonds permettra des investissements dans les technologies et l'infrastructure propres à rétablir et à renforcer la concurrence canadienne.

Le régime de taxe et d'investissement présentera pour avantage à la fois de voir à ce que les prix des combustibles correspondent à leur véritable coût et de mettre en place des programmes d'atténuation et de réparation des effets dommageables sur la santé et l'environnement du brûlage de combustibles fossiles.

Cela aidera à régler la crise croissante de l'écosalubrité qui tient en partie à l'exposition à des contaminants atmosphériques comprenant le mercure, le soufre, les oxydes d'azote, les particules et l'ozone – tous dégagés au brûlage de combustibles. La pollution atmosphérique tue

plus de personnes par année que les accidents de la route ou le cancer du sein⁴. En Ontario, la pollution atmosphérique occasionne annuellement plus d'un milliard de dollars de coûts directs tels que ceux des admissions à l'hôpital et des absences au travail et neuf milliards de dollars de coûts indirects associés par exemple à la mortalité.⁵

Depuis 15 ans, de nombreux pays membres de l'OCDE, y compris la Finlande, le Danemark, l'Allemagne, la Norvège, la Suède, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, ont procédé à une réforme fiscale écologique afin de favoriser la croissance économique en même temps qu'ils réduisent la pollution atmosphérique.⁶

L'expérience acquise en Europe a révélé que la translation de l'impôt pour protéger l'environnement a un effet négatif minime ou même un effet plutôt positif sur l'économie, car elle réduit les coûts dans les secteurs exigeants en main-d'œuvre et favorise les énergies de remplacement et l'augmentation de l'efficacité énergétique. De plus, rien ne porte à croire que les mesures prises pour protéger l'environnement, y compris les taxes sur le carbone, ont eu un effet négatif sur la concurrence internationale des entreprises.⁷ Attendu que les prix de l'énergie sont bas au Canada et que la consommation d'énergie par personne y est considérablement plus élevée qu'aux États-Unis ou en Europe, les mesures d'économie d'énergie à faible coût présentent un potentiel énorme.

Le niveau actuel de la taxe sur l'essence devrait être considéré comme le repère aux fins de la mise en œuvre échelonnée de nouvelles taxes. La majeure partie des nouveaux revenus pourrait être tirée de la majoration des taxes sur les autres combustibles. La principale source de nouveaux revenus serait une légère taxe d'accise sur le charbon thermique. Il y a lieu de réaliser des recherches plus poussées au sujet des répercussions sur la santé et l'environnement pour établir des prévisions des revenus.

Les fardeaux imposés à l'économie peuvent être minimisés par l'adoption de taxes à faibles taux et la majoration échelonnée d'autres taxes de manière à permettre aux entreprises d'adapter leurs décisions d'investissement en conséquence. Des exemptions ou des remboursements de taxe pourraient être accordés aux entreprises de secteurs consommant beaucoup d'énergie en échange contre leur engagement à atteindre des objectifs d'efficacité énergétique.⁸ L'ABGF introduira un crédit d'impôt remboursable pour les Canadiens et les Canadiennes à faible revenu afin de compenser la hausse du coût de la vie découlant de la majoration des taxes sur les combustibles.

STRATÉGIE SUR LES ÉNERGIES VERTES

Les énergies vertes renouvelables à faible incidence sur l'environnement sont les types d'énergie dont la croissance est la plus rapide dans le monde entier. Elles ont le potentiel de répondre à la moitié des besoins en électricité du Canada à long terme et elles doivent contribuer grandement à l'atteinte des objectifs du Canada en matière de changement climatique et de pollution atmosphérique. Malgré leur énorme potentiel et le fait que tous les partis appuient l'augmentation du recours aux énergies vertes, elles sont mises en valeur beaucoup trop lentement au Canada.

Afin de rattraper d'autres pays qui mettent en valeur leurs ressources en énergies vertes et de profiter des débouchés que cela comporte, l'ABGF mettra en œuvre une Stratégie nationale sur les énergies vertes. Cette stratégie comprendra les mesures suivantes :

- Élargir, accroître et prolonger l'Encouragement à la production d'énergie éolienne;
- Créer un Encouragement à la production d'énergies vertes applicable à d'autres technologies relatives aux énergies vertes;

- Élargir et prolonger l'actuel Programme de stimulation du marché;
- Financer un vaste programme visant à encourager les Canadiens et les Canadiennes à appuyer les énergies vertes, à investir dans celles-ci et à en acheter;
- Réorienter et accroître l'investissement dans la R-D pour soutenir le perfectionnement de technologies canadiennes innovatrices ayant trait aux énergies renouvelables à faible incidence sur l'environnement;
- Accroître l'approvisionnement du gouvernement fédéral en énergies renouvelables à faible incidence sur l'environnement auxquelles l'EcoLogo est associé;
- Établir un programme visant l'installation de 100 000 toits capteurs.

À la fin de 2003, plus de 90% de la capacité de production d'énergie éolienne se trouvait en Europe et aux États-Unis. L'expansion s'y produit parce que les gouvernements de bien des pays industrialisés et en développement reconnaissent le rôle prépondérant des énergies vertes. D'importants instruments économiques ont déjà été adoptés aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne, au Danemark, en Espagne, au Japon, en France, au Brésil, en Chine et en Inde pour encourager les énergies renouvelables à faible incidence sur l'environnement.

Par comparaison, le Canada ne fait pas grand-chose pour mettre en valeur ses ressources en énergies vertes. Par exemple, le Canada a accès à une des quantités de ressources en énergie éolienne les plus grandes du monde, mais la plupart des autres pays industrialisés produisent plus d'énergie éolienne que lui. Le Danemark produit de l'énergie éolienne répondant à plus de 16% de ses besoins annuels en électricité et d'autres pays européens ont pour objectif d'en produire autant. Par contraste, l'énergie éolienne ne répond qu'à 2% des besoins actuels du Canada en électricité.

De plus, le Canada doit s'engager sérieusement à mettre en valeur d'autres énergies vertes telles que les énergies solaire, marémotrice, tirée de la biomasse ou des vagues ou produite par des centrales hydroélectriques au fil de l'eau. Le fait de faire un effort valable pour atteindre l'objectif de répondre à 25% de nos besoins à l'aide des énergies vertes d'ici 2025 aiderait le Canada à honorer son engagement pris en vertu du Protocole de Kyoto, à réduire les coûts de santé associés à la pollution de l'air et à transformer notre assise manufacturière, notre population active et nos industries d'exportation pour pouvoir relever les défis du 21^e siècle. Le financement à ces fins serait tiré des fonds fédéraux relatifs au changement climatique qui ne sont pas utilisés efficacement.

SUBVENTIONS AUX POLLUEURS

Un des problèmes que pose le budget fédéral depuis très longtemps est qu'il accorde des subventions à des pollueurs, ce qui nuit à l'environnement. Deux des secteurs de l'économie qui nuisent le plus à l'environnement, soit celui des combustibles fossiles et celui des mines, comptent parmi les principaux bénéficiaires de subventions fédérales.

Selon le Bureau de la vérificatrice générale, le secteur des combustibles fossiles a reçu plus de 40 milliards de dollars de subventions fédérales depuis trois décennies. Les subventions fédérales annuelles octroyées au secteur du pétrole et du gaz représentent plus de 1,5 milliards de dollars.⁹

Outre le fait que ces subventions sont accordées à un secteur qui réalise des profits record, elles se trouvent à encourager des pratiques environnementales peu judicieuses qui mettent en péril notre santé et celle de nos enfants. En subventionnant le secteur des combustibles fossiles, le gouvernement stimule et accélère les émissions de gaz à effet de serre, ce qui va à

l'encontre de ses engagements pris en vertu du Protocole de Kyoto.

L'industrie minière reçoit elle aussi d'importantes subventions fédérales, qui se chiffrent actuellement à plus de 400 millions de dollars par année.¹⁰

Ces subventions encouragent l'utilisation de minerais bruts plutôt que de métaux recyclés. C'est particulièrement regrettable parce que la plupart des métaux se prêtent très bien au recyclage. À la différence de nombreux autres matériaux qu'utilise notre société, les métaux ne perdent pas leurs propriétés mécaniques au recyclage et conservent leur valeur économique. Il s'ensuit que les métaux peuvent être réutilisés et recyclés presque indéfiniment dans l'économie.

TAXE SUR LES SUBSTANCES TOXIQUES

L'ABGF commencera à mettre en œuvre un régime de répercussion de l'impôt en percevant une taxe sur les substances toxiques. Le taux de cette taxe variera en fonction du degré de toxicité de chaque substance. Les recettes tirées de la taxe serviront à mettre dûment en application la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. Elles serviront également à quantifier, à contrôler et à comprendre la présence de substances toxiques dans notre environnement et à poursuivre des recherches sur de meilleurs moyens de prévenir la pollution, principalement en réduisant la présence de substances toxiques dans tout le cycle de vie du produit. Il y a lieu de réaliser des recherches plus poussées pour déterminer les incidences sur les recettes.

PROGRAMME DE TRANSITION

ÉQUITABLE

À mesure que notre économie passe d'une forte dépendance à l'égard des combustibles fossiles

à des énergies vertes plus durables, différentes industries et différents groupes de travailleurs et travailleuses devront subir des adaptations économiques. Le respect des engagements pris par le Canada dans le Protocole de Kyoto éliminera des emplois dans certains secteurs, en créera dans d'autres et modifiera les types d'emplois disponibles. Les travailleurs et les travailleuses de l'énergie sont ceux qui risquent le plus de perdre leur emploi. Pendant les années 1990, 80 000 emplois ont été éliminés dans le secteur canadien de l'énergie malgré l'augmentation de la production et des exportations.

Selon l'hypothèse prudente que le Canada honorera ses obligations en l'absence d'échanges internationaux de droits d'émission, les prévisions du gouvernement indiquent que 12 800 emplois pourraient être éliminés dans le secteur de l'énergie. Pendant la même période, 16 000 emplois seraient créés dans le secteur de l'énergie, mais non nécessairement dans les sous-secteurs ou dans les provinces où les emplois seraient éliminés.

La solution consiste à voir à ce que les personnes qui perdent leur emploi aient d'autres options, particulièrement dans des secteurs connexes qui subissent une croissance globale. Des programmes de transition des travailleurs et travailleuses déplacés ont été mis en œuvre avec succès aux États-Unis et au Canada, mais cela n'est possible que si les programmes sont établis d'avance.

L'ABGF créera un programme de *transition équitable* comprenant les éléments suivants :

- possibilités de formation et d'éducation permettant aux travailleurs et travailleuses de perfectionner leurs compétences en fonction des nouveaux emplois;
- préavis de mise à pied, dans toute la mesure du possible, afin que les travailleurs et les tra-

vailleuses puissent obtenir sans tarder l'accès à des conseils et à des programmes de formation;

- soutien du revenu des travailleurs et travailleuses déplacés pour un maximum de trois années afin de leur permettre de profiter des possibilités de formation et d'éducation;
- entraide des pairs afin d'évaluer les besoins des travailleurs et travailleuses et d'analyser les besoins du marché du travail;
- fonds de réinstallation pour les travailleurs et les travailleuses qui doivent s'établir ailleurs afin de trouver du travail.

Le coût de pareil programme pourrait être égal ou inférieur à 1 milliard de dollars et serait étalé sur 10 années.

LAISSEZ-PASSER DE TRANSPORTS EN COMMUN EXONÉRÉS

L'ABGF encouragera le recours aux transports en commun en traitant les laissez-passer de transports en commun fournis par les employeurs comme des prestations non imposables. Actuellement, le gouvernement permet aux employeurs de fournir le stationnement aux employés ou employées à titre de prestation non imposable, alors que les laissez-passer de transports en commun sont imposables. Cette politique fiscale a l'effet indésirable d'encourager les gens à polluer encore davantage en prenant leur automobile plutôt que les transports en commun pour se rendre au travail. La mesure devrait coûter 20 millions de dollars en recettes fiscales perdues pendant la première année et 40 millions au cours de la troisième année.

Au chapitre de l'environnement, l'ABGF :

- créera 35 nouvelles zones de protection marines et 22 nouvelles réserves nationales de faune d'ici 2010 ;
- instaurera une taxe sur la pollution applicable aux combustibles fossiles, en raison de leurs coûts pour l'environnement et la santé, dont les recettes serviront aux soins de santé préventifs et au renouvellement économique ;
- mettra en œuvre une ambitieuse Stratégie sur les énergies vertes comprenant des objectifs clairs ;
- éliminera peu à peu les subventions aux pollueurs des secteurs des mines et des combustibles fossiles ;
- commencera à instaurer une taxe sur les substances toxiques ;
- financera un Programme de transition équitable pour aider les travailleurs et les travailleuses déplacés à s'adapter à la réorganisation économique ;
- exemptera d'impôt les laissez-passer des transports en commun fournis par les employeurs.

NOTES

- ¹ Centre de recherche et d'information sur le Canada (2004). *La protection de l'environnement constitue la principale priorité des Canadiens en 2004*. http://www.cric.ca/fr_html/index.html
- ² Commissaire à l'environnement et au développement durable (2004). *Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable*. Chapitre 3. http://www.oag-bvg.gc.ca/dominio/reports.nsf/html/c2004menu_f.html
- ³ Organisation de coopération et de développement économiques (2004). *Examen des performances environnementales – Canada (2004)*, Paris, p. 193.
- ⁴ Burnett, R, S. Carmak et JR Brook (1998). « The Effect of the Urban Ambient Air Pollution Mix on Daily Mortality Rates in 11 Canadian Cities » *Canadian Journal of Public Health*, vol. 89: pp.152 à 156; Taux de mortalité par suite d'accidents de la route obtenus de Transports Canada : <http://www.tc.gc.ca/roadsafety/tp/tp3322/2000/pdf/st2000f.pdf> (Extrait le 25 juin 2004); Taux de mortalité attribuables au cancer du sein tirés de : http://www.ontario.cancer.ca/ccs/internet/standard/0,,3543_14435_langId-fr,00.html (Extrait le 25 juin 2004).
- ⁵ Ontario Medical Association (2000). *The Illness Costs of Air Pollution in Ontario*. <http://www.oma.org/phealth/icap.htm>
- ⁶ Baranzini, Andrea. Jose Goldenberg et Stefan Speck (2000). « A Future for Carbon Taxes », *Ecological Economics*, 32, pp.395 à 412
- ⁷ OCDE, *Environmental Taxes and Competitiveness : an overview of issues, policy, options and research needs*, juin 2003, [http://www.olis.oecd.org/olis/2001doc.nsf/LinkTo/com-env-epoc-daffe-cfa\(2001\)90-final](http://www.olis.oecd.org/olis/2001doc.nsf/LinkTo/com-env-epoc-daffe-cfa(2001)90-final)
- ⁸ *Ibid.*
- ⁹ Taylor, Amy (2005). *Government Spending on Canada's Oil and Gas Industry: Undermining Canada's Kyoto Commitment*, Pembina Institute.
- ¹⁰ Winfield, M. et J. Kuyek (2002). *Looking Beneath the Surface : An Assessment of the Value of Public Support for the Metal Mining Industry in Canada*, MiningWatch Canada, Pembina Institute.

MAINTIEN DE LA SANTÉ HUMAINE PAR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'état du système de soins de santé du Canada est devenu l'un des principaux sujets de discussion publique depuis une décennie. Bien que le traitement des malades soit un important élément du système de santé, il devrait être tout aussi important de prévenir la maladie et de maintenir la santé. Or, on n'a guère prêté attention à ces besoins, même si la plupart des Canadiens et Canadiennes savent instinctivement que l'air pur, l'eau propre et les foyers et lieux de travail dénués de produits chimiques sont indispensables à la santé. Les recherches révèlent d'ailleurs clairement le lien qui existe entre la santé et ces facteurs.

QUALITÉ DE L'AIR

L'activité industrielle et le brûlage de combustibles fossiles demeurent les principales sources de pollution de l'air dans les villes canadiennes. Le rapport entre la pollution atmosphérique et la maladie est clair. Des recherches effectuées dans le sud de la Californie indiquent que les enfants habitant des régions à fort smog sont de trois à quatre fois plus susceptibles d'être atteints d'asthme que les enfants de communautés où la qualité de l'air est meilleure.¹ Les enfants canadiens courent des risques eux aussi; le taux d'asthme infantile est passé de 2,5% à 11,2% de 1979 à 1995 au Canada, ce qui fait de l'asthme la principale maladie chronique de ce pays.²

Cela influence non seulement la santé de la population mais aussi le coût des soins de santé. Une étude sur 11 villes canadiennes a révélé que le nombre des personnes admises à l'hôpital à cause de maladies respiratoires augmente en période de fort smog, les enfants étant les plus

vulnérables.³ L'Ontario Medical Association estime que la pollution par le mauvais ozone et les particules coûte à l'Ontario plus d'un milliard de dollars par année en admissions à l'hôpital, en visites aux urgences et en absences au travail.⁴

Il n'est pas étonnant que la pollution de l'air contribue au décès prématuré. Les estimations varient de 5 000 à 16 000 de ces décès par année.⁵ Il se peut même que la pollution de l'air affecte la génération suivante, s'il est possible de transposer sur la population humaine les résultats d'une étude des mutations génétiques chez des souris exposées à de la pollution atmosphérique urbaine.⁶

EAU POTABLE PROPRE

La qualité de l'eau pose elle aussi un danger de plus en plus important pour la santé des Canadiens et Canadiennes. On se rappellera principalement les tragédies de Walkerton (Ontario) et de North Battleford (Saskatchewan), mais ce ne sont là que des illustrations extrêmes des problèmes chroniques que l'eau potable du Canada pose depuis longtemps. Des municipalités de plusieurs provinces canadiennes ont détecté dans leur eau la présence de parasites tels que le *Cryptosporidium*, de bactéries comprenant l'*E. coli* qui peut être mortelle, de substances radioactives et de produits chimiques comme les trihalométhanes, reconnus cancérigènes, et le trichloréthylène.⁷ Il ne se passe pas une journée sans que des centaines d'avis de faire bouillir l'eau ne soient donnés au Canada.⁸

Il se peut que la piètre qualité de l'eau ait un effet encore plus grand que nous n'en sommes conscients sur la santé de la population cana-

dienne, compte tenu de la faiblesse de la réglementation de l'eau au Canada. En vertu de la Safe Drinking Water Act des États-Unis, de rigoureux règlements ont été adoptés au sujet de plusieurs produits chimiques sur lesquels les lignes directrices canadiennes concernant la qualité de l'eau ne portent même pas et des limites plus rigoureuses ont été imposées sur d'autres.⁹

Il y a différentes conditions à remplir pour assurer l'innocuité de l'eau potable. Bien sûr, il faut un traitement, des analyses et une notification publique appropriés. Mais il est possible de prévenir bon nombre de problèmes de qualité de l'eau en protégeant dûment la source de l'eau, qu'il s'agisse d'eaux souterraines ou d'eaux de surface que comprennent nos lacs et nos cours d'eau.¹⁰

RETRAIT DES CANCÉROGÈNES DE NOS COMMUNAUTÉS

L'exposition à des produits chimiques à la maison, au travail et dans la communauté menace elle aussi la santé de la population canadienne. L'Organisation mondiale de la santé estime que 80% des cas de cancer sont attribuables au milieu, une proportion pouvant atteindre la moitié d'entre eux étant causés par des expositions professionnelles.¹¹ Les autres milieux d'exposition comprennent l'eau, l'air et les aliments.

Les cancérogènes sont omniprésents dans la société canadienne. En 2001, selon l'Inventaire national des rejets de polluants, les industries canadiennes ont rejeté 18 millions de kilogrammes de cancérogènes connus dans notre air, nos sols et nos eaux.¹² Il n'est pas étonnant que les taux d'atteinte du cancer, ajustés selon l'âge, aient augmenté de 35% chez les hommes et de 27% chez les femmes.¹³ Les Canadiennes et les Canadiens ont actuellement 40% de chances d'être atteints d'un cancer au cours de leur vie.

Malheureusement, les efforts faits pour *prévenir* le cancer en restreignant les expositions ne reçoivent que peu d'attention alors que le dépistage et le traitement font l'objet de campagnes. Dans les cas où la prévention est abordée, c'est souvent dans le contexte des choix de mode de vie. Et bien que les campagnes anti-tabac soient importantes, l'adoption de règlements prévenant le rejet de cancérogènes dans notre environnement ou l'exposition à des cancérogènes au travail l'est également.

Bien entendu, l'augmentation des taux de cancer accroît le coût des services de santé. Santé Canada a calculé que le cancer avait coûté 16,2 milliards de dollars en 1993, y compris 3,5 milliards de dollars de coûts directs associés par exemple aux soins de santé.¹⁴

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Un milieu sain – y compris les lieux que nous habitons et les espaces plus naturels – est une condition préalable à la santé des communautés humaines. L'adoption de rigoureux règlements environnementaux peut prévenir le rejet de produits chimiques dans notre air, nos sols et nos eaux. Et la préservation des milieux naturels peut directement permettre le filtrage de polluants atmosphériques tels que les particules et une épuration des eaux meilleure que celle à laquelle nous pouvons procéder. Il y a lieu de tenir compte de ces avantages en même temps que des coûts économiques d'une forte réglementation.

NOTES

¹ Peters, John M. (2004). Enquête épidémiologique visant à déterminer les effets chroniques des polluants de l'air ambiant dans le sud de la Californie, établie pour le compte de la California Air Resources Board et de la California Environmental Protection Agency. University of Southern California. Los Angeles.

- ² Municipalité régionale de Peel (2003). *State of the Region's Health – 2002*.
- ³ Burnett RT, Dales RE, ME Raizenne, D Krewski, PW Summers, GR Roberts, M Raad-Young, T Dann et J Brook (1994.) Effects of low ambient levels of ozone and sulfates on the frequency of respiratory admissions to Ontario hospitals. *Environ Res.* 65(2) : pp. 172 à 194.
- ⁴ Ontario Medical Association. (2000). *The Illness Costs of Air Pollution in Ontario*. Toronto.
- ⁵ Chiotti, Quentin et Natty Urquizo (1999). *The Relative Magnitude of the Impacts and Effects of GHG-Related Emission Reductions*. Établi pour le compte d'Environnement Canada.
- ⁶ Somers, Christopher M., Brian E. McCarry, Faridah Malek et James S. Quinn (2004). « Reduction of Particulate Air Pollution Lowers the Risk of Heritable Mutations in Mice », dans *Science*. Vol 304 : pp. 1008 à 1010.
- ⁷ Christenson, Randy et Ben Parfitt (2001). *Waterproof: Canada's Drinking Water Report Card*. Sierra Legal Defense Fund. Vancouver.
- ⁸ Par exemple, la province de Terre-Neuve et du Labrador tient une liste accessible au public des avis de faire bouillir l'eau, qu'on peut consulter sous sa forme électronique à l'adresse <http://www.gov.nf.ca/env/ENV/waterres/CWWS/Microbiological/summary.pdf>
- ⁹ *Ibid.*
- ¹⁰ *Ibid.*
- ¹¹ Chernomas, Robert and Lissa Donner (2004). *The Cancer Epidemic as a Social Event*. Centre canadien de politiques alternatives. Winnipeg
- ¹² Association canadienne du droit de l'environnement (2002). *Pollution Watch*. Base de données électronique consultée le 14 décembre 2004 à l'adresse <http://www.pollutionwatch.org/country.do>.
- ¹³ Société canadienne du cancer, National Cancer Institute et Statistique Canada (2003). *Statistiques canadiennes sur le cancer*. Base de données électronique consultée le 14 décembre 2004 à l'adresse http://www.cancer.ca/vgn/imagess/portallcit_776161138/56158640niw_stats_fr.pdf
- ¹⁴ Santé Canada (1993). *Direct Costs of Cancer 1993*, cité dans Chernomas et Donner, *op. cit.*

SOINS DE SANTÉ

Les mesures relatives à la santé que contient l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral de 2005 diffèrent de celles des années précédentes. L'Accord des premiers ministres de septembre 2004 a supprimé le besoin de nouvelles augmentations des transferts aux provinces de fonds fédéraux au titre de la santé. Il s'avère maintenant nécessaire de réviser l'accord de septembre afin de rendre plus rigides ses dispositions relatives à la reddition de comptes et à l'application, d'augmenter les dépenses en capital pour les hôpitaux et de faire un effort concerté pour remédier à la grave pénurie de médecins, de personnel infirmier et d'autres professionnels de la santé.

La création, dans le cadre de cet accord, d'un modeste programme d'assurance-médicaments pour situations catastrophiques — avec délégation à un groupe de travail ministériel de la tâche d'élaborer d'autres réformes portant sur le coût des médicaments — ne peut guère se substituer à l'établissement d'un programme national relatif aux produits pharmaceutiques, tel que l'avaient exigé auparavant les provinces et les territoires. Nous présentons donc de nouveau, dans ce budget, la stratégie esquissée dans l'ABGF de 2004 pour faire face à l'escalade des prix des médicaments, qui touche aussi bien le système public de soins de santé que les particuliers. (Les propositions qui concernent spécifiquement les peuples autochtones du Canada se trouvent dans le chapitre sur les peuples autochtones).

L'accord de septembre 2004 a suivi — et même dépassé — les recommandations de la Commission Romanow en matière de financement — et a répondu aux demandes d'augmentation de transferts de fonds fédéraux déjà for-

mulées par l'ABGF et d'autres défenseurs du système de soins de santé. Pourvu que les fonds fédéraux additionnels transférés, qui se chiffrent à plusieurs milliards de dollars, ne soient pas utilisés à tort par des gouvernements provinciaux et territoriaux pour réduire leurs propres dépenses de soins de santé ou pour financer de nouvelles réductions d'impôt, ils devraient suffire au financement d'un régime public d'assurance-maladie, à condition que soient faites d'autres réformes nécessaires.

L'ARGENT À LUI SEUL NE SUFFIT PAS

Pour assurer la viabilité d'un régime national d'assurance-maladie, deux questions clés ne se rapportant pas à l'argent doivent être résolues de façon prioritaire. Il manquait à l'Accord des premiers ministres de septembre deux éléments essentiels : 1) des mesures pour freiner — et idéalement inverser — le mouvement de privatisation des soins de santé et pour appliquer les principes de base de la Loi canadienne sur la santé et 2) l'inclusion dans le régime public d'assurance-maladie des soins à domicile et des soins nécessitant l'usage de médicaments sur ordonnance.

Si l'on veut maintenir un régime public d'assurance-maladie, il faut empêcher toute nouvelle privatisation. Toutes les preuves confirment que les soins de santé fournis dans un but lucratif coûtent plus cher que ceux qui sont offerts par le secteur public¹. Dans les établissements du secteur privé, la qualité peut être sacrifiée, ce qui se solde par une mortalité plus élevée²³. Les fournisseurs sans but lucratif sont moins sensibles à l'impératif du profit et sont donc plus susceptibles d'assurer la qualité sou-

haitable de soins⁴. Les entreprises à but lucratif ont tout intérêt à porter au maximum les montants facturés aux clients (augmentant par le fait même les dépenses de soins de santé), à réduire au minimum la qualité des soins (à moins que cela ne nuise à leurs affaires), à comprimer les coûts de main-d'œuvre et à limiter les dépenses engagées pour des activités peu lucratives, telles que l'enseignement, la recherche et les services communautaires. Cependant, malgré ces constatations, la nécessité d'assurer une prestation sans but lucratif des soins de santé ne figurait même pas à l'ordre du jour de la réunion des premiers ministres.

L'accord n'a pas non plus su étendre la portée de la Loi canadienne sur la santé. Un programme national de soins à domicile est essentiel à la préservation de l'intégrité du régime public d'assurance-maladie. De plus en plus de soins sont dispensés dans des cadres échappant à l'application de la Loi canadienne sur la santé. Cela a pour résultat de réduire la couverture de soins offerte au public et de favoriser la création d'un grand marché pour les services commerciaux de soins à domicile. Au lieu d'établir un régime national, l'Accord de septembre prévoit simplement deux semaines de soins actifs à domicile, deux semaines de soins de santé mentale à domicile fournis par des ressources communautaires et quelques services palliatifs pour personnes en fin de vie.

Un véritable engagement redditionnel se serait traduit par l'extension du champ d'application de la Loi canadienne sur la santé à cette gamme réduite de services à domicile de sorte que, lors de toute expansion future des soins à domicile, les nouveaux services relèvent du système public. Dans le cadre d'un pareil engagement, ces services auraient également été mis à l'abri de l'application d'accords commerciaux internationaux, comme le recommandait vivement la Commission Romanow.

CONDITIONNALITÉ, REDDITION DE COMPTES ET APPLICATION

L'accord de 2004 est dépourvu de mécanismes de reddition de comptes permettant de savoir comment et où l'argent fédéral — l'argent de la population — sera dépensé. Rien dans l'accord n'exige de façon spécifique que les fonds issus de transferts fédéraux soient injectés dans les soins de santé. Rien ne requiert que les fonds publics soient affectés uniquement à la prestation sans but lucratif de services de soins de santé. Les fonds fédéraux — y compris les milliards de dollars additionnels — pourraient servir à gonfler les profits des entreprises privées de soins de santé au lieu de répondre à des besoins prioritaires en matière de soins de santé.

La seule condition que prévoit l'accord est contenue dans une seule phrase : « Tous les arrangements de financement exigent que les provinces et les territoires remettent des rapports à leurs citoyens. » Mais rien ne garantit qu'il découlera d'exigences aussi vagues en matière de présentation de rapports une obligation redditionnelle. Pour qu'existe réellement une telle obligation, il faudrait disposer d'un mécanisme de mise en application. Une véritable mesure de reddition de comptes et de transparence exigerait que les parties qui y sont soumises présentent un rapport détaillé au parlement — et donc au peuple canadien.

Les provinces et les territoires ont aussi réalisé un désir qu'ils caressaient depuis longtemps, soit de restreindre l'application de la Loi canadienne sur la santé, en s'assurant que les cas de non-respect de ses principes soient résolus par des conseils de règlements des différends formés de « tierces parties »; ces conseils seront habilités par le ministre fédéral de la Santé à interpréter les principes de la Loi. Ce processus ne peut mener qu'à un nouvel affaiblissement de la capacité d'appliquer la Loi et, conséquem-

ment, à un affaiblissement du régime d'assurance-maladie lui-même. L'ABGF s'empressera d'ouvrir de nouvelles négociations portant sur cette concession fédérale débilante et réclamera que l'interprétation et l'application de la Loi sur la santé canadienne se trouve de nouveau sous stricte compétence fédérale.

DÉPENSES EN CAPITAL POUR LES HÔPITAUX

Comme d'autres investissements dans le secteur public, les dépenses en capital pour les hôpitaux ont été comprimées au cours des 30 dernières années, de sorte que qu'il faut maintenant faire des investissements majeurs dans le secteur. Cette évolution est remarquable compte tenu du fait que le secteur de la santé occupait une place de plus en plus importante dans l'économie alors même que baissait la part du PIB représentée par les capitaux et investissements dirigés vers les hôpitaux⁵.

Les besoins du secteur des soins de santé en matière d'investissement de capitaux sont plus grands qu'ils l'étaient par le passé. La part du stock de capital des hôpitaux représentée par l'équipement hospitalier a augmenté relativement à celle constituée par les bâtiments. Puisque l'équipement se déprécie plus rapidement, il faudra un plus haut taux d'investissement afin de répondre aux besoins.

Les accords sur la santé de 2000 et de 2003 prévoyaient également l'affectation de fonds à l'investissement dans les hôpitaux, mais cela n'a pas suffi. En partenariat avec les provinces et territoires, et selon des modalités acceptables aux deux paliers de gouvernement, le Conseil canadien sur le financement des infrastructures proposé par l'ABGF fournira les ressources nécessaires à l'établissement d'un programme national d'investissement de capitaux dans le secteur

de la santé. (Voir la section sur l'infrastructure pour plus de détails.)

RESSOURCES HUMAINES DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ

Il y a une grave pénurie de professionnels de la santé dans de nombreuses régions du Canada et, à moins que des mesures correctives ne soient prises, celle-ci s'aggravera. La pénurie est imputable à des facteurs démographiques, au vieillissement de la population active et à de malheureuses décisions relatives à la politique sur la santé prises dans les années 1990, décisions qui ont réduit le nombre de places dans les écoles de médecine et de sciences infirmières. De semblables pénuries de radiologues, de pharmaciens, de techniciens de laboratoire et d'autres professionnels de la santé se profilent à l'horizon.

Les Canadiens et Canadiennes malades sont privés de soins infirmiers appropriés parce qu'il manque les fonds et l'infrastructure nécessaires à l'emploi d'effectifs infirmiers suffisants. En conséquence, certains infirmiers et infirmières fraîchement diplômés ne réussissent toujours pas à trouver du travail, et nombre d'infirmiers et infirmières parmi les plus expérimentés quittent la profession avant l'âge de retraite normale. Le taux élevé de travail à temps partiel ou occasionnel, l'incidence élevée d'heures supplémentaires, qui se solde par des congés pour cause de blessure ou de maladie, la réduction des services de soutien aux infirmiers et infirmières, tous ces facteurs ont contribué à un abandon massif de la profession — et même à l'exode du pays.

Il faudra une action menée aux paliers provincial et territorial pour régler la plupart des questions relatives aux politiques sur les ressources humaines dans le secteur de la santé. S'il ne se présente pas davantage d'occasions d'emploi à temps plein, les nouveaux diplômés continueront de se déplacer d'une province à l'autre ou,

pis, traverseront la frontière. Cependant, on pourrait réaliser des progrès en s'assurant que l'éducation postsecondaire soient offerte à des coûts plus abordables, en octroyant davantage de fonds aux provinces au titre de l'éducation postsecondaire et en s'efforçant, en collaboration avec les provinces, de développer les infrastructures et les habiletés requises pour que des étudiants puissent accéder aux professions du secteur de la santé.

MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE

Le coût des médicaments sur ordonnance est le deuxième coût en importance, après celui des services hospitaliers, dans le système de soins de santé. L'incessante hausse des prix des médicaments met en péril la viabilité même de notre système public de soins de santé. Bien que la majorité des Canadiens et Canadiennes ait une assurance-médicaments quelconque, grâce à des régimes provinciaux ou à des avantages en milieu de travail, la couverture est très inégale et aléatoire. Alors que beaucoup de provinces radient de leurs listes de produits assurés divers médicaments et que la couverture offerte par les régimes d'avantages sociaux d'employeur s'atrophie, un plus grand nombre de Canadiens et Canadiennes se voient obligés de payer de leur poche les médicaments dont ils ont besoin.

S'il y a lieu de s'interroger sur l'efficacité de nombreux médicaments sur ordonnance, et même sur la nécessité d'y recourir, ces produits demeurent essentiels au bien-être de bien des gens, particulièrement de ceux qui sont atteints de maladies chroniques. Avec l'escalade des prix des médicaments sur ordonnance, il n'a jamais été plus important d'établir une politique nationale sur les médicaments qui aille au-delà des timides résolutions entérinées par l'Accord des premiers ministres.

L'ABGF créerait une Agence nationale des médicaments semblable à celle que proposait la Commission Romanow. Le mandat de cette agence comprendra l'évaluation et l'examen des pratiques de prescription, le contrôle et l'indication des effets indésirables des médicaments, ainsi que l'établissement d'un recueil des formules des médicaments pour aider à en réduire les prix. L'agence aura également pour mandat de faire les démarches nécessaires à l'institution d'un régime national d'assurance-médicaments.

Sans contrôle des prix des médicaments sur ordonnances, le coût d'un régime national d'assurance-médicaments pourrait atteindre environ 8 milliards de dollars de plus par année. Il est donc impératif de réduire les prix de ce type de médicaments. L'ABGF engagerait promptement une révision de la législation sur les brevets de médicaments, y compris les pratiques de délivrance de brevets et la trop longue durée de la protection par brevet. Comme mesure immédiate, il sera mis fin aux prolongations automatiques de la protection par brevet pour deux ans qui sont présentement accordées aux sociétés pharmaceutiques productrices de médicaments de marque, étant donné que cette prolongation retarde de deux années supplémentaires la mise en marché de médicaments génériques moins onéreux.

PRÉVENTION DE LA MALADIE

Notre système de soins de santé accorde une importance démesurée à la médecine curative et néglige d'autant les mesures préventives. En dehors des programmes s'attaquant au tabagisme ou à la consommation excessive d'alcool, des exhortations à faire de l'exercice physique, des efforts faits pour promouvoir l'auto-examen des seins chez les femmes ou de l'offre de conseils diététiques et nutritionnels, une maigre part des énormes fonds consacrés aux soins de santé

est utilisée pour arder les gens en santé, alors que 95 % de ces fonds sont employés pour soigner ces personnes après qu'elles deviennent malades.

Mis à part les facteurs génétiques et héréditaires, la santé est en grande partie déterminée par des conditions sociales, économiques, comportementales et environnementales. Une personne ou une famille pouvant compter sur un revenu suffisant ainsi qu'une alimentation, un logement et des services sociaux adéquats est plus susceptible d'être en bonne santé physique et mentale et, par le fait même, de ne pas avoir besoin de soins médicaux ou hospitaliers. Si, entre soins et prévention, le gouvernement inversait ses priorités, cela pourrait éventuellement se traduire par une réduction de 40 % ou plus des coûts liés aux soins de santé au cours des 10 prochaines années.

Nombre de mesures proposées ailleurs dans cette ABGF — celles ayant trait à l'emploi, au logement, à la pauvreté, à la garde d'enfants et à l'environnement — pourraient, si elles étaient mises en œuvre, améliorer grandement l'état de santé général et la qualité de vie de la plupart des Canadiens et Canadiennes, et aussi réduire considérablement la pression que subit notre système public de soins de santé.

L'ABGF protégera notre système public de soins de santé et en augmentera la portée :

- *en assujettissant les services de soins à domicile et les services de soins palliatifs à la Loi canadienne sur la santé et en formant un groupe de travail chargé de se pencher sur les soins de longue durée afin qu'ils soient fournis par le système public de soins de santé;*
- *en renforçant les mesures de reddition de comptes et d'application formulées dans l'Accord des premiers ministres de septembre;*
- *en freinant puis en inversant la tendance à la prestation avec but lucratif des soins de santé et en donnant la primauté à la prestation publique sans but lucratif;*

- *en établissant une Agence nationale des médicaments munie des outils nécessaires à l'exercice de son mandat, lequel consiste à évaluer et à surveiller les coûts et les pratiques de prescription des médicaments, et en créant un régime national d'assurance-médicaments;*
- *en incluant explicitement les services diagnostiques dans la définition des services médicalement nécessaires en vertu de la Loi canadienne sur la santé; et*
- *en voyant à ce que les soins de santé publics soient exemptés de l'application des accords commerciaux internationaux.*

En ce qui a trait aux fonds publics affectés aux soins de santé, on s'assurera d'une reddition de comptes :

- *en faisant valoir la responsabilité du gouvernement fédéral de faire observer les exigences statutaires de la Loi canadienne sur la santé en ce qui a trait à l'application de normes nationales; et*
- *en obligeant les gouvernements provinciaux et territoriaux à inclure dans leur rapport au parlement les dépenses engagées pour la prestation avec but lucratif de services de soins de santé; et*
- *en chargeant le Conseil canadien de la santé du mandat de surveiller la prestation de soins de santé avec but lucratif, d'en suivre l'évolution et de présenter des rapports sur le sujet, et ce d'une manière qui permette de comparer la prestation avec but lucratif et celle sans but lucratif.*

L'ABGF rendra le système de soins de santé du Canada viable :

- *en finançant, en partenariat avec les provinces, un programme national d'investissement de capitaux par l'entremise du nouveau Conseil canadien sur le financement des infrastructures;*
- *en affectant plus de fonds à l'éducation postsecondaire et en travaillant avec les provinces afin de développer les infrastructures et les habiletés requises pour que des étudiants*

puissent accéder aux professions du secteur de la santé; et

- en utilisant les fonds perçus au moyen d'une écotaxe sur les combustibles fossiles pour financer les soins de santé préventifs.

NOTES

¹ Devereaux, P.J., D. Heels-Andell, C. Lacchetti, T. Haines, K.E.A Burns, D.J.Cook, *et al.* (2004), « Payments for care at private for-profit and private not-for-profit hospitals: a systematic review and meta-analysis »,

Canadian Medical Association Journal, vol. 170 (12), pp. 1817 à 1824.

- ² Devereaux P.J., P.T.Choi, C. Lacchetti C, B.Weaber, H.J. Schunemann, T. Haines, *et al.* (2002), « A systematic review and meta-analysis of studies comparing mortality rates of private for-profit and private not-for-profit hospitals », *Canadian Medical Association Journal*, vol. 166 (11), pp. 1399 à 1406.
- ³ Devereaux P.J., H.J. Schunemann, N. Ravindran, M. Bhandari, A.X.Garg, P.T. Choi, *et al.* (2002), « Comparison of mortality between private for-profit and private not-for-profit haemodialysis centres: a systematic review and meta-analysis », *Journal of the American Medical Association*, vol. 288 (19), pp. 2449 à 2457.
- ⁴ Deber, « Cats and Categories: Public and Private in Canadian Health Care », *Healthcare Papers*, vol. 4, n° 4, 2004 p.58.
- ⁵ Mackenzie, Hugh (2004). *Financing Canada's Hospitals: Public Alternatives to P3s*. Ontario Health Coalition, octobre 2004.

LOGEMENT

« Un bon logement est une source de fierté individuelle et collective. C'est une base stable à partir de laquelle les autres besoins sociaux et économiques d'une collectivité peuvent être satisfaits. L'existence d'un vaste choix de logements abordables contribue non seulement à la qualité de vie des Canadiennes et des Canadiens, mais elle stimule aussi les investissements et la croissance, et elle influe sur les endroits où les gens choisissent de demeurer et de travailler. Lorsque les questions ou les problèmes de logement font obstacle aux investissements et à la croissance, le niveau de vie et la qualité de vie de la population canadienne en sont affectés. »¹

— L'hon. Steven Mahoney, Secrétaire d'État responsable de la SCHL, le 10 septembre 2003

L'itinérance illustre le lamentable échec de notre société pour ce qui est d'assurer un abri adéquat à tous. La plupart des Canadiens et Canadiennes sont conscients de la présence de sans-abri dans leur communauté, mais nous ne disposons pas de statistiques nationales exactes sur le nombre des sans-abri.

Le système de logement du Canada dépend beaucoup plus des forces du marché que ceux de la plupart des autres pays industriels avancés. Les deux tiers des ménages sont des propriétaires d'habitations², et la grande majorité des logements locatifs appartiennent à des propriétaires privés, les logements sociaux (publics et sans but lucratif) ne représentant qu'environ 5% du total.

Pendant les années 1990, l'accession à la propriété est devenue plus accessible qu'au cours

des années 1980 car le prix de l'habitation moyenne ne correspondait qu'à un peu plus de 30% du revenu familial médian alors qu'il avait constitué plus de 40% de celui-ci vers la fin des années 1980.³ Cependant, cette apparente amélioration de l'abordabilité cache des problèmes appréciables, particulièrement pour les jeunes familles comprenant des enfants et pour les jeunes adultes célibataires. Il y a :

- Une disparité de richesse croissante entre les générations;
- Une augmentation du niveau d'endettement ayant trait au logement⁴;
- Un écart grandissant entre les groupes à revenu élevé et à faible revenu.

Les récentes hausses des prix des maisons les rendent moins abordables depuis 2001, particulièrement dans les grandes villes. Bien que les bas taux d'intérêt aient maintenu les prix des maisons relativement abordables en dépit de la hausse de ceux-ci, l'accession à la propriété sera hors de la portée d'un beaucoup plus grand nombre de Canadiens et Canadiennes quand les taux d'intérêt hypothécaires augmenteront de nouveau.

L'augmentation de l'inégalité des revenus a rendu les logements d'autant plus inabordables pour de nombreux Canadiens et Canadiennes.⁵ Le marché locatif stagne car l'offre n'a augmenté que de 2 000 logements dans l'ensemble du Canada de 1996 à 2001.⁶

Les logements locatifs abritent les ménages dont les revenus sont les plus bas dans nos communautés, y compris 64% des familles monoparentales et la plupart des ménages se situant dans la classe de revenus la plus basse.⁷

L'abordabilité pose un problème beaucoup plus aux locataires qu'aux propriétaires car près de 35% des locataires consacraient plus de 30% de leur revenu au loyer en 2001, par rapport à 14% des propriétaires. En moyenne, ces ménages locataires – plus d'un million au Canada en 2001 – affectaient 48% de leurs revenus extrêmement faibles (moyenne de 16 711 \$) à leur loyer.⁸

On estimait que le quart des ménages autochtones vivant hors réserve avait un « besoin impérieux de logement » en 2001 puisqu'ils habitaient des maisons surpeuplées, nécessitant des réparations majeures ou comportant plus de 30% de leurs revenus. Les conditions étaient encore pires dans le cas des ménages autochtones vivant hors réserve qui habitaient des logements locatifs, lesquels comptent pour 37% du total des ménages hors réserve. (*Voir le chapitre sur les peuples Autochtones.*) Les familles monoparentales ainsi que les femmes et les personnes âgées vivant seules sont beaucoup plus susceptibles que les autres d'éprouver un besoin impérieux de logement.⁹

L'augmentation de l'inégalité des revenus a accru la difficulté d'atteindre l'abordabilité dans le secteur des logements locatifs sans soutien gouvernemental. Des logements à prix abordable ont été supprimés par l'embourgeoisement de quartiers à faible revenu et la conversion de ces logements en maisons de propriétaires-occupants et en habitations en copropriété. Les quartiers qui comprenaient des ménages ayant des revenus de différents niveaux sont ainsi remplacés peu à peu, et les pauvres vivent de plus en plus isolés.

L'intervention directe de l'État est indispensable afin de rendre les prix du logement abordables pour les moins nantis. Faute de cette intervention, nous vivons dans une société où les groupes à faible revenu seront de plus en plus marginalisés et où les objectifs de diversité, d'intégration et d'égalité des chances sur lesquels

reposent les politiques sociales seront de moins en moins atteignables. À défaut de logements appropriés, l'accès aux services de santé et aux possibilités d'éducation et d'emploi devient très restreint sinon impossible et les services de santé et de soutien du revenu qui sont nécessaires augmentent.

STRATÉGIE NATIONALE SUR LE LOGEMENT

L'ABGF lancera une Stratégie nationale sur le logement afin de répondre aux besoins en logement de tous les Canadiens et les Canadiennes, et particulièrement ceux dont le revenu est faible. La stratégie sera établie par un processus de consultation et mise en œuvre localement. Elle comprendra un modèle communautaire de prise de décision englobant des mécanismes de reddition de comptes et des résultats mesurables.

La stratégie s'appliquera aux communautés autochtones, et une consultation distincte sera tenue avec les gouvernements des premières nations et des personnes représentant les Autochtones afin d'établir la ligne de conduite particulière à suivre afin de mettre des logements à la disposition des Autochtones, dont les conditions de logement comptent parmi les pires du Canada.

Dans le cadre de l'établissement de la Stratégie nationale sur le logement, l'ABGF créera une fondation ou un fonds en fiducie afin d'accroître la stabilité et la disponibilité du financement des logements à prix abordable, de contribuer à la viabilité et à l'abordabilité des loyers des logements sociaux existants par l'investissement dans la restauration ou le réaménagement et de soutenir la capacité de construction locale.

Il est indispensable d'adopter une vaste stratégie pour régler les problèmes à long terme ayant trait aux logements à prix abordables et à l'itinérance. Mais il faut aussi agir entre temps,

et certains éléments de la vaste stratégie sont déjà clairs.

PROGRAMME DES LOGEMENTS LOCATIFS

ABORDABLES

Le programme des logements locatifs abordables sera révisé et mis à jour grâce aux consultations associées à la Stratégie nationale sur le logement. Il y a particulièrement lieu de rendre le programme accessible lorsque les gouvernements ne s'engagent pas à verser une somme équivalant à celle qu'y consacre le gouvernement fédéral et de voir à ce que les logements produits soient vraiment abordables pour les Canadiens et les Canadiennes à faible revenu.

Dans l'immédiat, il faut accroître l'aide fédérale aux logements locatifs abordables dont la construction ne peut pas attendre l'établissement d'une stratégie nationale sur le logement. Le gouvernement fédéral a accu son engagement financier à l'égard du programme des logements locatifs abordables depuis son adoption en 2001. Dernièrement, le gouvernement fédéral a promis de porter à 1,5 milliard de dollars en cinq ans les fonds qu'il affecte au programme. Malheureusement, le programme a beaucoup tardé à être mis en oeuvre, sauf au Québec et en Colombie-Britannique, parce que les provinces n'y affectent pas des sommes correspondant à l'affectation fédérale. À la fin de 2003, il n'y avait d'engagement à construire que 10 000 logements (équivalant à 200 millions de dollars de fonds fédéraux) dans le cadre du programme.

Compte tenu de la stagnation du marché du logement locatif et du clair besoin de mettre des logements à prix abordable à la disposition des Canadiens et Canadiennes à revenu faible ou moyen, l'ABGF appuiera la construction de 25 000 logements à loyer abordable par année, dont au moins 10 000 seront destinés expressément à des familles et personnes à faible revenu ayant un besoin impérieux de logement. Puisque le coût moyen pour le gouvernement

fédéral est de 60 000 \$ par logement (selon le nombre des ménages à faible revenu et le niveau des contributions pour dépenses en capital d'autres sources), cet engagement nécessite une affectation annuelle de 1,5 milliard de dollars.

Les logements en question en comprennent qui sont destinés aux Autochtones vivant hors réserve et en milieu urbain mais ne comprennent aucun logement sur les réserves. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les propositions prévues pour le logement des premières nations dans le chapitre sur les Autochtones.

ENGAGEMENT SOUTENU À L'ÉGARD DE LA REMISE EN ÉTAT DE LOGEMENTS

En 2003, l'actuel gouvernement s'est engagé à prolonger de trois années le Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL), qui existe depuis longtemps déjà, et à y consacrer 128 millions de dollars par année. Le financement doit donc être maintenu à ce niveau jusqu'à l'année financière 2006-2007.

L'ABGF portera les fonds affectés à ce programme à 200 millions de dollars par année pour chacune des trois prochaines années.

Les sommes que la présente ABGF prévoit pour le logement abordable sont très considérables, ce qui témoigne d'une très claire reconnaissance de l'importance du rôle que le logement abordable joue dans la promotion de la santé, de l'éducation et d'autres résultats critiques pour les Canadiens et les Canadiennes. L'accès des ménages à revenu faible ou moyen à des logements abordables ne peut pas être assuré uniquement par les mécanismes du marché : il nécessite une intervention gouvernementale.

ENGAGEMENT À LONG TERME POUR AIDER LES COMMUNAUTÉS À FAIRE FACE À L'ITINÉRANCE

Bien que tous les programmes de logement social aident à réduire le nombre des sans-abri, la prestation de logements supervisés, alternatifs et de transition est un moyen particulièrement efficace de répondre aux besoins des sans-abri. L'actuel gouvernement a fait preuve d'un engagement à aider les organisations communautaires à satisfaire aux besoins les plus impérieux des sans-abri dans le cadre de l'Initiative nationale pour les sans-abri, et particulièrement de l'Initiative de partenariats en action communautaire, qui aide à mettre des refuges à la disposition des femmes et des logements de transition avec services de soutien à la disposition des sans-abri. Cette initiative a été prolongée pour trois années en 2003 et 135 millions de dollars y ont été affectés pour chacune de ces années. Le financement prévu pour répondre aux besoins des Autochtones vivant dans les réserves est traité dans le chapitre sur les Autochtones.

RÉINVESTISSEMENT DES SOMMES ÉCONOMISÉES DANS LES PROGRAMMES EXISTANTS DE LOGEMENT SOCIAL

Les subventions octroyées par le gouvernement fédéral aux logements sociaux existants ont commencé à diminuer à mesure que les hypothèques sont purgées et que les logements deviennent financièrement autosuffisants. Il faudra renouveler le soutien dans certains cas, soit pour assurer des réparations majeures nécessaires, soit pour apporter un soutien du revenu aux locataires à faible revenu sous forme de subventions locatives. Il est prévu que cela permettra au gouvernement fédéral de réaliser des économies de 210 millions de dollars par année à partir de 2013-2014 et de plus d'un milliard de dollars

par année à partir de 2023-2024.¹⁰ L'ABGF réinvestira les sommes économisées par le gouvernement dans des logements à prix abordable pour les personnes à faible revenu afin d'assurer la viabilité soutenue des logements existants et de fournir de nouveaux logements à prix abordable dans le futur.

La provision pour le logement abordable créée dans l'ABGF de cette année est appréciable; elle témoigne de l'importance cruciale des logements à prix abordable et du développement de communautés saines à qualité de vie élevée pour tous les Canadiens et les Canadiennes, et particulièrement pour ceux et celles qui font partie de ménages à revenu faible ou moyen.

Au chapitre du logement et des sans-abri, l'ABGF prévoit :

- Lancer une Stratégie nationale sur le logement;
- Affecter 1,5 milliard de dollars par année pour aider à la construction de 25 000 logements à prix abordable, 10 000 d'entre eux étant destinés aux familles et aux personnes à faible revenu ayant un besoin impérieux de logement;
- Porter à 200 millions de dollars par année le financement de l'Initiative de partenariats en action communautaire pour mettre des logements, des refuges et des services à la disposition des sans-abri;
- Réinvestir les sommes économisées dans le cadre des programmes de logement social existants dans des programmes de logement à prix abordable.

NOTES

- ¹ Discours de clôture prononcé par l'honorable Steven Mahoney, Secrétaire d'État responsable de la SCHL, pendant la Conférence Stratégies pour la durabilité des villes à Edmonton (Alberta) le 10 septembre 2003.
- ² SCHL (2004). *L'Observateur du logement au Canada*. Société canadienne d'hypothèques et de logement. Canada, page 72 (tableau 13).
- ³ Jackson, Andrew. (2004). *Home Truths: Why the Housing System Matters to all Canadians*. Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine et Centre canadien de politiques alternatives. Ottawa, page 20.

- ⁴ Jackson, Andrew. (2004). *Home Truths: Why the Housing System Matters to all Canadians*. Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine et Centre canadien de politiques alternatives, Ottawa, page 24.
- ⁵ TD Economics (2003). *Le logement à prix abordable au Canada : en quête d'un nouveau paradigme*. Groupe financier Banque TD, Canada, page 5.
- ⁶ SCHL (2004). *L'Observateur du logement au Canada*. Société canadienne d'hypothèques et de logement. Canada, page 72 (tableau 13).
- ⁷ Jackson, Andrew. (2004). *Home Truths: Why the Housing System Matters to all Canadians*. Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine et Centre canadien de politiques alternatives. Ottawa, page 25.
- ⁸ SCHL (2004). *L'Observateur du logement au Canada*. Société canadienne d'hypothèques et de logement. Canada, page 79 (tableau 20).
- ⁹ Statistique Canada (2005). *Évolution des conditions de logement dans les régions métropolitaines de recensement au Canada, 1991-2001*. Ottawa, janvier 2005, page 49. <http://www.statcan.ca/francais/research/89-613-MIF/89-613-MIF2004005.htm>.
- ¹⁰ Connelly Consulting Services de concert avec Focus Consulting et Paul Dowling Consulting. *Report to the Canadian Housing and Renewal Association, Guaranteeing a Future: The Challenge to Social Housing as Operating Agreements Expire*, page 10.

POLITIQUE INTERNATIONALE

Le Canada entreprend une phase critique de ses relations internationales.

Les entreprises épaulant le premier ministre Paul Martin quand il a pris le pouvoir il y a un an avaient pour priorité principale de resserrer les relations avec les États-Unis. Le premier ministre n'a pas tardé à prendre des mesures à cette fin en créant un comité du Cabinet sur les relations canado-américaines et en réorganisant certains ministères fédéraux pour qu'ils ressemblent davantage aux ministères américains.

Le premier ministre a en outre engagé un examen, dans une optique internationale, des politiques du gouvernement en matière d'affaires étrangères, de commerce, de défense et d'aide au développement. Cet examen a été rigoureusement contrôlé par le ministère des Affaires étrangères. Quels que soient leurs autres éléments, il est probable que les résultats de l'examen comprendront une justification du resserrement des relations et d'une intégration plus profonde avec les États-Unis, plutôt que l'établissement d'une politique internationale fondée sur le concept holistique de la sécurité humaine exprimé par Lloyd Axworthy, ancien ministre des Affaires étrangères.

Ce concept fait passer la sécurité des êtres humains avant la sécurité du territoire, et il est entendu que la sécurité humaine comprend tant les droits économiques, environnementaux, sanitaires, alimentaires, communautaires, humains et politiques que les facteurs traditionnels de sécurité. La sécurité des personnes dans les pays riches tels que le Canada ne peut pas être isolée de la sécurité de personnes habitant des pays moins développés. Le développement humain et la sécurité humaine sont les deux

faces d'une même médaille et se renforcent l'un l'autre.

POLITIQUE SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL

Les accords de libre-échange signés avec les États-Unis et le Mexique ont donné lieu à une détérioration subtile des politiques économiques et sociales distinctes du Canada. Peu après la signature de ces accords, les gouvernements ont répondu à l'appel des entreprises d'accroître la « compétitivité » du Canada en comprimant les dépenses associées aux programmes sociaux, en réduisant les impôts sur les sociétés et en rendant les marchés du travail plus « flexibles ».

Bien que la valeur des exportations à destination des États-Unis et les profits des entreprises canadiennes aient monté en flèche, la valeur des programmes sociaux a diminué considérablement depuis que les premiers accords de libre-échange ont été signés. Depuis 15 ans, l'inégalité des revenus a augmenté de façon très marquée au Canada. La part des revenus qu'accaparent les 5% des personnes ayant les revenus les plus élevés n'a pas été aussi élevée depuis le début des années 1940.¹ Entre temps, la valeur réelle des salaires de la plupart des travailleurs et travailleuses a stagné grâce aux pressions que les entreprises n'ont cessé de faire et aux politiques monétaires complémentaires que le gouvernement fédéral a mises en œuvre. Pour les travailleurs et les travailleuses du Canada, l'harmonisation découlant du libre-échange n'a comporté que des inconvénients.

Voici que les entreprises font de fortes pressions pour que le Canada approfondisse son in-

tégration avec les États-Unis. Sous la direction du Conseil canadien des chefs d'entreprise (CCCE), elles revendiquent ce qui suit :

- L'harmonisation des tarifs douaniers avec les États-Unis et l'élimination des règles d'origine applicables au commerce bilatéral;
- La convergence des réglementations;
- L'augmentation de l'intégration militaire;
- La création de nouvelles institutions conjointes avec les États-Unis;
- L'augmentation de la « cohérence » à l'intérieur du gouvernement fédéral afin que nos ministères fédéraux ressemblent davantage à ceux des États-Unis.²

Les chefs d'entreprise trouvent de toute évidence que les politiques et les institutions canadiennes distinctes posent un problème et préféreraient que le gouvernement du Canada et ses lois ne soient qu'un pâle reflet de ceux des États-Unis, comme bon nombre de leurs entreprises fonctionnent comme des succursales des sociétés mères américaines.

Ces appels à l'intégration économique et politique plus poussée sont lancés à un moment où les États-Unis présentent de dangereux signes d'instabilité et de déclin économiques. La croissance économique des États-Unis est alimentée presque entièrement par les dépenses de consommation et l'augmentation des dépenses militaires. Cela a donné lieu à de massifs déficits publics et à des niveaux record d'endettement des consommateurs et consommatrices américains. La bourrée des dépenses militaires et de consommation a été financée à l'aide d'emprunts à l'étranger. Plus de 600 milliards de dollars par année ont été empruntés à des pays tels que la Chine. La situation économique des États-Unis ne saurait être maintenue et est dangereuse pour l'économie mondiale.

Le Canada commettrait une grave erreur en intégrant plus étroitement son économie et ses

institutions à celles des États-Unis. Outre le fait qu'il serait peu judicieux du point de vue économique de nous lier plus étroitement à une économie en déclin, cela exigerait que nous mettions en œuvre des politiques qui vont à l'encontre des valeurs de la population canadienne.³

L'ABGF propose une ligne de conduite pragmatique à l'égard des relations en matière de commerce et d'investissement avec les États-Unis et d'autres pays. Cette ligne de conduite consiste à faire passer avant tout le bien-être économique et social de la population canadienne. Il faut maintenir et accroître la latitude du Canada relative à ses politiques nationales, et le gouvernement devrait réaffirmer et reprendre en main son rôle de gestion active de l'économie.

Bien que l'ALENA ait restreint ce que les gouvernements peuvent faire à bien des égards, il reste possible de mettre en œuvre des politiques économiques plus actives. Le gouvernement devrait profiter le plus possible de la marge de manœuvre qu'il lui reste et en sonder les limites s'il y a lieu. Les problèmes et les irritants commerciaux entre le Canada et les États-Unis devraient être réglés au cas par cas, l'accent étant mis sur la collaboration si possible pour régler les problèmes communs.

Il y a lieu de modifier dans les plus brefs délais certains des éléments les plus indésirables de l'ALENA, notamment en éliminant le mécanisme de règlement des conflits entre investisseur et État et en collaborant avec les signataires de l'ALENA au renforcement des exemptions sociales et culturelles. Le gouvernement fédéral devrait cesser de négocier des accords commerciaux qui menacent les soins de santé, l'éducation et les services sociaux du Canada. Il faut en outre incorporer aux accords commerciaux en vigueur une pleine protection des services publics canadiens.

En cas de conflit entre les politiques sociales et commerciales, le Canada devrait incorporer

aux accords commerciaux des exceptions ou sauvegardes permanentes convenues par toutes les parties plutôt que des exemptions sociales propres à chaque pays. Un des effets des accords commerciaux est qu'ils ont jeté un froid sur la réglementation et les politiques, les gouvernements craignant d'adopter des politiques qui pourraient aller à l'encontre des accords commerciaux. Les politiques commerciale et étrangère du Canada devraient être fondées sur les valeurs et les priorités de la population canadienne.

Les négociations commerciales devraient être assujetties à l'examen et à la participation des personnes qu'elles risquent le plus d'influencer, y compris les professionnels de la santé et le grand public. Le Canada devrait reconnaître que les lois internationales sur les droits de la personne l'emportent sur les autres domaines du droit international, y compris les accords sur le commerce et l'investissement. Le Canada devrait s'efforcer, sur les tribunes multilatérales, de conclure des ententes à l'égard des droits de la personne, de l'environnement, de la santé, de la culture et de l'impôt qui auraient force exécutoire et qui primeraient les règles que comprennent des accords sur le commerce et l'investissement tels que l'OMC et l'ALENA.

Ce qui importe le plus, c'est que le Canada doit prendre de vigoureuses mesures pour diversifier notre commerce et nos relations internationales en les éloignant de la dangereuse dépendance à l'égard des exportations (de plus en plus axées sur l'énergie) à destination des États-Unis. Nous devons renforcer nos relations économiques, sociales et culturelles avec des pays d'Asie, d'Europe, d'Afrique et des Amériques.

AIDE AU DÉVELOPPEMENT

« ...le défi le plus pressant qui nous est lancé au 21^e siècle est celui de mettre fin à

la pauvreté – de mettre en œuvre de façon humaine, les Objectifs de développement du millénaire. »⁴

La pauvreté continue de poser un problème renversant. En ce monde où 1,2 milliard de personnes vivent dans la misère, 50 000 personnes meurent chaque jour de causes associées à la pauvreté. Nous croyons que le gouvernement doit donner le pas en affectant une quantité suffisante de ressources financières à la coopération au développement à la principale fin d'éliminer la pauvreté dans le monde.

En décembre 2002, les 191 pays membres de l'ONU se sont engagés à atteindre les Objectifs de développement du millénaire au plus tard en l'an 2015. Ces objectifs engagent la communauté internationale à réduire de moitié le nombre des personnes vivant dans l'indigence (moins de 1 \$ américain par jour), à instaurer l'éducation primaire universelle, à réduire des deux tiers le taux de mortalité infantile et maternelle, à favoriser l'égalité entre les sexes, à assurer la prestation d'eau propre, à combattre le VIH/SIDA, la malaria et d'autres maladies et à affecter des fonds suffisants à un partenariat mondial pour le développement.⁵

Bien que ce soient là des objectifs extrêmement modestes, la communauté internationale – y compris le Canada – accuse déjà un retard dans leur réalisation. Deux gouvernements libéraux successifs ont négligé d'accroître l'aide au développement de façon appréciable. Après des années de compressions,⁶ l'augmentation de 8% du financement qui a été effectuée dans le budget fédéral le plus récent et la promesse d'une augmentation équivalente en 2005 ne permettront à l'aide canadienne d'atteindre que 0,28% du revenu national brut (RNB) canadien en 2005-2006.⁷

L'ABGF engage le Canada à affecter sa juste part de ressources financières à l'atteinte des objectifs en question d'ici 2015, année où le gou-

vernement fédéral consacrerait selon les objectifs de l'ONU 0,7% du RNB canadien à la coopération internationale. À cette fin, l'ABGF haussera l'aide internationale peu à peu, soit de 12% par année jusqu'en 2007-2008 et de 15% par après jusqu'en 2015.

L'aide sera ciblée pour permettre de répondre à des besoins humains fondamentaux en vue de l'élimination de la pauvreté, y compris la réduction des inégalités entre les sexes et la promotion des droits de la personne des filles et des femmes.⁸ L'ABGF accroîtra la participation des organisations de la société civile à la prestation de l'aide bilatérale car leur travail est indispensable au développement humain et devrait faire partie intégrante de tout programme de développement financé par le Canada.

La stratégie d'aide de l'ABGF axera les budgets d'aide sur la satisfaction aux besoins en développement humain des pauvres plutôt que sur leur exploitation à des fins géopolitiques. L'aide du Canada ne devrait pas être orientée de manière à aider à la réalisation d'un programme de politique extérieure conçu à Washington. De 2002 à 2004, 350 millions de dollars ont été affectés à des programmes d'aide humanitaire et de reconstruction en Afghanistan. C'est la somme la plus importante que le Canada ait engagée indépendamment d'autres pays.⁹ Dans un même ordre d'idées, le Canada a annoncé 300 millions de dollars d'aide à la reconstruction en Iraq en octobre 2003. L'aide apportée par le Canada à ces zones de conflits ne devrait pas remplacer nos engagements à l'égard du développement à long terme en Afrique subsaharienne.

L'ABGF préconise l'annulation intégrale de la dette multilatérale des pays les plus pauvres et l'instauration d'une procédure d'arbitrage de la dette d'autres pays en développement très endettés. Le Canada a prouvé qu'il pouvait agir résolument lorsqu'il a annulé 600 millions de dollars de dette de l'Iraq. Cependant, il n'a pas

annoncé la prise de mesures semblables à l'égard d'autres pays pauvres très endettés. Comme le tsunami de l'océan Indien a donné lieu à l'annulation de la dette de pays asiatiques, la crise du VIH/SIDA devrait donner lieu à une annulation de dette en Afrique. Les pays en développement ont un besoin pressant de nouvelles ressources pour atteindre les Objectifs de développement du millénaire et ces ressources ne doivent pas s'assortir de rigoureuses conditions imposées par les donateurs qui entravent leur capacité d'atteindre ces objectifs. Les ressources de la Banque mondiale et du FMI peuvent servir à l'annulation de dettes multilatérales sans que cela ne compromette le budget canadien d'aide au développement.¹⁰

Le Canada a appuyé le plan 3X5 de l'Organisation mondiale de la santé qui, avec l'aide de l'ONUSIDA, assurera un traitement antirétroviral à trois millions de personnes d'ici 2005. C'est une initiative en matière tant de développement que de santé qui ne doit pas échouer. Stephen Lewis a déclaré que le SIDA « tient en otage » les objectifs de développement.¹¹ En 2006, le monde tournera les yeux vers Toronto, qui accueillera la XVI^e Conférence internationale sur le SIDA. L'ABGF verra à ce que le Canada fasse preuve d'esprit d'initiative et d'un engagement soutenu dans la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA en honorant son obligation proportionnelle envers le Fonds mondial contre le SIDA, la tuberculose et la malaria.

En affectant des ressources financières au respect de notre engagement international à atteindre les Objectifs de développement du millénaire, y compris celui de porter l'aide au développement à 0,7% du RNB, la politique étrangère de l'ABGF améliorera l'image du Canada en un monde qui a besoin de paix et d'un développement économique équitable.

La reconstruction des pays asiatiques dévastés par le tsunami de l'océan Indien prendra de

nombreuses années et nécessitera, après l'aide d'urgence, une aide au développement suivie. Malheureusement, les effets du tsunami ont été grandement aggravés par la pauvreté dans les régions sinistrées.

La réponse des plus positives du public et des pays du monde entier à cette catastrophe naturelle est très bienvenue et encourageante. Cependant, 170 000 personnes meurent du SIDA toutes les trois semaines à l'échelle du globe. Les décès attribuables au SIDA se sont chiffrés à 3 millions en 2004, trois quarts d'entre eux survenant en Afrique et 500 000 victimes étant des enfants. La réponse très positive à la calamité du tsunami devrait se prolonger d'un engagement soutenu à l'égard du développement international et de la réduction de la pauvreté dans le monde entier. Toute l'aide aux sinistrés du tsunami doit être jugée supplémentaire et ne doit pas être apportée au détriment de l'aide aux pays les plus pauvres.

DÉFENSE

Le ministère de la Défense nationale a vu augmenter considérablement ses budgets depuis la fin des années 1990. Son budget a augmenté d'un pourcentage à deux chiffres l'année dernière. À partir de 1999, le personnel des Forces a reçu des augmentations salariales appréciables qui ont apaisé le mécontentement au sujet des bas salaires. De plus, le ministère met en œuvre un vaste programme d'acquisition d'armes et d'équipement militaire qui devrait coûter près de 30 milliards de dollars.

Les dépenses militaires du Canada frisent actuellement 14 milliards de dollars par année, ce qui classe le Canada au sixième rang parmi les pays membres de l'OTAN et au 16^e rang à l'échelle du globe. Les réductions des dépenses militaires appelées « dividendes de la paix » qui ont eu lieu pendant les années 1990 ont été

entièrement neutralisées car les dépenses militaires sont de plus de 40% plus élevées qu'elles ne l'étaient vers la fin des années 1990.

Ce qui est encore plus inquiétant au sujet des dépenses militaires, c'est l'orientation que le gouvernement et le ministère leur donnent.

En général, la population canadienne trouve que les Forces canadiennes devraient voir en priorité à assurer la sécurité et la souveraineté du Canada et à perpétuer la tradition d'appuyer les opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Bien que le gouvernement fédéral prétende être un défenseur de cette tradition, les Forces canadiennes sont de plus en plus intégrées aux forces armées américaines et ont pour but d'atteindre l'interopérabilité avec les forces américaines afin de mener, à l'aide de matériel et de stratégies semblables, des opérations dirigées par les États-Unis ou conjointement. La Marine du Canada a déjà prouvé sa capacité de travailler sous le commandement de la Marine des États-Unis, et le reste de nos forces cherche à atteindre le même niveau d'intégration.

Presque tous les nouveaux systèmes d'armes qu'achètent les Forces canadiennes – que ce soit la modernisation des CF-18 payée 2 milliards de dollars ou les chars Stryker payés 600 millions de dollars – sont choisis en fonction de leur compatibilité avec les systèmes américains. Ce qui est particulièrement inquiétant, c'est que certains systèmes d'armes achetés par le Canada – comme par exemple les missiles surface-air SM-2 – sont pleinement fonctionnels *uniquement* s'ils sont utilisés de concert avec des systèmes radar qui ne se trouvent actuellement qu'à bord de navires américains.¹²

La débandade causée par l'achat de sous-marins défectueux illustre le point. Ces sous-marins n'ont guère de rôle à jouer dans la défense de la souveraineté du Canada puisque la surveillance des côtes peut être assurée à l'aide de navires, de satellites et de nouveaux systèmes radar. Comme il a été révélé pendant l'audience

sur l'accident de sous-marin, les États-Unis ont tordu le bras au Canada pour qu'il achète les sous-marins d'occasion afin qu'il puisse participer à des jeux de guerre opposant leurs sous-marins nucléaires aux sous-marins diesel-électriques beaucoup plus silencieux dont la Grande-Bretagne ne voulait plus.

Pour les huiles militaires et les entrepreneurs des contrats des Forces canadiennes, cette orientation est tout à fait logique.

Les États-Unis mènent ce qu'ils appellent la révolution des affaires militaires (RMA), qui consiste à mettre au point et à utiliser des systèmes d'armes technologiques très perfectionnés. Puisque ces armes sont en outre extrêmement coûteuses, les Forces canadiennes n'ont pas les moyens d'en acheter et de les utiliser. Elles concluent que la seule façon de mettre la main sur l'armement le plus récent est de collaborer étroitement avec les forces américaines pour donner un effet de levier à leurs dépenses militaires.

Les États-Unis ont incité vigoureusement le Canada à accroître ses dépenses militaires et exigent l'interopérabilité avec leurs propres forces – ce qui les arrange d'autant plus que cela exige que le Canada accroisse ses achats auprès de fournisseurs militaires américains.¹³ Les entrepreneurs des contrats militaires canadiens, qui sont étroitement liés à leurs sociétés mères américaines dans bien des cas, appuient fermement l'interopérabilité accrue parce qu'elle leur permet d'espérer des achats américains beaucoup plus gros.

Bien que le Canada n'ait pas encore souscrit officiellement au programme de défense antimissile nationale des États-Unis (NMD), les Forces canadiennes ont affecté en douceur près de 500 millions de dollars au programme, tenant pour acquis que nous allons finir par y participer. Le programme NMD, qui coûte actuellement près de 10 milliards de dollars par année, pourrait atteindre un coût d'un billion de dollars américains par année selon certaines

sources.¹⁴ Ce qui est encore plus incroyable, c'est que le système s'est révélé inefficace : tous les essais ont échoué.

Il est probable que le Canada participera au programme – partiellement pour apaiser les États-Unis et aussi en raison des pressions faites par les entrepreneurs des contrats militaires canadiens – même si un système prévu pour abattre des missiles en territoire étranger, y compris le territoire canadien, risque de réduire la souveraineté du Canada plutôt que de l'accroître. Le véritable coût de la participation au programme englobe celui de toute dépollution nécessaire. Le Canada a dû payer près d'un milliard de dollars pour assainir les stations du réseau DEW situées en sol canadien quand les États-Unis ont décidé de les abandonner.

Si l'accroissement de l'intégration sert les intérêts militaires des deux pays, est-elle vraiment dans l'intérêt de la population canadienne?

Du point de vue de la souveraineté nationale du Canada, l'augmentation de l'intégration et de l'interopérabilité semble avoir précisément l'effet contraire sur le Canada : elle nécessite que le Canada confie sa souveraineté aux États-Unis, tant au niveau opérationnel militaire que pour ce qui est d'avoir une politique indépendante sur les affaires étrangères et la défense. Si les Forces canadiennes ne peuvent pas agir indépendamment des États-Unis sur le terrain, comment pouvons-nous avoir une politique de défense indépendante, sauf sur papier?

L'augmentation de l'intégration avec les États-Unis a en outre signifié que les Forces canadiennes abandonnent de plus en plus leur rôle traditionnel de maintien de la paix. La majorité des soldats canadiens à l'étranger participent à des opérations commandées par les États-Unis ou l'OTAN, y compris Op Athena en Afghanistan et Op Altair ainsi que Op Foundation dans la région du golfe Persique. Ces soldats participent à la guerre au terrorisme

des États-Unis plutôt qu'à des missions de maintien de la paix de l'ONU.

Ces opérations et ces priorités de dépense vont à l'encontre de la volonté de la population canadienne : 52% des Canadiens et Canadiennes veulent que leurs soldats participent à des missions de maintien de la paix non reliées au combat alors que seuls 40% sont favorables à une combinaison de rôles de maintien de la paix et de combat. Seuls 15% croient qu'il y a lieu d'affecter plus d'argent aux Forces canadiennes afin de combattre le terrorisme, tandis que 41% appuient l'intensification des activités de renseignement et de sécurité nationale et 37% croient que le meilleur moyen de répondre au terrorisme à long terme consiste à « mettre davantage l'accent sur la tolérance, l'immigration et le multiculturalisme ».

Il est clair que les Canadiens et les Canadiennes veulent que leurs forces armées jouent un rôle indépendant axé sur le maintien de la souveraineté du Canada, de la paix et de la sécurité mondiale plutôt que sur la défense des intérêts américains. La continuation de l'intégration de nos forces armées avec celles des États-Unis compromet les valeurs et les préférences de la population canadienne.

L'ABGF gèlera les dépenses de défense et commencera à réorienter les dépenses militaires canadiennes selon les valeurs de la population canadienne vers des missions de surveillance du territoire et de maintien de la paix sous le commandement de l'ONU. Les dépenses militaires seront réaffectées des très coûteux systèmes d'interopérabilité avec les États-Unis à des technologies à plus faible coût pouvant être utilisées indépendamment du commandement américain.

L'ABGF mettra fin à la très coûteuse pratique de donner des fonctions de défense à contrat au secteur privé et d'obtenir d'entreprises privées des services tels que les soins de santé des militaires.

L'ABGF donnera la priorité au renforcement de la direction des opérations militaires par l'ONU, notamment en faisant la promotion d'une force d'intervention rapide de l'ONU pouvant agir rapidement pour rétablir l'ordre sur des lieux de conflit ainsi qu'épauler les secours humanitaires.

L'ABGF fera participer les Canadiens et les Canadiennes à une vaste consultation nationale dans le cadre de laquelle des spécialistes et le public réviseront les politiques internationale et de défense du Canada. Seul pareil examen public peut restreindre l'influence des groupes d'intérêt et permettre d'établir une politique internationale appropriée au Canada au 21^e siècle.

La technologie de guerre moderne est peut-être impressionnante mais elle est beaucoup moins efficace que la diplomatie et les bonnes réputations internationales aux fins de l'établissement de la paix, de l'ordre et de la sécurité dans le monde.

NOTES

- ¹ Emmanuel Saez and Michael Veall (2003). *The Evolution of High Incomes in Canada*. Document de travail du National Bureau of Economic Research. 2003; Andrew Jackson (2004) *North American Integration and the Canadian Social Model*. Document présenté pendant une conférence sur le Canada et le nouvel empire américain en août 2004.
- ² CCCE (2004). *Nouvelles frontières - Bâtir un partenariat Canada-États-Unis pour le 21^e siècle en Amérique du Nord*. Conseil canadien des chefs d'entreprise, avril 2004. http://www.ceocouncil.ca/fr/view/?document_id=366&area_id=7
- ³ Mary Pat MacKinnon (2004). *Bringing the Public into Public Discourse*. Document présenté pendant une conférence sur le Canada et le nouvel empire américain en août 2004.
- ⁴ Martin, Paul. (1^{er} mars 2004). *Role of the Private Sector in Development*, Programme des Nations Unies pour le développement, Nations Unies, New York, <http://www.undp.org>
- ⁵ Voir <http://www.undp.org/mdg/abcs.html>
- ⁶ Gunn, Joe. (2003). « From J. Lo to Bono: Does Paul Martin's International Development Agenda Hit the

- Right Note? » dans T. Scarth (éd.) *Hell and High Water: An Assessment of Paul Martin's Record and Implications for the Future*. Centre canadien de politiques alternatives, Ottawa, pp.131 à 140.
- ⁷ Centre canadien pour la coopération internationale, octobre 2004, *Le budget fédéral 2005 : mémoire – Objectifs de développement du millénaire – Plan visant à accroître l'aide étrangère canadienne pour atteindre les objectifs de l'ONU en 2015*, www.ccic.ca
- ⁸ Agence canadienne de développement international (1999). *Politique de l'ACDI en matière d'égalité des sexes*. Hull.
- ⁹ Tomlinson, Brian. (février 2004). « Doubling the budget is just one of the challenges. » http://www.ccic.ca/e/docs/002_aid_2004_roa_canada_chapter.pdf, p. 3.
- ¹⁰ Initiative d'Halifax. (le 29 septembre 2004) Lettre au premier ministre Paul Martin. [http://www.halifaxinitiative.org/updir/Open Letter to the Prime Minister Sept 29.pdf](http://www.halifaxinitiative.org/updir/Open%20Letter%20to%20the%20Prime%20Minister%20Sept%2029.pdf)
- ¹¹ Lewis, Stephen (le 2 mars 2004). Notes pour un point de presse. Nations Unies, New York. <http://www.stephenlewisfoundation.org/docs/2004-03-03-3x5-Briefing.doc>
- ¹² Steven Staples (2002) *Breaking Rank*. Polaris Institute, Ottawa. Page 30.
- ¹³ Paul Cellucci, ancien ambassadeur des États-Unis au Canada, a révélé que les seules instructions qu'il avait reçues du président Bush à sa nomination lui enjoignaient de voir à ce que le Canada accroisse ses dépenses militaires. *Ibid.*, p. 27.
- ¹⁴ Richard Kaufman (2003). *The Full Costs of Ballistic Missile Defense*. Economists Allied for Arms Reduction, New York, janvier 2003.

ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

L'éducation est indispensable à la santé économique, sociale et culturelle à long terme du Canada. Si l'enseignement primaire pose les bases de la participation à la vie communautaire, l'enseignement postsecondaire élargit les possibilités des Canadiens et Canadiennes individuels et du Canada entier. C'est d'autant plus vrai qu'il est reconnu que près de 75% des nouveaux emplois exigent une éducation postsecondaire.

Toutefois, l'accès aux possibilités qu'offre les études supérieures est de plus en plus restreint aux personnes ayant des ressources financières supérieures à la moyenne. Les frais de scolarité et l'endettement étudiant n'ont jamais été si élevés et cela met l'éducation postsecondaire hors de la portée d'un nombre de plus en plus élevé de Canadiens et de Canadiennes. Les frais de scolarité moyens des étudiants et étudiantes du premier cycle ont grimpé de 185% depuis 1990-1991 dans tout le Canada, passant de 1 465 \$ à 4 172 \$ de cette année-là à 2004-2005.

Les étudiants et les étudiantes participant à des programmes des cycles supérieurs et de formation professionnelle ont vu augmenter leurs frais encore plus rapidement. De 1990 à 2004, les frais de scolarité en droit, en médecine et en dentisterie ont été haussés de 346%, 481% et 585%, respectivement. L'Association dentaire canadienne, l'Association médicale canadienne et l'Association du Barreau canadien ont exprimé une inquiétude croissante au sujet de la déréglementation des frais des programmes de formation professionnelle et de ses répercussions sur l'accessibilité, particulièrement des étudiantes et étudiants de groupes marginalisés et recherchant l'équité.

Les frais élevés privent un nombre grandissant de Canadiens et de Canadiennes admissibles de l'accès aux universités et aux collèges et imposent un endettement inacceptable à ceux qui les fréquentent.

Les récentes augmentations du financement fédéral n'ont pas pleinement rétabli la contribution du gouvernement fédéral à l'éducation postsecondaire. Seule une infime partie des huit excédents budgétaires fédéraux consécutifs a été affectée à l'éducation postsecondaire (EPS). Les transferts pécuniaires fédéraux au titre de l'EPS sont, une fois rajustés en fonction de l'inflation et de l'accroissement de la population, inférieurs d'environ 50% à ce qu'ils étaient il y a dix ans. Le maintien de l'insuffisance du financement a des répercussions de vaste portée : le nombre des membres du corps enseignant des universités et des collèges du Canada est inférieur de près de 10% à ce qu'il était en 1995, et la qualité de l'apprentissage et du milieu de travail baisse.

Les frais d'entretien reportés par les universités et les collèges canadiens sont d'environ 3,6 milliards de dollars – dont 1 milliard visant des travaux jugés urgents. Les installations dont la qualité baisse varient des salles de classe aux bureaux et aux laboratoires, et la détérioration de l'infrastructure matérielle crée des conditions de travail dangereuses pour de nombreux étudiants et étudiantes et membres du personnel.

Voyant fondre le financement public, les universités et les collèges ont accepté un financement par le secteur privé qui menace de plus en plus l'intégrité de la recherche et la liberté universitaire. Le recours à du personnel de soutien, à des enseignants et enseignantes de session et occasionnels et à d'autres travailleurs et tra-

vailleuses de l'éducation engagés à contrat dans les universités et les collèges a augmenté, ce qui influence l'éducation, la qualité du milieu de travail et la sécurité d'emploi.

Les avantages de l'éducation se font sentir sur les plans tant individuel que social et varient des avantages économiques (augmentation de la capacité de gagner de l'argent) aux plus généraux (amélioration de la santé et plus grande participation à la vie communautaire, politique et familiale). Les établissements d'enseignement jouent un rôle très précieux dans la recherche et l'innovation canadiennes, particulièrement puisque le secteur privé n'investit pas suffisamment dans la recherche. Il y a nettement lieu d'accroître le financement public de la recherche universitaire afin de renforcer la capacité de recherche du Canada et de limiter les effets inquiétants (sur la liberté universitaire et l'intégrité de la recherche) de l'augmentation du financement privé de cette recherche. Le financement fédéral de la recherche est morcelé, et il est particulièrement insuffisant en matière d'arts et de sciences sociales. Le financement public est souvent conditionnel à l'affectation de fonds correspondants par le secteur privé, ce qui n'a pour effet que de renforcer l'influence grandissante des entreprises sur la recherche universitaire et collégiale.

Pour rétablir l'équilibre du financement de la recherche, l'ABGF doublera la subvention de base du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). Le CRSH reçoit en subvention de base moins du tiers de ce que reçoit le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. L'augmentation serait échelonnée sur trois années. Afin de restreindre l'influence des entreprises sur la recherche, l'ABGF abolira le Fonds de commercialisation créé dans le budget fédéral de 2003 et répartira le financement du programme équitablement entre les organismes subventionnaires.

NOUVEAU TRANSFERT POUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

L'ABGF remplacera le Transfert canadien en matière de programmes sociaux par des transferts séparés aux titres des programmes sociaux et de l'éducation postsecondaire. Le *Fonds de l'éducation postsecondaire* sera régi par une loi canadienne sur l'éducation postsecondaire qui s'inspirera de la

Loi canadienne sur la santé et qui indiquera clairement les responsabilités des gouvernements fédéral et provinciaux et les attentes à leur égard, établira des lignes directrices et des principes nationaux, mettra en place des mécanismes de mise en application et déterminera des formules de financement stable et à long terme.

L'ABGF accroîtra le montant du transfert pour l'EPS de 4,2 milliards de dollars en trois ans, 1,6 milliard de dollars de plus que les transferts prévus pour l'EPS étant versés au cours de la troisième année. Le transfert sera conditionnel au gel immédiat des frais de scolarité et à la prise de mesures pour les réduire avec le temps. Les frais de scolarité payés par tous les étudiants et les étudiantes des collèges et universités du Canada représentent près de 4,5 milliards de dollars par année. L'augmentation considérable du financement permettra aux établissements de réduire grandement leurs frais de scolarité – les faisant baisser d'au moins 25% même après avoir engagé plus d'enseignants et d'enseignantes. Le nouveau transfert serait aussi conditionnel à la réglementation des frais de scolarité, ce qui les ramènerait à des niveaux abordables.

L'ABGF accroîtra le financement et éliminera les restrictions fondées sur le statut que comprend le Programme de soutien aux étudiants de niveau postsecondaire, lequel a permis à de nombreux Autochtones de faire des études postsecondaires. (*Voir le chapitre sur les Autochtones*)

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES

Le gouvernement fédéral a une mosaïque déroutante et très coûteuse de programmes d'aide qui n'ont pas permis d'aider les étudiants et les étudiantes de milieux défavorisés. L'approche de l'ABGF intégrera à un système global de subventions les considérables dépenses publiques d'aide financière à la population étudiante. Ce système sera moins complexe que le système actuel et répondra mieux aux besoins des étudiants et étudiantes à faible revenu.

Plutôt que de réduire le besoin des étudiants et étudiantes les plus nécessiteux d'emprunter pour parfaire leur éducation, le gouvernement libéral a accru le montant du prêt maximal de 20%, le portant à 11 900 \$ par année. Cela n'a eu pour effet que de donner aux étudiantes et étudiants les plus nécessiteux l'occasion de s'endetter de plus de 47 000 \$ pour obtenir un diplôme au bout de quatre ans. C'est extrêmement rétrograde.

Puisque l'endettement étudiant moyen atteignait 25 000 \$, le Fonds canadien des bourses d'études du millénaire devait être l'élément central de la stratégie fédérale de réduction de la dette étudiante. Au moment de sa création, Paul Martin, ministre des Finances, a déclaré qu'il aiderait les personnes les plus nécessiteuses et réduirait de 12 000 \$ la dette étudiante moyenne. Or, le programme a été plus efficace dans le domaine des relations publiques que dans celui de la réduction de la dette étudiante. Un récent examen du programme a permis de conclure que son effet sur l'accès des étudiantes et étudiants à l'éducation avait été « au mieux, faible et indirect ». Le programme, qui doit se poursuivre jusqu'en 2008, a été mis en œuvre sans mécanisme permettant de surveiller l'utilisation des fonds.¹ Il s'ensuit qu'un certain nombre de provinces le laissent tout simplement rem-

placer leurs régimes provinciaux d'aide aux étudiants et étudiantes et que cela n'aide pas davantage ceux-ci.

Le programme des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) a été modifié considérablement en 1998 à la création d'une subvention fédérale de contrepartie – la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE), qui couvre 20% de la cotisation initiale jusqu'à concurrence de 400 \$ par année.

Outre le fait qu'elle engage des recettes fédérales considérables (environ 1,3 milliard de dollars de 1998 à 2002) qu'il serait plus utile d'affecter directement à l'éducation postsecondaire, la SCEE n'a pas présenté des avantages pour le grand nombre de familles qui n'ont pas les moyens d'économiser afin de payer les études postsecondaires de leurs enfants. Moins de 19% des parents d'enfants faisant partie de ménages qui gagnent moins de 30 000 \$ par année ont des REEE alors que plus de 60% des parents d'enfants de ménages gagnant 80 000 \$ ou plus ont des REEE.

En dépit de ces graves lacunes, le gouvernement fédéral a annoncé, dans son budget de 2004, de nouvelles mesures visant à améliorer la SCEE. Ces mesures étaient censées permettre aux familles à bas revenu d'utiliser la subvention. À partir de 2005, les familles dont les revenus sont de moins de 30 000 \$ auront droit à une subvention fédérale annuelle correspondant à 40% des 500 premiers dollars de cotisation à un REEE. Les familles dont les revenus se situent entre 30 000 \$ et 70 000 \$ auront droit à une subvention fédérale annuelle de 30% des 500 premiers dollars investis. Le gouvernement fédéral prévoit que 4,5 millions d'enfants bénéficieront de l'accroissement du financement qui coûtera 80 millions de dollars par année.

Outre l'amélioration de la SCEE, le budget de 2004 a instauré le Bon d'études canadien (BEC). Il s'agit d'une subvention de 500 \$ pour les enfants de familles admissibles à la Presta-

tion nationale pour enfants. Chaque année subséquente, ces enfants recevront 100 \$ de plus. Tous les fonds affectés au BEC sont versés à un REEE. Si les effets du BEC sont maximisés, l'étudiant ou l'étudiante admissible recevra 2 000 \$ qui, s'ils sont judicieusement investis, pourront valoir 4 000 \$ lorsque le bénéficiaire atteindra l'âge de 18 ans (c'est moins qu'une année de frais de scolarité dans la plupart des provinces canadiennes). Plus de 120 000 nouveaux-nés sont censés bénéficier du BEC, qui coûtera 85 millions de dollars en 2004.

Plutôt que d'éliminer le programme rétrograde des REEE, le gouvernement fédéral a investi encore plus dans celui-ci en accroissant la SCÉE : plus de 400 millions de dollars en 2004-2005, plus de 500 millions de dollars en 2005-2006 et 620 millions en 2006-2007. Ces fonds pourraient servir à éliminer les frais de scolarité d'environ 20% des personnes qui étudient à plein temps à l'université.²

L'ABGF recommande en outre que les établissements d'enseignement privés à but lucratif ne reçoivent plus de financement public sous forme de prêts ou bourses étudiants. Cela éliminerait une considérable subvention publique à des établissements qui ne sont nullement tenus de rendre des comptes au public. Qui plus est, les taux de défaut de remboursement des prêts sont souvent beaucoup plus élevés chez les personnes étudiant dans ces établissements que chez celles qui étudient dans les universités et collèges publics.

PROPOSITIONS DE L'ALTERNATIVE BUDGÉTAIRE POUR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EN 2005

Selon l'ABGF, les frais de scolarité seront réglementés et diminueront grâce au nouveau transfert décrit ci-dessus. Il demeure nécessaire d'instaurer un système progressiste d'aide financière

aux étudiants et étudiantes pour égaliser les chances des personnes qui n'ont pas les moyens de payer à la fois des frais de scolarité et leurs frais de subsistance. L'ABGF de 2005 éliminera la mosaïque actuelle comprenant les crédits d'impôt pour frais de scolarité et études, les bourses d'études du millénaire, les régimes enregistrés d'épargne-études, la Subvention canadienne pour l'épargne-études et le Bon d'études canadiens et emploiera la somme ainsi économisée (2,15 milliards de dollars) pour financer un système de subventions fondées sur les besoins. Sans accroître les dépenses fédérales, ce système permettra d'accorder en moyenne 7 000 \$ par année d'aide à plus de 300 000 personnes étudiant dans les universités et les collèges.

Une utilisation plus efficace des fonds publics permettra de réduire grandement l'effet des frais de scolarité sur les étudiants et les étudiantes et sur leurs familles et compensera amplement l'élimination du crédit d'impôt pour frais de scolarité. À la différence des crédits d'impôt, le système de subventions favorisera l'accès et réduira considérablement la dette immédiate. La réaffectation des fonds des régimes d'épargne et des crédits d'impôt à un programme de subventions permettra en outre de voir à ce que l'aide financière aux étudiants et étudiantes les plus nécessiteux soit plus élevée.

L'ABGF reconnaît les dépenses supplémentaires que comportent les études postsecondaires et continuera de favoriser l'expansion du système de subventions fondées sur les besoins en fonction du plein coût des études postsecondaires.

Au chapitre de l'éducation postsecondaire, l'ABGF :

- *Créera un Transfert pour l'éducation postsecondaire et y affectera 4,3 milliards de fonds supplémentaires au cours des trois prochaines années;*

- *Exigera que les provinces gèrent et réduisent les frais de scolarité pour avoir droit au financement supplémentaire;*
- *Remplacera l'actuel programme déroutant et rétrograde d'aide financière aux étudiants et étudiantes par un système national de subventions axé sur les étudiants et les étudiantes les plus nécessiteux;*
- *Doublera la subvention de base du Conseil de recherches en sciences humaines et accroîtra le financement des autres conseils de recherche.*

NOTES

¹ Malgré les craintes au sujet de la transparence soulevées par l'examen du Fonds des bourses d'études du millénaire, le gouvernement fédéral a affecté 85 millions de dollars en 2003-2004 au Conseil canadien de l'apprentissage nouvellement créé – dont le but est, paraît-il, non pas d'influencer l'élaboration des politiques mais bien de créer des outils pour « donner à nos partenaires [ONG et gouvernements du Canada] les moyens d'exiger des progrès en matière d'apprentissage et d'inciter les gouvernements à agir collectivement ».

² Kevin Milligan (2002). *Tax Preferences for Education Savings: Are RESPs Effective?*, document de commentaire de l'Institut C.D. Howe, Toronto, novembre 2002. Cette estimation est encore valide : les frais de scolarité du premier cycle étaient de 4 172 \$ en 2004-2005 et le nombre des personnes inscrites à plein temps était de 635 600 (2002), ce qui veut dire que l'ensemble des frais de scolarité représente 2,6 milliards de dollars.

LA PAUVRETÉ

LA PAUVRETÉ EN TEMPS DE PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE

Le Canada a une forte croissance économique depuis dix ans. Depuis 1992, le Canada a vu sa situation budgétaire s'améliorer plus que tout autre pays du G-7, et a notamment réduit sa dette de la façon la plus marquée. L'année financière 2004-2005 sera la huitième année consécutive où il y aura un excédent budgétaire fédéral. Le Canada a le ratio de la dette au PIB le plus bas des pays du G-7 et a été le seul à avoir un excédent l'année dernière.

Tous les Canadiens et les Canadiennes devraient jouir d'une grande prospérité, mais plus de quatre millions d'entre eux vivent encore dans la pauvreté. Pour ceux-ci, il n'y a guère eu d'amélioration depuis un an. Malgré la continuation d'une forte croissance économique, les groupes marginalisés tels que les Autochtones, les personnes immigrantes, les personnes racialisées, celles qui ont un handicap, les jeunes et les personnes âgées ont des taux de pauvreté plus élevés, et particulièrement les femmes qui comprennent ces groupes.

Si les taux de pauvreté des personnes âgées et des mères de famille monoparentale ont baissé légèrement, les progrès réalisés en vue de la réduction du taux de pauvreté global ont été minimes. Plus de 50% des mères de famille monoparentale sont pauvres. Près d'un enfant sur six – plus d'un million d'enfants – vit encore dans la pauvreté 15 ans après l'adoption d'une résolution par tous les partis à la Chambre des communes qui visait à mettre fin à la pauvreté avant l'an 2000. Pour la première fois depuis six ans, le taux de pauvreté des enfants a aug-

menté dernièrement. Ce taux, qui dépasse 15%, est l'un des plus élevés des pays industrialisés. La plupart des enfants pauvres sont associés au septième des Canadiennes qui vit dans la pauvreté. La pauvreté chez les Autochtones, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des réserves, est aberrante. Plusieurs groupes, tels que les jeunes familles et les travailleurs et travailleuses, ont vu augmenter considérablement leur niveau de pauvreté.

De plus, la vulnérabilité à la pauvreté a augmenté puisque les jeunes familles, les travailleurs et travailleuses, la jeunesse, les familles immigrantes et les femmes ont des revenus insuffisants. La pauvreté des personnes immigrantes, y compris celles qui habitent le Canada depuis plus de 10 ans, augmente. Le taux national de pauvreté des jeunes familles comprenant des enfants est passé de 41,5% à 56,6% de 1981 à 2001. La situation des familles immigrantes et racialisées est encore pire. Les travailleurs et les travailleuses, et particulièrement les jeunes, voient augmenter leur pauvreté parce que la valeur réelle de leur rémunération a diminué. Le salaire réel médian des familles de 25 à 34 ans a diminué de 18,4% de 1981 à 2001.

Quelle que soit la mesure qu'on emploie pour les déterminer, ces taux de pauvreté sont inexcusablement élevés dans un pays aussi riche que le Canada. L'augmentation de la profondeur de la pauvreté est encore plus alarmante. Les personnes pauvres sont encore plus pauvres qu'elles ne l'étaient il y a quelques années. Pour atteindre le seuil de la pauvreté en 1989, il manquait 9 394 \$ aux familles biparentales pauvres. En 2001, il leur manquait 10 265 \$. De plus, l'inégalité des revenus augmente. De 1989 à 2001, les revenus des 20% des Canadiens ou

Canadiennes les plus riches ont augmenté de plus de 16% alors que les revenus des 40% ayant les revenus les plus bas ont diminué d'environ 5%.¹ Les revenus après impôt et transferts du groupe ayant les revenus les plus élevés ont augmenté de 16,8% alors que ceux des 40% ayant les revenus les plus bas n'ont augmenté que de 2,4%.

Les principales causes de la pauvreté au Canada sont bien connues et sont demeurées plutôt constantes depuis 10 ans : un marché du travail qui ne fournit pas des salaires vitaux stables, une augmentation de l'emploi précaire et atypique, la compression du système de sécurité du revenu qui n'assure pas un soutien financier suffisant aux personnes nécessiteuses, l'insuffisance des logements sociaux et l'absence de services de garde d'enfants accessibles et à prix abordable.

Il fut un temps où le fait d'avoir un emploi mettait à l'abri de la pauvreté. Tel n'est plus le cas. Le Canada est devenu un employeur aux bas salaires, un nombre croissant d'emplois n'assurant même pas aux travailleurs et travailleuses de quoi vivre. Parmi les pays industrialisés, seuls les États-Unis ont un ratio plus élevé de travailleurs et travailleuses à bas salaire.² En 2002, 25,3% des travailleurs et travailleuses du Canada avaient de bas salaires, c'est-à-dire qu'ils gagnaient moins que les deux tiers du salaire horaire médian.³ Par contraste, seuls 5% des travailleurs et travailleuses des pays scandinaves ont de bas salaires. L'augmentation des emplois atypiques et précaires a accru l'insécurité du revenu et la vulnérabilité à la pauvreté, particulièrement pour les femmes qui comptent pour un nombre appréciable des personnes occupant ces emplois.⁴

La sécurité et la suffisance du revenu ont grandement diminué depuis les années 1990, à mesure que les salaires ont baissé, que l'admissibilité à l'assurance-chômage a été restreinte et que les prestations d'aide sociale ont été rédui-

tes. Les règles plus rigoureuses d'admissibilité à l'a.-e., la réduction des prestations et l'augmentation du nombre des personnes travaillant à temps partiel et à leur compte ont fait diminuer la couverture. Il s'ensuit qu'un plus grand nombre de sans-emploi n'ont pas de soutien du revenu. Seules 30% des femmes en chômage et seuls 44% des hommes en chômage ont reçu des prestations en 2001.⁵ Les changements apportés à l'a.-e. ont durement frappé les femmes et les jeunes, qui sont plus vulnérables à la pauvreté.

Les programmes d'aide sociale n'ont offert que peu de protection aux personnes qui doivent y recourir. Les réductions des prestations provinciales et territoriales ont laissé les bénéficiaires loin au-dessous du seuil de pauvreté, et un plus grand nombre de personnes n'ont pas droit à des prestations. Les allocations pour le logement ne couvrent même pas le loyer des logements les plus rudimentaires, obligeant les gens à choisir entre payer le loyer et acheter de la nourriture. L'écart entre le seuil de la pauvreté et les revenus de bien-être social a élargi dans le cas de tous les ménages et dans toutes les provinces sauf l'Î-P-É et le Manitoba depuis 2002-2003.⁶

Les budgets les plus récents ont mis l'accent sur l'allègement de la dette et de l'impôt. Cela a réduit les fonds consacrés aux programmes de soutien du revenu, de logement social, de services de garde d'enfants et d'autres soutiens dont les familles et les individus pauvres ont grandement besoin. Bien que le Canada dépense relativement plus que les États-Unis aux titres des programmes sociaux et des services publics, l'écart entre ces deux pays a rétréci radicalement. Il en a découlé un approfondissement de la pauvreté et une augmentation de la susceptibilité de bien des Canadiens et Canadiennes d'avoir de bas revenus.

MESURES DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ PRÉVUES PAR L'ABGF

L'ABGF affectera des fonds suffisants aux programmes sociaux et aux services publics en accroissant les fonds consacrés au Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS). L'ABGF accroîtra le financement du TCSPS de bien plus de 10 milliards de dollars au cours des trois prochaines années et divisera le transfert entre un Transfert canadien pour l'aide et les services sociaux et un Transfert canadien pour l'éducation postsecondaire. Une clause d'indexation comme le TCSPS en comporte une sera associée aux deux nouveaux transferts, afin d'assurer une croissance prévisible du financement.

Le Transfert canadien pour l'aide et les services sociaux prévoira clairement des normes permettant de voir à ce que les fonds soient affectés aux programmes sociaux. Ces normes seront les mêmes que celles qui étaient associées au Régime d'assistance publique du Canada et comprendront le droit à un revenu des personnes démunies, quelle que soit leur province de résidence, le droit à une quantité de revenu répondant à tout le moins aux besoins de base, le droit d'appeler des décisions sur l'aide sociale que l'on juge erronées et le droit de ne pas être obligé de travailler pour obtenir des prestations. Il faudra créer un Conseil canadien des soutiens sociaux s'inspirant du Conseil canadien de la santé auquel participeront des personnes représentant les citoyens et citoyennes et le secteur bénévole pour assurer la reddition de comptes et la transparence.

L'ABGF ciblera mieux les dépenses du transfert social pour les Autochtones vivant hors réserve. Il séparera la partie du transfert qui est réservée aux Autochtones et y associera des normes, une participation des communautés autochtones et des mécanismes appropriés.

L'ABGF rétablira le salaire minimum fédéral au taux d'au moins 10 \$ par heure, l'indexera sur le coût de la vie et fera pression sur les provinces et les territoires pour qu'ils en fassent autant de leurs salaires minimums respectifs. (*Voir le chapitre sur l'emploi et le salaire vital*)

Les initiatives de l'ABGF en 2005 amélioreront les programmes de sécurité du revenu en modifiant les conditions d'admissibilité afin que les personnes qui ont besoin de prestations puissent y avoir accès. De plus, l'excédent du Régime d'a.-e. servira à financer un soutien du revenu pour les sans-emploi ainsi que d'efficaces programmes d'emploi et de formation. Des mesures seront prises pour que le gouvernement ne puisse plus accéder aux fonds ou à l'excédent de l'a.-e. pour financer le remboursement de la dette publique ou l'élimination du déficit public.

Pour aider les familles à revenu faible ou moyen, l'ABGF intégrera la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et le Supplément de la prestation nationale pour enfants (PNE) à un programme unique prévoyant un maximum d'au moins 4 900 \$ pour le premier enfant. Le niveau actuel de la PFCE est tout simplement trop bas, et les majorations prévues ne se produiront pas assez rapidement pour assurer un niveau de vie suffisant. L'augmentation coûtera 4 milliards en 2005, 7 milliards en 2006 et 10 milliards en 2007. La fusion de la PFCE et du Supplément de la PNE assurera des prestations suffisantes aux familles, quelle que soit leur source de revenu, et éliminera la récupération de la PNE auprès des familles vivant de l'aide sociale à laquelle procèdent actuellement plusieurs provinces. La combinaison de cette mesure à la majoration du salaire minimum est destinée à permettre au chef de famille monoparentale qui a un enfant et un emploi à plein temps au salaire minimum d'avoir un revenu supérieur au seuil de la pauvreté.

Les parents qui n'ont pas accès à des services de garde d'enfants à prix abordable ont du mal à se lancer sur le marché du travail ou à le réintégrer. Le manque de places et l'insuffisance des services sont tels que les gens ne peuvent pas passer de l'aide sociale à l'emploi. L'ABGF établira un programme pancanadien de services de garde d'enfants et y affectera des fonds qui atteindront 1% du PIB d'ici 2020. (*Voir le chapitre sur les services de garde d'enfants*)

L'ABGF accroîtra le crédit pour TPS de 25% afin tant de compenser la valeur perdue du temps où ce crédit n'était pas indexé que de lutter contre la pauvreté. Le crédit pour TPS est un des moyens fiscaux les plus efficaces d'aider les personnes à faible revenu.

Les initiatives de l'ABGF visent à réduire le taux de pauvreté global au Canada d'à tout le moins la moitié d'ici la fin de la décennie, et d'éliminer complètement la pauvreté dans les plus brefs délais.

Cela aidera le Canada à honorer les engagements qu'il a pris en signant un certain nombre de conventions internationales, y compris le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,⁷ et l'obligation qu'il a de réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015 selon les Objectifs de développement du millénaire adoptés par l'ONU.

La réduction de la pauvreté et de l'inégalité des revenus en temps d'abondance est un important objectif dans l'ABGF de cette année. La plupart des mesures que nous proposons sont prévues pour améliorer les conditions des personnes les plus nécessiteuses. Ces mesures comprennent les suivantes :

- Porter la Prestation fiscale canadienne pour enfants à 4 900 \$.

- Accroître de 25% le montant et le seuil du crédit d'impôt pour TPS.
- Porter sur-le-champ à 3,2 milliards le financement du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et diviser le programme en un Transfert canadien pour l'éducation postsecondaire et un Transfert canadien pour l'aide et les services sociaux.
- Mettre en application des normes claires applicables au Transfert pour l'aide et les services sociaux et créer un Conseil des soutiens sociaux pour aider à assurer la reddition de comptes et la transparence.
- Créer un programme pancanadien de services de garde d'enfants qui assurerait des services de qualité universels et accessibles à prix abordable à toutes les personnes qui en ont besoin.
- Améliorer le Régime d'assurance-emploi en élargissant l'admissibilité et en accroissant les prestations.
- Rétablir le salaire minimum fédéral à un taux de 10 \$ l'heure.
- Accroître les prestations du SRG des personnes âgées de 10% et les prestations de la SV de 5% et faire augmenter la sécurité de la retraite grâce à d'autres mesures.
- Prendre un engagement majeur à favoriser le logement à prix abordable en construisant 25 000 logements par année, au prix annuel de 1,5 milliard de dollars.
- Améliorer les programmes s'adressant aux sans-abri.
- Accroître considérablement le financement de l'éducation postsecondaire pour geler et réduire les frais de scolarité et créer un système national de subventions fondées sur les besoins.
- Accroître grandement les fonds affectés aux personnes et aux communautés autochtones, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des réserves, en mettant l'accent sur les besoins prioritaires en éducation, en logement et en soins de santé.
- Accroître le soutien des personnes ayant un handicap, notamment en améliorant les dispositions fiscales et en lançant une Stratégie globale d'intégration des personnes handica-

pées au marché du travail et un Plan national des soutiens pour les personnes handicapées.

- Hausser l'aide au développement international de 12% par année jusqu'en 2007-2008 et de 15% par année jusqu'à ce que le Canada atteigne l'objectif de voir à ce que l'aide au développement corresponde à 0,7% du PIB en 2015.

NOTES

¹ Jackson, Andrew (2004). « Paul Martin's Economic Record : Living Standards of Working Families and Prospects for Future Prosperity », dans *Hell and High Water*, Todd Scarth, p. 83.

² Jackson, p. 81.

³ Jackson, p. 81.

⁴ Cranford, Cynthia J., Leah F. Vosko et Nancy Zukewich (2003). « Precarious Employment in the Canadian Labour Market : A Statistical Portrait », dans *Just Labour*, vol. 3 (automne), p. 8. http://www.yorku.ca/julabour/volume3/cranfordetal_justlabour.PDF

Vosko, Leah F. (2002). *Rethinking Feminization : Gendered Precariousness in the Canadian Labour Market and the Crisis in Social Reproduction*, série des titulaires de chaires de recherche du Centre Robarts d'études canadiennes, York University, avril, p. 1.

⁵ Congrès du travail du Canada (mars 2003). *La protection de l'assurance-chômage à la baisse pour les sans-emploi du Canada*, p. 5.

⁶ Conseil national du bien-être social (mars 2003). *Revenus de bien-être social, 2003*, pp. 64 à 66.

⁷ En février 2003, le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) a présenté 26 recommandations au Canada au sujet de la discrimination persistante à l'endroit des femmes autochtones et de la diminution des soutiens du revenu pour les femmes.

RETRAITE ET PRESTATIONS POUR AÎNÉS

L'incertitude au sujet de la sécurité financière à la retraite continue de grandir. Les régimes de retraite professionnels sont déficitaires, et plusieurs faillites d'entreprise spectaculaires ont mis en péril les pensions des travailleurs et travailleuses. En 2003, le taux de participation aux régimes de retraite a poursuivi son déclin, tandis que les cotisations aux REER n'ont affiché qu'une légère augmentation, après avoir chuté pendant trois années consécutives.

La crainte de ne pas avoir suffisamment d'argent pour vivre à la retraite gagne désormais un plus grand nombre de personnes. Cette inquiétude est à ce point vive que, selon certaines enquêtes, la protection des prestations et des revenus de retraite se classe au deuxième rang des priorités des Canadiens et Canadiennes en matière de politique gouvernementale, n'étant devancée que par la question des soins de santé.

Seulement 40 % de la population active bénéficie actuellement d'un régime de retraite au travail, et un nombre croissant de répondants ont évoqué des programmes de cotisation qui ne garantissent aucune pension particulière à la retraite¹. Même les travailleurs et travailleuses qui comptent sur des pensions garanties peuvent les perdre si leur employeur fait faillite, parce que d'autres créanciers seront considérés avant eux lors d'une faillite d'entreprise. L'augmentation des emplois atypiques (travail temporaire ou à contrat, emploi occasionnel ou à temps partiel) signifie également qu'une part grandissante de la population active sera privée de la sécurité qu'offrent les régimes de retraite ou d'épargne-retraite traditionnels.

Bien que le Canada ait apporté quelques changements à son système de revenu de retraite au cours des dernières années, l'accent a été très

fortement mis sur les économies de coûts. On s'est très peu penché sur la question de savoir comment pourrait être assurée la sécurité financière future des personnes âgées. Les récentes majorations des plafonds de cotisation aux REER n'aident nullement la majorité des Canadiens et Canadiennes qui ne cotisent pas à ces régimes parce que leurs faibles revenus ne leur en laisse pas le loisir. Le coût de pareilles mesures, en recettes fiscales sacrifiées, est supporté par tous les membres de la population, mais seules les personnes ayant les revenus les plus élevés en bénéficient. Presque 80 % des particuliers qui ont un droit de cotisation à un REER ainsi que des revenus annuels de 80 000 \$ ou plus cotisent à des REER, alors que seulement 21 % des gens gagnant moins de 20 000 \$ par année en font autant².

Nombre de travailleurs et travailleuses ne comprennent pas le fonctionnement de leur régime de retraite, et beaucoup ne savent pas très bien non plus quelles prestations leur verseront les régimes publics. Face au sentiment d'alarme grandissant qu'éprouvent bien des gens au sujet de leur sécurité financière future, il est impératif d'agir maintenant pour protéger les membres les plus vulnérables de notre société et s'assurer que les Canadiens et Canadiennes âgés disposent de revenus suffisants à leur retraite. C'est pour cela que l'ABGF procédera à une révision majeure du système de revenu de retraite afin de voir à ce qu'il réponde aux besoins de la main-d'œuvre changeante et qu'il apaise les craintes des groupes aux prises avec le plus d'incertitudes à l'approche de la vieillesse.

Les mesures que nous envisagerons comprendront les suivantes :

AMÉLIORER LES PRESTATIONS PAYABLES EN VERTU DES RÉGIMES DE PENSIONS PUBLICS

Comme le nombre de participants aux régimes de retraite professionnels continue de décroître et que de moins en moins de travailleurs et travailleuses à faible revenu peuvent se permettre d'accumuler une épargne personnelle, les personnes âgées devront compter en plus grand nombre sur les régimes de pensions publics pour assurer leur sécurité financière durant leurs vieux jours. Il est clair que le niveau actuel des prestations qu'offrent ces régimes ne fournira pas des revenus suffisants à ceux et celles qui ne disposeront d'aucune autre source de soutien financier à la retraite.

Dans son discours du Trône d'octobre 2004, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il augmenterait le Supplément de revenu garanti (SRG) « pour les aînés et aînées du Canada les moins bien nantis ». Il y a maintenant presque quatre millions de personnes âgées au pays et environ 37 % d'entre elles, soit presque 1,5 million d'individus, ont des revenus si faibles qu'elles sont admissibles au SRG. De ce nombre, 65 % sont des femmes³.

- À plus long terme, l'ABGF améliorera les prestations payables en vertu des régimes de pensions publics tels que la Sécurité de la vieillesse (SV) et le RPC afin de faire baisser l'incidence de revenus faibles parmi les personnes âgées et de réduire au minimum le besoin de recourir au SRG. Comme mesure provisoire, nous augmenterons de 10 % les prestations auxquelles donne droit le SRG. Cela coûterait environ 550 millions de dollars par an, et peut-être passablement moins si les prestations du RPC étaient majorées grâce aux mesures que nous proposons.

- Nous assurerons aussi une augmentation de 5 % des prestations de la SV, en tant que disposition provisoire pour majorer les revenus des Canadiens et Canadiennes âgés. Puisque le programme de la SV coûte environ 20 milliards de dollars par an, une hausse de 5 % coûterait à peu près 1 milliard de dollars par année, moins les sommes recouvrées au moyen de la récupération fiscale des prestations de la SV.

En fin de compte, notre objectif est de créer des prestations publiques d'un niveau tel que le revenu minimal garanti par le cumul de la SV et du SRG se trouve au-dessus du seuil de faible revenu après impôt calculé par Statistique Canada pour les individus et les familles. Dans notre approche, une attention particulière sera prêtée aux besoins des immigrants, qui ne peuvent peut-être pas profiter d'ententes sur la sécurité sociale avec leur pays d'origine.

- Nous croyons que les ministres des Finances des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux devraient réviser la formule de remplacement aux fins du calcul des prestations de retraite du RPC. Actuellement, les prestations du RPC correspondent à 25 % des gains annuels moyens d'avant la retraite, jusqu'à une certaine limite. Les personnes dont les gains moyens sont inférieurs à la moyenne devraient jouir d'un taux de remplacement plus élevé.
- La révision devrait aussi comprendre une analyse de la manière dont la période de cotisation au RPC est calculée, afin que soient étudiées les mesures qui pourraient aider les nouveaux immigrants et immigrantes à accumuler des pensions suffisantes.
- Les ministres devraient également insérer, dans le RPC, une clause d'exclusion pour fourniture de soins qui permettrait aux personnes prenant soin de membres de leur fa-

mille ayant un handicap ou de parents âgés d'exclure un certain nombre d'années du calcul des gains moyens sur lesquels leur pension de retraite sera fondée, comme la clause d'exclusion pour élever des enfants le permet aux personnes prenant soin de jeunes enfants.

Dans l'*Entente sur les modifications proposées au RPC* conclue en 1997, les ministres des Finances ont décrété que toute amélioration future des prestations du RPC devrait être entièrement capitalisée. Une des façons de financer les changements que nous proposons serait d'élever le plafond des gains cotisables, comme a proposé de le faire le gouvernement de la Colombie-Britannique.

- Dans le cadre des réformes du RPC introduites en 1997, les taux de cotisation ont été majorés et ont maintenant atteint un taux mixte employeur-employé de 9,9 % des gains cotisables. Les personnes ayant des revenus inférieurs à la moyenne ont été particulièrement durement touchées par l'augmentation des taux de cotisation, comme l'ont été celles occupant certains genres d'emploi atypiques, notamment les travailleurs et travailleuses autonomes, qui paient eux-mêmes et la cotisation de l'employeur et celle de l'employé. Nous proposons donc de réviser le crédit d'impôt non remboursable pour cotisations au RPC et de l'établir en fonction du revenu, et ce afin d'alléger davantage le fardeau fiscal des cotisants et cotisantes dont les revenus se situent au-dessous de la moyenne. Selon notre estimation, la révision de ce crédit coûterait environ 500 millions de dollars par année.

MODIFICATIONS AU TROISIÈME PALIER DU SYSTÈME DE REVENU DE RETRAITE

Dans l'ABGF de l'année dernière, nous avons proposé de limiter l'aide fiscale accordée aux particuliers qui accumulent une épargne de retraite personnelle au moyen de régimes de retraite agréés ou de REER à un montant maximal équivalant à deux fois le salaire moyen dans l'industrie. Nous réitérons cette recommandation dans l'ABGF de 2005. Cela ramènerait le plafond de cotisations annuelles à des REER à environ 14 600 \$ pour 2005, en dessous, donc, du plafond de 16 500 \$ pour 2005 et de celui de 18 000 \$ pour 2006. Les recettes fiscales augmenteraient d'environ 1,3 milliard de dollars sur trois ans en raison de cette réduction, et les fonds ainsi générés aideraient à financer les majorations du SRG et de la SV.

RÉGLEMENTATION DES RÉGIMES DE RETRAITE PROFESSIONNELS

Les régimes de retraite agréés sont réglementés aussi bien au palier fédéral que provincial. Le Bureau du surintendant des institutions financières réglemente seulement les régimes qui relèvent de la compétence fédérale, dans des secteurs tels que les banques, les télécommunications, le transport aérien, etc., régimes auxquels n'est assujettie qu'environ 10 % de la main-d'œuvre canadienne.

Le gouvernement fédéral dispose cependant de certains pouvoirs qui pourraient être utilisés pour protéger les prestations de retraite des travailleurs et travailleuses, peu importe le champ de compétence en jeu, et pour promouvoir la sécurité financière future de ceux-ci – particulièrement au moyen de l'application des lois sur la faillite et l'insolvabilité. À cette fin, nous proposons ce qui suit :

- Des modifications à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* pour voir à ce que les sommes d'argent dues à des travailleurs et travailleuses, y compris les salaires, les indemnités de cessation d'emploi et de départ ainsi que les passifs non capitalisés découlant de régimes de retraite, soient recouvrées avant celles dues aux banques et à d'autres créanciers garantis⁴.
- Un amendement de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC) stipulant que les tribunaux n'aient pas le droit de suspendre les cotisations aux régimes de retraite (incluant les paiements pour services futurs et les paiements spéciaux) prévues par la législation et la réglementation en matière de régimes de retraite⁵.
- La mise en œuvre d'un fonds de garantie des prestations de retraite au palier fédéral qui ressemblerait au FPGR de l'Ontario et qui serait financé à l'aide de cotisations des employeurs qui participent à des régimes de retraite relevant de la compétence fédérale. Ce fonds garantirait les pensions, jusqu'à une certaine limite, des travailleurs et travailleuses dont les prestations sont mises en péril par la faillite ou l'insolvabilité de leur employeur.

PRIORITÉ À LA RÉVISION DU SYSTÈME DE REVENU DE RETRAITE DANS L'ÉLABORATION DES POLITIQUES

Compte tenu de l'inquiétude croissante des Canadiens et Canadiennes au sujet de leur sécurité financière à la retraite, cette question doit devenir une priorité en matière d'établissement de politiques fédérales. L'ABGF appuie la proposition de nommer un ministre d'État chargé de la sécurité à la retraite et des affaires des personnes du troisième âge qui ouvrirait immédiatement un dialogue sur la sécurité à la retraite

avec toutes les parties intéressées. Le ministre d'État disposerait d'une année avant de devoir présenter les résultats de ce dialogue national au parlement.

Pour soutenir les personnes âgées et promouvoir la sécurité à la retraite, l'ABGF :

- Augmentera de 10 % les prestations du SRG
- Majorera de 5 % les prestations de la SV
- Fournira, grâce au système fiscal, de plus grandes prestations aux personnes cotisant au RPC dont les revenus sont inférieurs à la moyenne
- Proposera des modifications visant à améliorer le RPC en ce qui a trait à son traitement des nouveaux immigrants et immigrantes et des aidants naturels ainsi que sa formule de remplacement
- Réduira à 14 600 \$ le niveau maximal de cotisation à des REER
- Nommera au gouvernement fédéral un ministre d'État chargé de la sécurité à la retraite et des affaires des personnes du troisième âge

NOTES

- ¹ Statistique Canada (2004). « Régimes de pension d'employeur » dans *Le Quotidien*, le mercredi 22 septembre 2004, à <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/040922/q040922a.htm>. Consulté le 22/9/04.
- ² Statistique Canada (2003). *Programmes de revenu de retraite au Canada : un aperçu statistique, 1990 à 2000*. Statistique Canada, Ottawa, n° de catalogue 74-507-XIF.
- ³ Développement social Canada (2003). *Le livre sur les statistiques des PSR 2003*, à <http://www.sdc.gc.ca/asp/passerelle.asp?hr=fr/psr/statistiques/statstemp.shtml&hs=ozs>. Consulté le 18/11/04.
- ⁴ Neumann, Ken (2004). *Policy: Campaign to Reform Canada's Bankruptcy and Insolvency Laws* [Politique : campagne pour réviser les lois canadiennes sur la faillite et l'insolvabilité]. Métallurgistes unis d'Amérique, à <http://www.uswa.ca/program/adminlnks/docs/ccaa.pdf>. Consulté le 18/11/04.
- ⁵ *Ibid.*

DÉVELOPPEMENT SECTORIEL

IL FAUT PLUS DE BONS EMPLOIS

D'après les indicateurs macroéconomiques habituels (croissance du PIB, création globale d'emplois et taux de chômage), l'économie canadienne a connu ces dernières années une performance convenable, pour ne pas dire spectaculaire. Mais lorsqu'on creuse sous ces indicateurs, l'analyse révèle des problèmes graves en ce qui a trait à la *qualité* des emplois dans notre économie. Une grande part des nouveaux emplois sont des postes à temps partiel ou temporaires qui n'assurent pas des salaires, des avantages et une sécurité d'emploi suffisants. D'autres se trouvent dans des segments où les bas salaires sont chroniques : restauration, vente au détail et autres services privés à bas salaire. En même temps, bon nombre des secteurs économiques où les emplois sont habituellement mieux rémunérés (dont plusieurs industries des ressources et manufacturières, ainsi que le secteur public) ont vu leur importance diminuer proportionnellement à l'économie globale et au marché du travail. Cette situation a accentué la polarisation des perspectives d'emploi et de revenu dans notre société.

Bref, un taux de chômage de 7 % ne veut pas dire grand-chose lorsqu'on veut décrire l'état du marché du travail. Les Canadiennes et Canadiens sont plus nombreux que jamais à avoir un emploi (en pourcentage de la population en âge de travailler). Toutefois, décrocher un emploi n'est pas synonyme de sécurité économique, vu la multiplication des emplois précaires et mal payés. Et pour l'ensemble de l'économie canadienne, le fait que le taux de chômage soit en baisse ne prouve pas que notre économie se porte particulièrement bien en termes de qua-

lité, d'innovation et de productivité des emplois – et cela vaut également pour les secteurs où ces emplois se trouvent.

Une politique économique doit donc tenir compte non seulement du nombre d'emplois qui ont été créés sur notre marché du travail, mais également de la qualité de ces emplois et des secteurs où ils se trouvent. Pour créer de meilleurs emplois, il faut entre autres de meilleures normes de travail et une plus grande syndicalisation pour empêcher les employeurs d'abuser de leur main-d'œuvre et de la dévaloriser et, donc, d'améliorer la qualité et la rémunération des emplois. Il faut également protéger et revitaliser les services publics et les centaines de milliers d'emplois qui y sont associés. Mais il faut aussi améliorer la situation économique des divers *secteurs* qui composent l'ensemble de l'économie canadienne.

Certains secteurs offrent, de par leur nature, des emplois où la productivité et les revenus sont plus élevés. Il nous faut plus de ce type d'emplois et, par conséquent, il faut développer ces secteurs et leur faire prendre de l'expansion (au moyen de politiques destinées à optimiser les investissements, les emplois et la production). Et l'optimisation des investissements dans les technologies, l'innovation, les biens d'équipement et les compétences peut contribuer à créer des emplois de meilleure qualité, plus intéressants et plus productifs dans *n'importe quel* secteur de l'économie.

Le Canada a désespérément besoin de nouvelles stratégies pour stimuler la création d'emplois novateurs et plus productifs et pour renforcer la composition sectorielle de son économie. Ainsi, dans cette édition 2005 de l'*Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral*,

les participants à l'ABGF constatent qu'une stratégie progressiste de développement sectoriel axée sur la création d'emplois de qualité dans des secteurs à valeur élevée et à forte productivité dans toutes les régions du pays doit être l'élément central d'une stratégie globale destinée à rendre l'économie canadienne plus équitable, plus prospère et plus durable.

Les investissements, la productivité et la composition sectorielle de l'économie ont toujours été des questions importantes dans les stratégies progressistes au Canada – mais moins ces dernières années, parce que nous avons axé nos efforts sur les questions fiscales et sur l'opposition aux coupures dans les programmes publics. Les mesures que nous proposons ici ne représentent que le début d'un débat plus large que mèneront les syndicats et les organisations sociales et environnementales. Nous devons donc poursuivre les recherches et le dialogue avant de pouvoir présenter un programme politique plus complet en cette matière. En particulier, le débat devra notamment se pencher sur les aspects suivants :

- nos politiques doivent maintenir un bon équilibre entre les mesures qui stimulent l'investissement public et celles qui stimulent l'investissement privé;
- elles doivent soutenir les industries des ressources et manufacturières existantes, tout en stimulant efficacement les nouvelles industries, dans le secteur des biens comme dans celui des services;
- il faut évaluer dans quelle mesure les changements au système fiscal sont aptes à produire un changement d'attitude de la part des entreprises privées.

Nous sommes impatients d'élaborer et de peaufiner les mesures que nous proposons en cette matière et, à cette fin, l'ABGF commanditera une conférence et des événements de suivi

qui s'inscriront dans le cadre de nos efforts de développement d'une politique plus complète en vue de la prochaine édition de notre budget. La raison d'être et les principaux éléments de la stratégie progressiste de développement sectoriel proposée font l'objet d'un exposé technique plus détaillé, réalisé dans le cadre de l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral sous couverture distincte (disponible à www.policyalternatives.ca); cet exposé a été produit pour aider à entamer le débat de fond que nous cherchons à susciter.

QUE LES ENTREPRISES AIENT DES COMPTES À RENDRE

Il y a des années qu'on se fait dire que, pour améliorer l'efficacité et la productivité des industries, il suffit de donner plus de pouvoir et de liberté à l'entreprise privée – avec des politiques comme le libre-échange, la privatisation, la déréglementation et les réductions d'impôt. Une fois les « facteurs fondamentaux » économiques mis en place (faible inflation, équilibre budgétaire et mondialisation), le gouvernement n'a plus qu'à s'écarter – et à laisser l'entreprise s'occuper du reste.

Les données économiques récentes démontrent largement que cette recette n'a pas eu l'effet escompté sur la progression qualitative de notre économie :

- La productivité du Canada a stagné : en fait, il n'y a pas eu de croissance de productivité du tout dans l'économie canadienne depuis le début de 2002, ce qui marque l'un des marasmes les plus longs depuis la guerre.
- Les investissements de capitaux, que les grandes réductions d'impôt aux entreprises étaient censées stimuler, ont remarquablement décliné en pourcentage du PIB. En fait, si l'on exclut l'essor des investissements de

capitaux dans les nouveaux projets énergétiques orientés vers l'exportation, on constate que les entreprises canadiennes investissent moins (en pourcentage du PIB) qu'au beau milieu de la dernière récession.

- La structure de nos exportations a commencé à régresser, ce qui a accentué la dépendance traditionnelle du Canada à ses exportations de ressources naturelles brutes et de produits de base. L'an dernier, pour la première fois en plus de dix ans, les produits de base ont représenté bien au-delà de la moitié de nos exportations totales de marchandises. Pendant ce temps, nos exportations de produits et services de haute technologie ont décliné.

Ce n'est pas par manque de profits que les entreprises canadiennes négligent d'investir dans l'acquisition d'installations et de biens d'équipement; en fait, les profits des entreprises ont fortement augmenté ces dix dernières années. Par les temps qui courent, les profits avant impôts des sociétés représentent presque 14 % du PIB du Canada, le pourcentage le plus élevé depuis que Statistique Canada a commencé à compiler cette donnée en 1926. La croissance des profits après impôts a été encore plus marquée, car celle des profits avant impôts a été soutenue (depuis 2001) par une baisse considérable de l'impôt des sociétés. Pourtant, la part des liquidités après impôts que les entreprises réinvestissent dans l'économie canadienne est à son plus bas de tous les temps : présentement, à peine plus de la moitié des liquidités après impôts sont réinvesties.

L'idée voulant qu'on puisse encourager davantage l'investissement, l'innovation et la productivité avec d'autres réductions d'impôt des sociétés, d'autres accords de libre-échange et d'autres privatisations n'est tout simplement pas crédible. Notre stratégie insiste au contraire sur la nécessité de *provoquer* les entreprises et de les obliger à rendre compte de leur développement

économique aux Canadiennes et aux Canadiens – en utilisant une combinaison de « carottes » et de « bâtons » qui les inciteront à investir davantage. Notre stratégie prévoit de renverser en partie les récentes réductions générales d'impôt qui ont été consenties inconditionnellement aux entreprises, pour les remplacer par des ressources ciblées destinées à stimuler les investissements dans divers secteurs stratégiques de l'économie. La barre serait ainsi plus haute pour les sociétés mondiales, qui devraient faire en sorte que leurs investissements au Canada, et leurs ventes sur le marché canadien, fassent progresser notre économie d'une manière plus réciproque. Et l'État deviendrait plus actif dans son rôle d'intervenant direct dans le développement économique et technologique, reconnaissant que l'investissement privé ne peut pas répondre à lui seul à nos besoins d'investissement et d'innovation.

Rappelons-le, le programme de développement sectoriel que nous proposons ici est préliminaire et vise surtout à encourager la recherche et le dialogue chez les partenaires de l'ABFG et au sein du public. Les mesures initiales que nous proposons sont décrites en détail ultérieurement. Leur impact net serait :

- d'augmenter légèrement le fardeau fiscal net global du secteur des entreprises;
- de créer un système d'aide financière directe pour soutenir des investissements ciblés;
- d'assujettir les investissements de l'étranger et les importations à une nouvelle surveillance réglementaire;
- d'élargir le rôle du gouvernement et des agences publiques en matière d'investissements de capitaux, dans les technologies et dans l'innovation.

Avec la mesure que nous proposons, le secteur des entreprises payerait plus d'impôt au total – mais les entreprises individuelles qui aug-

menteraient leurs dépenses d'investissement pour profiter des mesures incitatives ciblées en payeraient moins.

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT SECTORIEL DE L'ABGF

1. STRATÉGIES ÉCONOMIQUES SECTORIELLES SPÉCIFIQUES

Chaque secteur de l'économie est porteur de défis et de promesses, chacun a ses points forts et ses points faibles. Il faut donc que les interventions politiques axées sur le renforcement des secteurs ciblés en tiennent compte. L'ABGF propose que le gouvernement fédéral crée dans un premier temps des forums de stratégie industrielle dans les secteurs économiques ciblés (y compris dans les biens et les services, dans le secteur privé et le secteur public). Tous les intervenants de l'industrie y seraient représentés (y compris les syndicats présents dans chaque secteur, en tant que participants de plein droit à part entière). Les grands *clients* canadiens de chaque secteur y participeraient aussi, pour « boucler la boucle » entre les producteurs et les consommateurs, et pour aider les fournisseurs canadiens à anticiper les besoins de leurs clients actuels et éventuels afin d'y répondre.

Dans un premier temps, des forums de stratégie sectorielle pourraient être créés dans les secteurs suivants :

- Tourisme
- Équipement de transport public
- Équipement d'énergie éolienne
- Fabrication électronique
- Développement de logiciels
- Cinéma et radiodiffusion
- Publication de livres et de magazines
- Produits forestiers et produits du bois à valeur ajoutée

- Produits à valeur ajoutée dérivés du pétrole et du gaz naturel
- Technologies environnementales
- Aérospatiale
- Acier
- Produits automobiles

Tous les secteurs qui sont porteurs de défis et de promesses, et dont les perspectives économiques futures seraient améliorées par des investissements ciblés de capitaux, dans l'innovation ou les compétences, sont de « bons candidats » à la création d'un forum de stratégie sectorielle. La liste des forums de stratégie sectorielle s'allongerait au fil du temps. Les activités des forums de stratégie sectorielle seraient soutenues par un fonds fédéral de 50 millions de dollars, dépensé sur une période initiale de cinq ans. Le fonds soutiendrait à la fois les travaux de tous les forums et la prestation de services centraux de recherche et de soutien à leur intention. Bien entendu, il est probable que les forums recommanderont d'autres mesures politiques, dont plusieurs exigeront des ressources publiques, afin de renforcer l'investissement et la production dans chaque industrie ciblée. Cependant, le but du budget de 50 millions de dollars est de soutenir les travaux des forums, et non pas de financer les recommandations qui en émaneront (pour lesquelles d'autres postes budgétaires devront être mis à contribution, notamment ceux que nous identifions plus loin).

2. STIMULER L'INVESTISSEMENT CONCRET

Les réductions générales d'impôt des sociétés n'ont pas été payantes pour les contribuables canadiens, puisqu'elles n'ont pas donné lieu à de nouveaux investissements des entreprises. Il faut donc adopter des mesures fiscales plus ciblées, liées à des dépenses de capital additionnelles destinées à des usages productifs. L'ABGF propose d'annuler partiellement les récentes réductions générales d'impôt consenties par le

fédéral. Les revenus résultants serviraient plutôt à soutenir de nouveaux investissements dans des secteurs ciblés de l'économie.

Plus particulièrement, l'ABGF prendrait les mesures suivantes :

- Augmenter le taux général d'imposition de deux points de pourcentage par rapport à son niveau de 2003 (23 %), pour des revenus additionnels l'environ de 2 milliards de dollars par année. Ces réductions d'impôt n'ont visiblement pas donné lieu à de nouveaux investissements des entreprises. Il convient donc de les renverser en partie, pour financer d'autres démarches destinées à stimuler les nouveaux investissements (publics et privés) au Canada.
- Les revenus découlant du rétablissement partiel du taux d'imposition serviraient à financer les activités décrites ci-dessous (dont la Banque canadienne de développement sectoriel et le programme Partenariats technologiques Canada), dont le but serait d'élargir le rôle public direct dans les investissements axés sur l'expansion, l'innovation et la productivité dans un éventail de secteurs ciblés (privés et publics). Ainsi, la stratégie globale de développement sectoriel de l'ABGF serait « fiscalement neutre » et produirait une modeste redistribution de la responsabilité d'investissement des entreprises privées vers les agences publiques (dont la nouvelle Banque canadienne de développement sectoriel).

3. BANQUE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT SECTORIEL

Cette nouvelle agence publique d'investissement recevrait la majeure partie des fonds (environ 1,5 milliard de dollars par année) découlant du rétablissement partiel de l'impôt sur les sociétés. Elle réinvestirait ces fonds en soutenant de nouveaux projets et installations basés au Ca-

nada dans des secteurs ciblés à valeur élevée, entrepris à l'initiative d'entreprises privées (de toutes tailles) ou publiques ou d'agences communautaires. Ces investissements pourraient prendre de nombreuses formes : prêts, garanties de prêt, participation dans des projets particuliers ou dans les sociétés ou agences qui les commanditent. La Banque serait administrée avec l'objectif de générer un rendement moyen pondéré sur les investissements équivalant au taux d'inflation (autrement dit, ce qu'il faut pour préserver la valeur réelle du capital investi). Ainsi, elle pourrait soutenir un éventail d'activités qui ne trouveraient pas à se financer par le biais des mécanismes habituels de crédit aux entreprises. Les investissements de la Banque pourraient en outre être renforcés par la création d'un partenariat avec des investisseurs commerciaux et d'autres agences publiques (comme la Banque de développement du Canada), pour stimuler encore davantage les dépenses totales d'investissement dans les industries ciblées.

Les décisions d'investissement de la Banque seraient régies entre autres par une structure de comités consultatifs sectoriels et régionaux qui bénéficierait d'informations de première main sur les besoins et perspectives des diverses industries et régions du Canada. Quant aux comités sectoriels, ils fonctionneraient (le cas échéant) en collaboration avec les nouveaux forums de stratégie sectorielle initiés par le gouvernement fédéral (décrits précédemment). De cette manière, la nouvelle agence publique d'investissement permettrait de commencer à démocratiser et à décentraliser le processus décisionnel d'investissement au Canada.

4. RÉVISION ET MODIFICATION DE LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

Des développements récents ont montré que l'actuelle loi canadienne sur l'examen des investissements étrangers n'est pas à la hauteur. Il faut revoir cette loi – non pas pour empêcher

les investissements étrangers d'entrer, mais plutôt pour veiller à ce que les intérêts économiques canadiens soient protégés et à ce que ces investissements produisent le maximum de retombées en termes d'installations, de création d'emplois et de développement économique à valeur ajoutée.

La Loi sur Investissement Canada telle qu'elle existe actuellement (et qui date de l'époque de l'abolition de l'ancienne Agence d'examen de l'investissement étranger par le gouvernement Mulroney) serait révisée au moyen d'un processus public complet. Ce processus aurait pour buts de définir les critères d'évaluation des coûts nets et des avantages des nouveaux investissements étrangers au Canada (en particulier dans le secteur des ressources de notre économie), d'identifier les secteurs (comme les télécommunications, la culture, l'activité bancaire) où il demeure préférable de limiter ou d'interdire les investissements étrangers, et d'identifier et de créer les leviers politiques permettant au gouvernement fédéral d'adopter des conditions et des exigences de rendement aux investissements entrants. Dans le cadre de ce processus, nous en profiterons pour éliminer les aspects les plus envahissants des accords commerciaux internationaux en matière d'investissement – en particulier en renonçant au tristement célèbre chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain.

5. RÉVISION DE LA POLITIQUE CANADIENNE EN MATIÈRE D'EXPORTATION D'ÉNERGIE

À l'heure actuelle, le Canada exporte la moitié de l'énergie primaire (sous toutes ses formes) qu'il produit et il est désormais à lui seul la plus importante source de pétrole importé des États-Unis. Cette spécialisation en tant que fournisseur continental d'énergie a donné lieu à d'immenses profits pour les entreprises canadiennes d'énergie et, dans une certaine mesure, elle a stimulé l'investissement et la création d'emplois

dans certaines régions de l'économie. Toutefois, elle est incompatible avec le besoin de développement économique équilibré à long terme des Canadiennes et des Canadiens. Une revue parlementaire des exportations d'énergie du Canada, en collaboration avec l'Office national de l'énergie, permettrait d'évaluer l'équilibre entre les flux énergétiques existants (y compris les exportations) du Canada et ses réserves (limitées) d'énergie, en tenant compte de ce que coûtent les retombées des exportations d'énergie (notamment sur le plan environnemental). La revue se pencherait aussi sur des moyens qui permettraient de transformer les ressources énergétiques canadiennes en activités industrielles à valeur ajoutée.

6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ÉCOLOGIQUE

Au chapitre sur l'*Environnement* sont décrites en détail les nombreuses initiatives fiscales et réglementaires que l'ABGF propose pour bâtir une économie écologiquement durable au Canada. Les efforts ciblés qui ont pour but d'encourager les industries et ménages canadiens à adopter des pratiques écoénergétiques à la fine pointe, tout en soutenant le développement de l'industrie canadienne de l'environnement (comme le secteur des éoliennes) pour mieux répondre aux besoins d'équipements et d'installations écoénergétiques des Canadiennes et des Canadiens, sont un important volet de notre stratégie globale de développement sectoriel. Les industries écologiquement progressistes pourraient jouer un rôle important dans les forums de stratégie sectorielle initiés par le gouvernement fédéral (décrits précédemment) et les investissements dans ces industries pourraient donner droit à des mesures incitatives particulièrement avantageuses, grâce aux dispositions d'amortissement accéléré que nous proposons et aux mesures combinées de la Banque canadienne de développement sectoriel et de Partenariats technologiques Canada.

7. PARTENARIATS TECHNOLOGIQUES CANADA

Le programme Partenariats technologiques Canada a contribué au développement de certaines des plus grandes réussites industrielles novatrices du Canada. Le gouvernement fédéral a l'intention d'augmenter l'enveloppe de PTC au cours des prochaines années, afin de soutenir un plus large éventail d'initiatives d'investissement (notamment, une participation du fédéral dans les grandes usines d'automobiles et l'administration d'un programme de « fabrication de pointe » de 500 millions de dollars annoncé aux dernières élections fédérales). Dans les années à venir, le gouvernement fédéral va devoir augmenter sa capacité financière à soutenir les interventions de développement sectoriel – dans les industries existantes (comme l'automobile et l'aérospatiale) comme dans les nouvelles industries de pointe où le Canada doit manœuvrer pour se tailler une plus grande place (comme les technologies environnementales, les biotechnologies ou l'électronique de pointe). L'ABGF propose donc d'injecter 500 millions de dollars par année dans le programme PTC (en plus du nouveau financement que le gouvernement a déjà annoncé), ainsi que l'élargissement du mandat du Programme à un plus grand éventail de secteur. Ces nouveaux capitaux permettraient à PTC (et à d'autres agences fédérales, comme la Banque canadienne de développement sectoriel décrite précédemment) de jouer un rôle plus agressif en soutenant des projets et initiatives qui seront développés suite aux travaux des forums de stratégie sectorielle.

8. DÉLIMITATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Le commerce extérieur est un facteur déterminant dans la réussite de plusieurs industries canadiennes de biens et de services. Il a même aidé dans certains cas des secteurs canadiens à valeur élevée à se développer – en leur ouvrant de nou-

veaux marchés et en permettant aux producteurs canadiens de se spécialiser et de profiter d'économies d'échelle. Mais, dans d'autres cas, il a clairement nui à des industries canadiennes à valeur élevée, en entraînant une baisse de la demande de production domestique et un exode des investissements et des emplois vers l'étranger. Les déficits commerciaux importants et croissants que le Canada affiche par rapport à la Chine, au Mexique, au Japon et à l'Europe montrent qu'il faut des efforts gouvernementaux ciblés pour bâtir des relations commerciales plus réciproques et mieux équilibrées avec ces pays (et avec les entreprises qui y sont basées). Au lieu de persister à adhérer au mantra voulant que « le libre-échange est toujours ce qu'il y a de mieux », le gouvernement fédéral devrait adopter une approche plus stratégique et interventionniste pour maximiser les possibilités commerciales de notre pays tout en contrant ses faiblesses commerciales.

Avec des moyens de persuasion et des pressions, on pourrait faire beaucoup (par le biais d'une ingénierie réglementaire créative et, si nécessaire, en invoquant des protections commerciales d'urgence) pour limiter les déséquilibres commerciaux bilatéraux et inciter les nations et entreprises offensantes à investir davantage au Canada (soit en achetant des exportations canadiennes, soit en investissant dans des établissements de production canadiens). Dans un premier temps, il faut entamer des discussions sur deux plans :

- Avec les *pays* par rapport auxquels le déséquilibre commercial bilatéral pose une menace significative et croissante à la durabilité d'industries canadiennes à valeur élevée et à la sécurité des Canadiennes et Canadiens qu'elles emploient (notamment la Chine, les États-Unis, le Mexique et le Japon – qui ont généré un surplus commercial combiné de

plus de 50 milliards de dollars par rapport au Canada l'an dernier).

- Avec les *entreprises* dont les actions privées témoignent d'une absence de responsabilité à faire en sorte que les industries et communautés canadiennes obtiennent leur part des retombées économiques générées par leurs ventes au Canada. Une poignée d'entreprises mondiales – comme Nissan et Hyundai dans les produits automobiles, les Industries Airbus dans l'aérospatiale ou Dell Computers dans l'électronique – réalise chaque année plusieurs milliards de dollars de ventes au Canada, mais n'a développé aucune présence productive au Canada. Ces entreprises vont continuer de considérer les Canadiennes et Canadiens comme de simples clients, plutôt que comme des travailleuses et travailleurs ou des citoyennes et citoyens, tant qu'ils ne seront pas interpellés par un gouvernement canadien déterminé à obtenir une part des retombées industrielles en échange de leur lucrative présence sur notre marché.

Dans chaque cas, l'intervention pourrait débiter par de simples négociations sur la portée et la direction probable du déséquilibre commercial. Nous pourrions ensuite invoquer des mesures commerciales informelles ou officielles advenant que les entreprises et/ou pays offensants refusent de s'engager à augmenter leurs investissements au Canada ou leurs achats de produits ou services canadiens selon un échéancier donné.

9. LE DOLLAR CANADIEN

L'appréciation de 30 % (par rapport au dollar américain) que la devise canadienne a connue ces deux dernières années a été particulièrement dommageable pour les perspectives canadiennes de développement d'une économie plus sophistiquée et productive. Contrairement aux prédictions des experts du libre-échange à l'ef-

fet qu'un dollar élevé allait « obliger » les Canadiennes et Canadiens à devenir plus productifs, c'est le contraire qui s'est produit – car cette hausse a nui aux investissements dans les industries canadiennes orientées vers l'exportation. Les exportations canadiennes sont donc en baisse (surtout celles des biens et services à valeur ajoutée) et, déjà, le secteur manufacturier a perdu plus de 100 000 emplois depuis que le dollar a entamé son ascension. Des conséquences encore pires sont à venir si la hausse du dollar n'est pas freinée et renversée.

Par ses décisions en matière de taux d'intérêt, la Banque du Canada exerce une influence capitale sur le dollar. Jusqu'à présent, la Banque a largement négligé de réagir à la hausse du dollar, prétextant que sa seule mission est de réagir au niveau d'inflation. C'est une attitude bornée et déraisonnable. La Banque est en mesure de faire preuve de sagesse en anticipant les impacts négatifs de l'appréciation du dollar sur les plus importantes industries d'exportation canadiennes, et en prenant les mesures nécessaires pour modérer cette appréciation – inutile d'attendre une récession industrielle majeure (comme celle qui s'est produite la dernière fois que le dollar s'est apprécié, au début des années 1990).

10. INVESTISSEMENTS DANS L'INFRASTRUCTURE PUBLIQUE

Les sections sur les *Collectivités* et l'*Infrastructure* portent sur les mesures que l'ABGF propose afin d'améliorer considérablement l'infrastructure publique canadienne, notamment en procédant à des investissements majeurs dans les villes, les transports, les aqueducs et les établissements culturels. La relance de l'investissement public dans ce domaine (et sa soustraction aux fausses promesses d'« efficacité » des financiers privés des PPP qui aspirent à se tailler une place dans ces projets) sera un important volet de la modernisation et de la durabilité de

l'économie canadienne. Les investissements dans l'infrastructure publique contribuent généralement aux efforts qui visent à rendre l'économie plus dynamique et plus productive. D'ailleurs, les économistes admettent depuis longtemps que les investissements dans l'infrastructure publique donnent lieu à des dépenses privées d'investissement. Et dans la grande enveloppe des dépenses d'infrastructure, il y a certains types d'investissements à valoriser, parce qu'ils soutiennent le développement d'autres industries à valeur élevée.

Par exemple, une infrastructure de transport ciblée peut attirer des « groupes » d'investissements dans des industries clés (comme les parcs de fournisseurs de l'industrie automobile). Un soutien public aux groupes d'« incubation » (comme les centres d'entrepreneurs de pointe) peut aussi aider les entreprises canadiennes à se constituer en réseaux et à se donner une masse critique. Une infrastructure électronique de premier ordre (dont la fourniture de services à large bande à la fine pointe dans toutes les régions, notamment par l'entremise d'agences publiques comme les écoles, les universités, les bibliothèques et les établissements médicaux) peut aussi faciliter le développement de services canadiens exportables à valeur élevée (du génie à l'informatique en passant par la médecine). Donc, dans les programmes de financement de l'infrastructure, nous mettons l'accent sur ces investissements dans l'« infrastructure économique », que l'on peut considérer comme un important pilier de notre stratégie industrielle globale pour le Canada.

11. ACHATS PUBLICS

Collectivement, les gouvernements canadiens et leurs agences publiques sont un des plus gros « clients » du Canada. Ensemble, ils achètent près de 300 milliards de dollars de biens et de services par année. La valeur de ces dépenses peut et doit être mise à contribution pour maximiser les perspectives d'investissement et d'emploi chez nous. Par exemple, le coût des produits pharmaceutiques achetés par le système canadien de santé pourrait être réduit, et les retombées économiques canadiennes de la recherche et de la production pharmaceutiques pourraient être optimisées, avec une stratégie proactive qui combinerait le pouvoir d'achat des agences publiques de santé du Canada pour exiger des fournisseurs choisis qu'ils s'engagent à réduire leurs prix et à investir au Canada. De même, les investissements dans l'infrastructure publique de télécommunication (comme l'accès à large bande dans les collectivités éloignées et les installations informatiques et Internet dans les écoles et les bibliothèques) devraient être liés aux efforts qui visent à soutenir l'industrie canadienne de l'électronique de pointe, pour l'heure sous-développée. Il y a plusieurs autres moyens de mettre les achats des gouvernements canadiens et des agences publiques à contribution pour soutenir les investissements et les emplois canadiens. Dans ce but, l'ABGF créerait l'Institut d'approvisionnement canadien, avec la participation du fédéral, des provinces et des agences publiques. L'Institut récolterait des données sur les achats publics dans divers secteurs, dans le but de développer des stratégies (en collaboration, le cas échéant, avec les forums de stratégie sectorielle décrits précédemment) axées sur la maximisation des effets potentiels de ces achats sur les plans des investissements domestiques et des perspectives technologiques.

ÉQUITÉ FISCALE

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral illustre la façon dont le budget fédéral peut aider à faire régner l'équité et l'égalité dans une société répondant aux besoins fondamentaux et donnant à tous l'occasion de contribuer selon leur plein potentiel.

C'est une orientation différant considérablement de celle qui a été adoptée depuis une décennie. Les budgets du gouvernement fédéral et de nombreuses provinces ont mis l'accent sur la compression des dépenses et les allègements d'impôt. Il en découle une société caractérisée par de fortes augmentations des revenus pour les riches peu nombreux et des avantages négligeables ou nuls pour les personnes dont les revenus sont les plus bas. La privatisation et l'importance croissante accordée à l'individualisme compromettent de plus en plus notre sentiment d'appartenir à une société civile.

Les mesures fiscales du gouvernement libéral ont contribué à cette situation. Le budget Martin de l'an 2000, qui accordait 100 milliards de dollars en réduction d'impôt au cours d'une période de cinq ans, a favorisé principalement les personnes dont les revenus étaient les plus élevés et a réduit la capacité budgétaire du gouvernement de fournir des services dont les Canadiens et les Canadiennes à faible revenu ont besoin.

L'équité est un principe fondamental de la politique fiscale. L'ABGF vise à employer le régime fiscal pour accroître l'équité de trois façons :

- Créer un régime fiscal plus progressif qui contribue à une distribution plus équitable des revenus et de la richesse en réduisant les impôts des personnes à faible revenu et en

haussant les impôts sur les revenus non gagnés et ceux des personnes à revenu élevé : *Équité verticale*.

- Éliminer les échappatoires très coûteuses pour que les contribuables se trouvant dans des situations semblables et les revenus de différentes sources soient traités plus équitablement : *Équité horizontale*.
- Réformer le système fiscal de manière à réduire la pollution et l'utilisation des ressources épuisables pour favoriser une économie plus durable et protéger ainsi la planète dans l'intérêt des générations futures : *Équité intergénérationnelle*.

En général, nos mesures fiscales n'ont pas d'incidence sur les recettes : il n'y aura pas d'augmentation du fardeau fiscal global et les recettes fédérales continueront de compter pour la même part du PIB. Cependant, les mesures fiscales préconisées dans l'ABGF accroîtront considérablement l'équité du système fiscal plutôt que de la réduire.

RÉPARTITION PLUS ÉQUITABLE DES REVENUS ET DE LA RICHESSE

PORTER LA PRESTATION FISCALE CANADIENNE POUR ENFANTS (PFCE) À 4 900 \$ D'ICI 2007.

La Prestation fiscale canadienne pour enfants est un important instrument de la réduction de la pauvreté des enfants et des familles. Malheureusement, elle est trop faible pour produire une réduction appréciable des niveaux de pauvreté. Plus d'un million d'enfants canadiens vivent encore dans la pauvreté. Le niveau de la PFCE est actuellement de 2 934 \$ et est censé atteindre 3 243 \$ en 2007. Or, cela ne suffit pas pour

permettre aux familles travailleuses comprenant des enfants d'échapper à la pauvreté.

L'ABGF portera la prestation maximale à 4 900 \$ d'ici 2007. Les familles dont les revenus sont inférieurs à 18 000 \$ auront droit à la prestation maximale. Les familles dont les revenus sont plus élevés verront réduire cette prestation de 10% par enfant à l'égard des revenus supplémentaires. À un taux de revenu supérieur à 45 000 \$, le taux de réduction sera de 5%. Cette mesure présentera de considérables avantages aux familles à revenu faible ou moyen, auxquelles ont nuit les compressions des dépenses pratiquées par les gouvernements libéraux depuis une décennie.

La proposition favorisera grandement la réduction de la pauvreté des enfants au Canada et constitue une priorité pour les organisations telles que Campagne 2000 qui se vouent à cette cause. Elle permettra par exemple au chef de famille monoparentale ayant un enfant et un emploi à plein temps à 10 \$ par heure d'avoir un revenu au-dessus du seuil de la pauvreté.

L'augmentation sera échelonnée et coûtera 4 milliards de dollars supplémentaires en 2005, 7 milliards en 2006 et 10 milliards en 2007.¹

ACCROÎTRE DE 25% LE MONTANT ET LE SEUIL DU CRÉDIT POUR TPS.

Le crédit pour TPS est le moyen fiscal le plus efficace de favoriser les personnes à faible revenu. Toutefois, la valeur du crédit a été réduite d'environ 12% de 1992 à 1999 parce qu'elle n'a pas été indexée sur le coût de la vie.

L'ABGF accroîtra de 25% à la fois le montant du crédit pour TPS et le seuil de revenu auquel les gens recevront ce crédit. Cette mesure dédommagera les Canadiens et les Canadiennes de la perte de valeur subie par le crédit pour TPS pendant les années 1990 et aidera à accroître les revenus des familles à revenu faible ou moyen. Elle coûtera environ 1,2 milliard de dollars par année.²

CRÉER UN NOUVEAU TAUX D'IMPOSITION APPLICABLE AUX REVENUS SUPÉRIEURS À 250 000 \$.

L'inégalité des revenus a augmenté de façon très marquée au Canada depuis une décennie. Cela découle dans une grande mesure de la réduction générale des impôts par M. Martin, et particulièrement de l'allègement de l'impôt sur les revenus de placement. Les 25% des personnes dont les revenus étaient les plus élevés ont tiré plus de 50% des avantages des réductions d'impôt Martin de 2000 alors que les 20% des personnes ayant les revenus les plus bas n'en ont tiré que 4,7% des avantages.

L'ABGF haussera le taux d'impôt sur le revenu fédéral applicable aux personnes ayant les revenus les plus élevés — celles dont les revenus dépassent 250 000 \$ — en le faisant passer de 29% à 32,5% vers le milieu de 2005. Il passera ensuite à 34% en 2007 — c'est le niveau où il se trouvait pendant les années 1980. Cette mesure n'influencera que les 1% des déclarantes et déclarants dont les revenus sont supérieurs à 250 000 \$.

La réintroduction d'un taux plus élevé applicable aux personnes à revenu élevé accroîtra les recettes fiscales d'environ 2 milliards de dollars par année. Elle aidera à réduire l'inégalité des revenus et à voir à ce que les personnes qui bénéficient le plus de la richesse de notre pays apportent une contribution appréciable à nos services et programmes publics.

PORTER LE TAUX D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS À 23%.

Le taux général d'imposition des sociétés (TGIS) a été ramené de 28% à 21% depuis l'an 2000. Cela n'a pas engendré de nouveaux investissements notables des entreprises. L'ABGF portera le TGIS à 23%, niveau auquel il se trouvait en 2003. Il est prévu que cela accroîtra les recettes de l'impôt sur les sociétés de 2 milliards de dollars par année. La majoration du taux est desti-

née à aider au financement des initiatives prévues pour stimuler l'investissement des entreprises qui sont décrites dans le chapitre sur le développement sectoriel.

RÉDUIRE LE PLAFOND DE COTISATION À DES RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-RETRAITE (REER) ET À DES RÉGIMES DE PENSION AGRÉÉS (RPA) DE MANIÈRE À LES LIER AU DOUBLE DU SALAIRE MOYEN DANS L'INDUSTRIE.

Les déductions au titre des REER et des RPA sont les plus coûteuses du régime de l'impôt sur le revenu des particuliers; elles coûteront au gouvernement fédéral environ 16 milliards de dollars en recettes fiscales en 2005.³ De plus, elles sont très régressives puisque le coût du programme est payé par l'ensemble des Canadiens et Canadiennes mais que ce sont les personnes dont les revenus sont les plus élevés qui tirent le plus d'avantages de ces régimes d'épargne à l'abri de l'impôt. Les personnes dont les revenus sont élevés peuvent non seulement déduire des montants plus élevés mais aussi profiter d'allègements fiscaux plus importants. Environ 80% des personnes dont les revenus dépassent 80 000 \$ ont cotisé à des REER alors que 20% des personnes dont les revenus sont inférieurs à 20 000 \$ ont cotisé à pareil régime. En fait, les REER ont contribué plus que tout autre facteur à l'augmentation de l'inégalité de la richesse depuis deux décennies.⁴

Le plafond de cotisation à des RER/RPA est de 18% du revenu gagné jusqu'à concurrence de 16 500 \$ en 2005. Il est censé passer à 18 000 \$ en 2006. L'ABGF ramènera le plafond à 18% du double du salaire moyen dans l'industrie, ce qui correspondra à un maximum de 14 600 \$ en 2005. Le plafond ne sera réduit que dans le cas des personnes dont les revenus dépassent 80 000 \$.

Il est prévu que cette mesure accroîtra les recettes fédérales de 330 millions de dollars en 2005, 578 millions en 2006 et 610 millions en

2007. Les recettes supplémentaires aideront à financer des augmentations du Supplément de revenu garanti (SRG) et des prestations de Sécurité de la vieillesse qui aideront les personnes âgées à faible revenu. (*Voir le chapitre sur la retraite et les prestations pour aînés*)

METTRE EN ŒUVRE DES MESURES D'ÉQUITÉ FISCALE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES.

Les adultes ayant un handicap sont deux fois plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les autres Canadiens et Canadiennes.⁵

Le crédit d'impôt pour personnes handicapées apporte chaque année environ 375 millions de dollars d'aide aux personnes ayant un handicap. Cependant, ce crédit n'est pas remboursable, ce qui signifie que les prestations n'aident guère les personnes dont les revenus sont si faibles qu'elles ne paient pas ou presque pas d'impôt. De plus, les avantages du crédit d'impôt pour personnes handicapées sont plus élevés dans le cas des personnes des tranches d'imposition supérieures. L'ABGF rendra le crédit d'impôt pour personnes handicapées pleinement remboursable, le mettant ainsi à la disposition de tous les Canadiens et les Canadiennes ayant un handicap, quel que soit leur revenu. Le coût supplémentaire sera d'environ 100 millions de dollars par année.

L'ABGF mettra en œuvre les mesures proposées par le Comité consultatif sur les mesures fiscales pour les personnes handicapées : élargir les critères d'admissibilité, hausser la déduction pour soutiens des personnes handicapées, accroître la prestation pour enfants handicapés et accroître les suppléments et crédits pour frais médicaux. Ces mesures coûteront à peu près 100 millions de dollars par année.⁶

Toutefois, les mesures fiscales ne peuvent contribuer que dans une certaine mesure à l'amélioration de la vie des personnes ayant un handicap. Les priorités d'action doivent porter sur des mesures telles que l'établissement d'un

Plan national des soutiens pour les personnes handicapées et d'une Stratégie globale d'intégration des personnes handicapées au marché du travail. (*Voir le chapitre sur les handicaps*)

RÉFORMER LE SYSTÈME D'ÉPARGNE-ÉTUDES.

La mosaïque actuelle de très coûteux et déroutants programmes d'aide aux étudiants et étudiantes n'a pas aidé ceux qui venaient de milieux à faible revenu. La réduction des transferts fédéraux au titre de l'éducation postsecondaire a fait augmenter les frais de scolarité – et comporté des montagnes de dette pour les étudiantes et étudiants de dernière année.

L'ABGF remplacera l'éventail des programmes d'éducation ouvrant droit à une aide fiscale, tels que les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE), la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE), le Bon d'études canadien et les crédits d'impôt pour frais de scolarité et études, par un système national de subventions fondées sur les besoins auquel plus de 2 milliards de dollars par année seront affectés. Le programme de crédit pour intérêt sur prêt étudiant sera maintenu afin d'aider ceux qui sont déjà très endettés.

L'élimination des REEE et des crédits d'impôt pour frais de scolarité et études permettra au gouvernement fédéral d'économiser plus d'un milliard de dollars par année. Cette somme et celles qui seront économisées relativement à la SCEE et à d'autres programmes fédéraux d'aide à l'éducation serviront à financer le nouveau programme de subventions fondées sur les besoins. (*Voir le chapitre sur l'éducation*)

RÉVISER LE CRÉDIT D'IMPÔT NON REMBOURSABLE POUR COTISATIONS AU RPC.

Le taux de cotisation combiné de l'employeur et de l'employé au RPC atteint 9,9% des gains cotisables. Les personnes dont les gains sont inférieurs à la moyenne ont été frappées durement par la hausse du taux de cotisation, comme

les personnes occupant des emplois atypiques de certains genres telles que les travailleurs et travailleuses autonomes qui versent eux-mêmes les cotisations de l'employeur et de l'employé.

L'ABGF remaniera le crédit d'impôt non remboursable pour cotisations au RPC en le fondant sur le revenu afin d'assurer plus d'aide fiscale aux cotisantes et cotisants dont les revenus sont inférieurs à la moyenne. Cela devrait coûter environ 500 millions de dollars par année. (*Voir le chapitre sur la retraite et les prestations pour aînés*)

ÉQUITÉ FISCALE

HAUSSER LE TAUX D'INCLUSION DES GAINS EN CAPITAL.

Le gouvernement libéral a ramené le taux d'inclusion des gains en capital de 75% à 50% en 2000. Cela signifie que le revenu de placement est imposé à un taux ne correspondant qu'à la moitié de celui du revenu gagné, comme par exemple la rémunération.

De tout temps, le taux d'inclusion des gains en capital a été réduit en reconnaissance du fait qu'une partie de ces gains correspond à l'effet de l'inflation entre l'achat et la vente du titre. Le taux d'inclusion de 75% était censé permettre un rajustement correspondant à peu près à cet élément d'inflation. Cependant, en temps de faible inflation, le gouvernement fédéral aurait dû accroître le taux d'inclusion plutôt que de le réduire radicalement comme il l'a fait.

Il a tenté de justifier la réduction en soutenant qu'elle accroîtrait les investissements et l'épargne. Même les analyses les plus favorables indiquent que la réduction du taux d'inclusion des gains en capital n'a qu'un minime effet d'accroissement des investissements.⁷ Or, la réduction du taux d'inclusion a coûté très cher au gouvernement fédéral : plus de 20 milliards de dollars en recettes fiscales en cinq ans, selon le ministère des Finances.

La réduction du taux d'inclusion des gains en capital est inéquitable et inefficace à au moins trois égards :

- Elle réduit l'équité horizontale : les gains en capital sont imposés à un taux beaucoup plus bas que le revenu de dividendes et les intérêts et beaucoup plus bas que le revenu salarial. Cette iniquité donne lieu au fondement des décisions sur les règles fiscales plutôt que sur la capacité productive du placement et l'effort.
- Ce sont surtout les personnes les plus riches et dont les revenus sont les plus élevés qui ont bénéficié de cette mesure, ce qui a rendu le régime fiscal beaucoup moins progressif et a réduit l'équité verticale.
- L'existence d'un taux d'inclusion plus bas qui n'est pas rajusté en fonction de l'inflation déforme le système fiscal en encourageant les placements spéculatifs à court terme et en décourageant les placements à long terme dont notre économie et nos entreprises ont besoin.

L'ABGF rétablira le taux d'inclusion des gains en capital à 80% afin que ces gains soient imposés d'une manière plus équitable par rapport aux autres formes de revenus, mais elle rajustera le taux en fonction de l'inflation qui s'est produite à partir du moment où le placement de capitaux a eu lieu.⁸ Le taux applicable aux placements spéculatifs à court terme sera donc de 80% alors que le taux d'inclusion des gains sur des sommes investies pendant des décennies pourrait être de 50% ou moins, selon la durée du placement.⁹ Ces deux mesures accroîtront les recettes fiscales de plus de 3,5 milliards de dollars par année si l'on tient compte d'années entières.

ÉLIMINER LA DÉDUCTION À 50% DES FRAIS DE REPAS ET DE REPRÉSENTATION.

L'ABGF éliminera la déduction des frais de repas et de représentation aux fins de l'impôt sur les sociétés et le revenu des particuliers. Cette déduction coûte plus de 400 millions de dollars en recettes fiscales au gouvernement fédéral.

ÉLIMINER LE TRAITEMENT SPÉCIAL DES OPTIONS SUR ACTIONS DU PERSONNEL.

Un des avantages les plus importants des cadres à revenu élevé est le traitement spécial des options sur actions du personnel. Ces options font l'objet d'un traitement spécial non seulement à titre de gains en capital imposés à la moitié du taux des revenus gagnés mais aussi parce qu'elles peuvent être reportées jusqu'à leur vente. Cela a coûté 650 millions de dollars en recettes fiscales en 2001 et devrait coûter 500 millions par année dans le futur.

MODIFIER LES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES SOCIÉTÉS AFFILIÉES ÉTRANGÈRES.

La vérificatrice générale, le Comité permanent des comptes publics et le Comité technique de la fiscalité des entreprises ont incité à l'élimination des échappatoires spéciales qui permettent aux dividendes de revenir au Canada de paradis fiscaux tels que la Barbade en n'ayant pratiquement pas été imposés. En Barbade, où se trouve le siège de l'empire du transport maritime CSL de Paul Martin, les entreprises internationales ont un taux d'imposition de 1% à 2,5%, alors que le taux général d'imposition des sociétés est de 21% au Canada.

L'investissement étranger direct canadien en Barbade est de plus de 23 milliards de dollars, et 1,5 milliard de dollars de dividendes reviennent aux entreprises canadiennes chaque année. Si ces dividendes étaient imposés au taux général d'imposition des sociétés, les recettes fiscales seraient supérieures de 332 millions de dollars.

L'élimination des échappatoires relatives à d'autres paradis fiscaux permettra d'accroître les revenus au cours des prochaines années.

EXEMPTER PARTIELLEMENT LE REVENU DE DROIT D'AUTEUR ET PERMETTRE L'ÉTALEMENT DU REVENU DES ARTISTES ET DES AUTEURS.

L'ABGF permettra aux artistes, auteurs et autres créateurs et créatrices qui ont des revenus relativement bas et instables et qui ne peuvent pas bénéficier des mesures d'étalement du revenu des salariés et salariées de profiter d'une exemption partielle du revenu de droit d'auteur et d'un certain étalement du revenu. Cela encouragera la création artistique et égalisera le fardeau fiscal. L'exemption du revenu de droit d'auteur ne s'appliquera que jusqu'à concurrence de 30 000 \$ par année dans le cas des contribuables dont les revenus sont inférieurs à 60 000 \$ par année. L'étalement du revenu sera restreint à un maximum de 50 000 \$ par année.

On estime que ces deux mesures coûteront environ 12 millions de dollars par année.

INITIATIVES RELATIVES AUX ÉCOTAXES

CRÉER UNE TAXE SUR LA POLLUTION PAR L'UTILISATION DE COMBUSTIBLES FOSSILES.

L'ABGF introduira une Taxe sur la pollution par l'utilisation de combustibles fossiles en rajustant les taxes d'accise sur ces combustibles en fonction de leur énorme coût des points de vue de la santé et de l'environnement. L'actuelle taxe de 10 cents par litre sur l'essence sera le repère sur lequel les autres taxes sur les combustibles seront fondées. Les taxes sur le charbon thermique et le carburant diesel augmenteront. Cette mesure présentera le double avantage de réduire l'utilisation de ces combustibles polluants et de recueillir des fonds qui pourront être investis dans les soins de santé préventifs et des technologies permettant de rétablir l'environnement.

Il y a lieu de réaliser des recherches plus poussées au sujet des répercussions sur les coûts des combustibles en question des points de vue de la santé et de l'environnement pour établir des prévisions des revenus qui seront tirés du rajustement des taxes.

INSTAURER UNE TAXE SUR LES SUBSTANCES TOXIQUES.

L'ABGF commencera à mettre en œuvre une taxe sur les substances toxiques. Le taux de cette taxe variera en fonction du degré de toxicité de chaque substance. Les recettes tirées de la taxe serviront à mettre dûment en application la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.

RÉDUIRE LES SUBVENTIONS AUX POLLUEURS.

Le secteur du pétrole et du gaz a reçu plus de 40 milliards de dollars de subventions fédérales depuis trois décennies. Les subventions fédérales annuelles octroyées au secteur du pétrole et du gaz représentent environ 1,5 milliard de dollars.¹⁰ L'industrie minière reçoit elle aussi d'importantes subventions fédérales ouvrant droit à une aide fiscale. Les subventions fédérales annuelles au secteur minier dépassent 400 millions de dollars par année, dont une partie ouvre droit à une aide fiscale.¹¹

Ces subventions sont accordées à un secteur qui réalise des profits record et dont les produits font l'objet d'une forte demande. Ces produits, qui utilisent de rares ressources non renouvelables, devraient plutôt être imposés à un taux plus élevé de manière à favoriser la conservation. Les préférences fiscales actuelles ont elles aussi pour effet de subventionner des pratiques environnementales peu judicieuses qui mettent en péril notre santé et ne favorisent guère l'amélioration de la productivité des industries en question. En subventionnant le secteur des combustibles fossiles, le gouvernement stimule et accélère les émissions de gaz à effet

de serre, ce qui va à l'encontre de ses engagements pris en vertu du Protocole de Kyoto.

L'ABGF réduira les subventions en question, ce qui permettra d'économiser 200 millions de dollars pendant la première année et 750 millions au cours de la troisième.

EXEMPTER D'IMPÔT LE RECOURS AUX TRANSPORTS EN COMMUN.

Le gouvernement permet aux employeurs de fournir le stationnement aux employés ou employées à titre d'avantage social non imposable, alors que les laissez-passer de transports en commun sont imposables. L'ABGF traitera les laissez-passer de transports en commun fournis par les employeurs comme des avantages sociaux non imposables.

La mesure devrait coûter 20 millions de dollars en recettes fédérales perdues pendant la première année et 40 millions au cours de la troisième année.

NOTES

- ¹ Campagne 2000 (2004). *Les voies du progrès : solutions structurelles pour s'attaquer à la pauvreté infantile*, Toronto, mai 2004, pp. 51 à 69.
- ² Andrew Mitchell et Richard Shillington (2004). *Allègement du fardeau fiscal fédéral des personnes à faible revenu*. Document de travail de l'Organisation nationale anti-pauvreté, Ottawa, novembre 2004. <http://napo.ca/fr/issues/tax%20relief%20fr.htm>.
- ³ Finances Canada (2004). *Dépenses fiscales et évaluations 2004*. Ottawa, http://www.fin.gc.ca/tocef/2004/taxexp04_f.html.
- ⁴ René Morissette *et al* (2002b). *L'évolution de l'inégalité de la richesse au Canada, 1984-1999*. Statistique Canada, février 2002, p. 20.
- ⁵ Développement des ressources humaines Canada (2003). *L'incapacité au Canada : un profil en 2001*. Ottawa, p. 37. <http://www.sdc.gc.ca/asp/passerelle.asp?hr=fr/pip/bcph/documents/EPLA/EPLA000.shtml&hs=pyp>.
- ⁶ *Une fiscalité équitable pour les personnes handicapées*. [http://www.disabilitytax.ca/rapport\(fr\).html](http://www.disabilitytax.ca/rapport(fr).html).
- ⁷ Keven Milligan, Jack Mintz et Thomas Wilson (1999). *Capital Gains Taxation; Recent Empirical Evidence*, Université de Toronto.
- ⁸ D'autres pays procèdent à ce rajustement en fonction de l'inflation, et il n'y a aucune raison de croire qu'il n'est pas possible d'en faire autant au Canada. Aux fins de nos estimations des revenus, nous avons jugé que cela donnerait lieu à un taux d'inclusion moyen de 70% mais que, puisque la mesure encourage les investissements à long terme, le taux d'inclusion moyen pourrait diminuer.
- ⁹ Pour compenser le fait que les pertes attribuables à l'inflation ne sont pas prises en compte, le taux d'inclusion serait inférieur à 100%.
- ¹⁰ Amy Taylor (2005). *Government Spending on Canada's Oil and Gas Industry: Undermining Canada's Kyoto Commitment*, Pembina Institute.
- ¹¹ Mark Winfield et Joan Kuyek (2002). *Looking Beneath the Surface : An Assessment of the Value of Public Support for the Metal Mining Industry in Canada*, MiningWatch Canada, Pembina Institute.

TABLEAU SYNOPTIQUE DE PRÉVISION DE L'EFFET FISCAL (MILLIONS DE DOLLARS)

	2005/6	2006/7	2007/8
Équité sociale			
Porter la Prestation fiscale canadienne pour enfants à 4 900 \$ en 3 ans	(4,000)	(7,000)	(9,978)
Hausser le taux d'imposition des personnes à revenu élevé	660	1,385	2,077
Hausser de 25% la valeur et le seuil du crédit pour TPS	(1,200)	(1,236)	(1,273)
Hausser de 2% le taux de l'impôt des sociétés	0	500	2,200
Réduire le maximum de déduction pour cotisation à des RÉR/RPA	330	578	610
Mettre en œuvre les propositions sur l'équité fiscale pour les personnes handicapées	(100)	(105)	(110)
Rendre remboursable le crédit d'impôt pour personnes handicapées	(100)	(104)	(108)
Modifier le traitement fiscal de l'épargne-études	1,365	1,390	1,416
Remanier le crédit d'impôt pour cotisations au RPC		(500)	(525)
Équité fiscale			
Hausser le taux d'inclusion des gains en capital, particuliers	756	1,544	1,576
Hausser le taux d'inclusion des gains en capital, corporations	907	1,904	2,000
Déduction pour les frais de repas et de représentation	413	429	446
Options sur actions du personnel	500	500	500
Éliminer l'échappatoire des sociétés de la Barbade et des sociétés étrangères affiliées	332	349	490
Étalement du revenu des artistes sur les années suivantes et exemption partielle du revenu tiré de redevances de droit d'auteur	(12)	(14)	(16)
Initiatives fiscales environnementales			
Taxe sur la pollution causée par les combustibles fossiles		Mise en vigueur échelonnée	
Taxe sur les substances toxiques		Mise en vigueur échelonnée	
Réduction des subventions aux pollueurs	200	440	750
Exemption d'impôt des transports en commun	(20)	(30)	(40)
Total	30	29	13